

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE
PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDITION DU 23 MARS 2012

VOLUME 6

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-JOSÉE HOGUE
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER
procureur de Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHÉ LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de
techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-
Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et
Me Steve Cadrin
procureurs de Union des municipalités du Québec
(UMQ);

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE HQD - TECHNOLOGIE À LA BASE DE PROJET, DÉPLOIEMENT ET IMPACTS	
FRANÇOIS G. HÉBERT	
GEORGES ABIAD	
FRANÇOIS BRASSARD	
DENIS PARENT	
FABIO CHARBONNEAU	
NATHALIE VIENS	
INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	16
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	31
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	167
INTERROGÉS PAR Me PIERRE TOURIGNY	179
INTERROGÉS PAR LE LE PRÉSIDENT	197

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-20 (HQD) : Fournir le nombre de compteurs qui peuvent être récupérés et réutilisés de la zone 1 ainsi que la confirmation que le critère de récupération et de réutilisation est de deux ans et plus (Demandé par UC. (rempli séance tenante)	25
E-21 (HQD) : Vérifier quelle peut être la valeur des compteurs à recycler et de quelle façon celle-ci est traitée dans les contrats (Demandé par UC). . . .	27
E-21 (HQD) : Fournir le temps moyen pour la relève des compteurs par client (compteurs par MOM); la moyenne du temps pour les compteurs dont la relève est prise face au compteur, mais sans la présence du client; le temps moyen pour les compteurs relevés de visu, mais en présence du client, que le compteur soit à l'extérieur ou à l'intérieur (Demandé par UMQ) . .	74
E-22 (HQD) : Combien de visites additionnelles en pourcentage doivent être faites à tous les deux mois en cas d'absence (Demandé par UMQ)	76
E-23 (HQD) : En deux mille onze (2011), spécifiquement, quel a été le nombre de compteurs électroniques rejetés suite à l'échantillonnage (demandé par UMQ)	121
E-24 (HQD) : Indiquer ce que représente le zéro virgule sept pour cent (0,7 %) du tableau. Indiquer à quoi correspond la proportion totale de rejets entre trois virgule cinq pour cent (3,5 %) et quatre pour cent (4 %) sur cinq ans (demandé par UMQ)	128

- E-25 (HQD) : Fournir les chiffres du tableau E-16 apparaissant à la page 33 de la pièce HQD-3, Document 2, pour deux mille onze (2011) ainsi que pour les deux premiers mois de deux mille douze (2012) (demandé par UMQ) 131
- E-26 (HQD) : Fournir le détail par critère pour justifier les remplacements de 370 540 compteurs en 2012, dans le scénario de référence (Demandé par UMQ) . . . 142
- E-27 (HQD) : Vérifier à l'égard du centre d'excellence où se retrouvent les dispositions du contrat sur cette question dans le contrat Landis+Gyr (Demandé par la FCEI). 168
- E-28 (HQD) : Vérifier avec les fournisseurs si on peut rendre public le pourcentage du prix unitaire pour la pénalité (Demandé par la FCEI). 172
- E-29 (HQD) : Identifier dans le contrat Landis+Gyr les dispositions relatives à l'acquisition du « hardware » et du « software » (Demandé par la FCEI) 176
-

R-3770-2011
23 mars 2012

- 7 -

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
C-UMQ-0022	Extrait du document HQD-1, Document 1 inclus au dossier R-3788-2012 . . . 79
C-UMQ-0023	Extrait des notes sténographiques en date du 21 décembre 2011 dans le dossier R3776-2011 159
C-UMQ-0024	Extrait de la pièce C-UMQ-0022 déposée le 20 décembre 2011 dans le dossier R3776-2011 159
A-0110 :	Extrait de la pièce HQD-8, Document 5, page 15 dans le dossier R-3776-2011 192

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-troisième (23e)

jour du mois de mars :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du vingt-trois (23) mars deux mille douze (2012), dossier R-3770-2011, demande d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser le projet Lecture à distance - Phase 1. Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonjour, Mesdames et Messieurs. Est-ce qu'il y a des questions préliminaires?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui. Bon matin.

LE PRÉSIDENT :

Bon matin, oui.

PREUVE HQD -

TECHNOLOGIE À LA BASE DE PROJET, DÉPLOIEMENT ET
IMPACTS

L'an deux mille douze (2012), ce vingt-troisième

(23ième) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

FRANÇOIS G. HÉBERT

GEORGES ABIAD

FRANÇOIS BRASSARD

DENIS PARENT

FABIO CHARBONNEAU

NATHALIE VIENS

Sous le même serment

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [1] Alors, on va en prendre l'habitude. Il y a des engagements qui peuvent être répondus de nouveau ce matin. Alors, il y a deux nouveaux engagements auxquels le Distributeur est en mesure de répondre. Le premier, c'est l'engagement 6 qui pourra être répondu par monsieur Parent et le second, c'est l'engagement 14 qui sera répondu par monsieur Abiad. Alors, l'engagement 6, c'était la fameuse question du nombre de compteurs là. Semble-t-il, il y avait eu une réponse qui avait été donnée, mais un certain nombre d'intervenants nous ont mentionné que ça ne répondait pas complètement à leur question. Alors, c'était :

Combien de compteurs sur les dix-neuf mille
(19 000) nécessitaient la présence du

client soit parce que le compteur était à l'intérieur ou qu'il était à l'extérieur, mais non accessible à l'installateur et combien sur les douze mille (12 000) réellement installés requéraient la présence du client [...]

dans les faits. Alors, on nous a expliqué qu'on voulait la comparaison entre ce qui avait été prévu et ce qui, dans les faits, avait été réalisé. Alors, je vais demander à monsieur Parent d'y répondre.

M. DENIS PARENT :

R. Alors, je vais vous donner ce qui était prévu dans l'appel de propositions qui avaient été soumises aux soumissionnaires à Villeray. Au nombre de compteurs extérieurs, on parlait de deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (2 298) et on en a installé deux mille trois cent quarante-six (2 346), donc il y en a eu quarante-huit (48) supplémentaires. Et ça, c'est dû aux nouvelles constructions qu'il y a eues depuis l'appel de propositions et lorsqu'on a débuté le pilote.

Au niveau des compteurs intérieurs, on annonçait seize mille neuf cent quarante-quatre (16 944) et on en a installé dix mille cent dix-

sept (10 117). Alors, vous allez retrouver le total du douze mille quatre cent soixante-trois (12 463), bien là, c'est des données qui étaient en date là... on sait que ça fluctue à tous les jours là, mais on est dans le bon ordre de grandeur.

Q. [2] Merci. Au niveau de l'engagement 14, il s'agissait de :

Fournir un ordre de grandeur ou une proportion en pourcentage de la valeur du coût unitaire additionnel de la fonction branchement-débranchement à distance sur la valeur totale du compteur

Monsieur Abiad.

M. GEORGES ABIAD :

R. Bonjour. Donc, basé sur les soumissions, les offres que nous avons reçues des soumissionnaires donc D-6, le coût relié à la fonction branchement-débranchement par rapport au compteur fluctue entre seize pour cent (16 %) et trente pour cent (30 %) du prix du compteur. Ça, c'est au moment du dépôt des offres et non pas une fois négocié. Donc, c'est entre seize pour cent (16 %) et trente pour cent (30 %) dépendamment des fournisseurs.

Q. [3] Alors, merci. Peut-être un dernier petit point d'intendance, je devrai, à onze heures moins cinq

(10 h 55) à peu près quitter pour quelques minutes parce qu'il y a un juge qui a décidé d'organiser un appel conférence auquel je dois participer. Si on est dans la période de questions toujours, maître Tremblay demeurera tout simplement, on n'interrompra pas, mais ne pensez pas que je suis malade ou quoi que ce soit là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, onze heures (11 h 00), ça correspondait... ça correspond à peu près à la période où on aurait pris la pause là, de toute façon. Maître Gariépy.

Me ANNIE GARIÉPY :

Bonjour, Monsieur le Régisseur. Au niveau des questions d'intendance, j'arrive avec une petite liste d'épicerie personnelle. Tout le monde a des préoccupations de prolongement du dossier. Vous comprendrez que j'en ai une, moi, très très personnel. J'ai peur de devoir vous quitter avant la fin des audiences la semaine prochaine. Donc, ce que je voulais vous demander, je voulais d'abord vous annoncer que je n'aurai pas de question pour le panel 4 en contre-interrogatoire et je voulais demander la permission du banc de pouvoir contre-interroger le panel 3, lorsque le panel 3 se présentera devant nous, la première matinée où il

sera là, de façon à ce que je n'aie pas à me déplacer plusieurs jours consécutifs et à retourner bredouille à la maison. Je sais que ça demande un aménagement d'horaire, mais c'est parce que je commence à trouver ça un petit peu difficile de me déplacer.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me ANNIE GARIÉPY :

Et la même chose... On avait prévu que la preuve du RNCREQ serait dans la première journée des preuves, je voulais juste confirmer avec vous si c'était possible que ça se fasse la première journée, donc que je n'aie pas à revenir trois fois là, pour présenter la preuve. Et vous demander de confirmer que je pouvais toujours plaider par écrit parce que...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

Me ANNIE GARIÉPY :

... pour les mêmes raisons.

LE PRÉSIDENT :

Là, pour ce qui est des contre-interrogatoires, est-ce que ça tient toujours qu'on passe le panel 4 avant le panel 3? Parce que là, au rythme où on va

là, là, si vous me dites que vous allez devoir quitter la semaine prochaine là, au rythme où on va là, je ne pense pas qu'on ait même fini le contre-interrogatoire des panels d'Hydro-Québec la semaine prochaine. Enfin, je ne le sais pas là, mais...

Me ANNIE GARIÉPY :

Écoutez, Monsieur le Régisseur, c'est certain que si on déborde sur une autre semaine, je vais prendre des arrangements avec des confrères pour qu'ils puissent poser les questions du RNCREQ en lieu et place de moi-même qui me serai dédoublée à ce moment-là, mais pour le moment, je voudrais bien poursuivre mon mandat. Mais, c'était uniquement pour vous annoncer que ce que j'espérais pouvoir faire, c'est la journée où le panel 3, même s'il est débuté la journée précédente en fin d'après-midi, la première journée où il commencera un matin, que je puisse me présenter et faire mon contre-interrogatoire, c'est ça que je recherchais.

9 h 36

LE PRÉSIDENT :

On va essayer de vous accommoder au maximum. Là, je me demandais le panel 3 quand est-ce que vous pensez que...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, je pense qu'aujourd'hui on va commencer avec le panel 4.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Parce que, selon ce qui reste, ça ne devrait pas être très long, j'espère, ce matin. Alors on va commencer avec le panel 4.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Écoutez, c'est un peu difficile à prévoir compte tenu du déroulement jusqu'à maintenant, mais j'ose espérer que mardi ça sera le panel 3.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors ça serait un bon objectif, tout le monde, de s'aligner comme ça. Alors si mardi c'était le panel 3, vous avez la priorité pour le contre-interrogatoire. Pour ce qui est de l'argumentation par écrit, je ne pense pas que ça cause problème non plus. Et puis pour la présentation de votre preuve, bien, on pourrait aussi vous accommoder puis tout vous faire... commencer par vous. Ça va ça?

Me ANNIE GARIÉPY :

Ça me va très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Je pense qu'on était, on en était au contre-interrogatoire de l'Union des consommateurs, Maître Sicard.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

Oui. Alors bonjour.

Q. [4] Bonjour aux Membres du panel. Ça va être assez rapide. Question technique, je commence. On a parlé dans des dossiers antérieurs à quelques reprises de compteurs inversés. Les compteurs LAD est-ce qu'il y a une fonction qui permettrait éventuellement, si on voulait utiliser, là, la petite production ou la production domiciliaire, avoir des compteurs inversés ou si ce n'est pas quelque chose qui a été pensé?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui, on vous confirme, comme mentionné hier, que tous les compteurs sont bidirectionnels. Donc, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, on n'a pas de compteurs à changer, les compteurs sont bidirectionnels.

Q. [5] Donc, ils pourraient répondre à cette fonction-
là de calculer ce qui est remis sur votre réseau
comme électricité...

R. Oui.

Q. [6] ... si quelqu'un en...

R. Oui, oui, ce qu'on a expliqué hier quand j'ai parlé
de kilowattheures livrés et kilowattheures reçus.

Q. [7] O.K. Ma compréhension n'était pas
nécessairement que c'était ça qui était possible;
là, c'est clair.

Maintenant vous nous avez indiqué, et
je pense que c'est à HQD-1, Document 3.1, qu'avec
les nouvelles normes de Mesures Canada, vous
devriez retirer à un rythme de trois cent mille
(300 000) retraits par année des compteurs. Quand
vous nous parlez, là, d'un rythme...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Excusez.

Q. [8] Oui.

R. Pouvez-vous nous répéter la référence pour qu'on
vous suive, Maître Sicard? Merci.

Q. [9] Ce serait page 9.

R. De quelle pièce?

Q. [10] Section 3.2.2, HQD-1, Document 3. HQD...

Pardon. Oui, c'est ça. HQD-1, Document 3.1. Bon,

alors c'est bien... Alors la page 9 de HQD-1, Document 3.1, c'est dans ce rapport d'Accenture qui n'est pas confidentiel, la partie non confidentielle. Je suis dans le premier paragraphe : « Un enjeu de p  rennit   du parc de compteurs ». Et je pr  sume que ces chiffres qu'Accenture nous donne dans son rapport c'est vous qui les lui avez donn  s, est-ce que c'est bien correct?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui.

Q. [11] Bon. Alors vous nous dites :

Un nombre de 300 000 compteurs par an dans les prochaines ann  es, selon la nouvelle norme...

Alors je comprends que   a c'est la norme dont on a parl   hier o   dix (10) ans, huit ans, six ans, l  , sont les dur  es o   les sceaux doivent   tre renouvel  s de fa  on d  gressive. Et vous auriez trois cent mille (300 000) compteurs par ann  e qui devraient   tre retir  s.

Ma question : Ces compteurs est-ce que c'est les compteurs   lectroniques, l  , qui ont   t   install  s quelques-uns en quatre-vingt-seize (96) puis apr  s   a deux mille quatre (2004), ou si ce

sont les vieux compteurs m ecaniques dont vous nous parlez ici?

M. FRAN OIS BRASSARD :

R. On parle... On parle principalement des vieux compteurs m ecaniques.

Q. [12] O.K. Et je comprends que ces vieux compteurs m ecaniques ont tous plus de quinze (15) ans d'usage? Je vois quelqu'un qui fait « oui » de la t ete.

R. Oui, la grande majorit e, l a. Les plus... Les moins vieux sont dans le d ebut des ann ees deux mille (2000), l a.

Q. [13] Donc, douze (12) ans et plus?

R. Oui.

Q. [14] O.K.

R. La moyenne d' age actuelle approche le trente (30) ans, juste la partie m ecanique, l a.

Q. [15] Maintenant,   partir de quel moment, si je suis votre chiffre de trois cent mille (300 000), est-ce que les compteurs  lectro...  lectroniques, eux, commenceraient   devoir  tre retir s en vertu des normes de Mesures Canada?

R. Dans le fond, comme on a mentionn  hier, les compteurs  lectroniques ont un sceau initial de dix (10) ans. Donc, apr s... Donc, si on prend, par

exemple, ceux install es en deux mille quatre (2004) ou deux mille cinq (2005) vont  tre    chantillonner en deux mille quatorze (2014), deux mille quinze (2015).

Q. [16] Ils vont  tre...

R. On a d j  fait des  chantillonnages pr liminaires de  a, l .

Q. [17] Hum, hum.***

R. Six ans avant, six apr s d'usage.  a fait que donc nos projections sont d j  pr tes pour  a, l .

9 h 49

Q. [18] Donc vous avez fait l' chantillonnage six ans apr s le d but d'usage. Quelle proportion avez-vous d  retirer?

R. Non,   date on n'en a pas retir .

Q. [19] Maintenant, vous avez indiqu  dans votre preuve, en fait, en r ponse   une demande de renseignement qui  tait HQD-4, document 11, page 11 de 34,   la question 11.2 de l'Union des consommateurs... ah! je m'excuse, HQD-4, document... je... il y avait un suivi... HQD... allez plut t   HQD-4, document 7, page 29. La question  tait :

Veuillez fournir le plan de recyclage
des vieux compteurs avec le d tail des

traitements de r esidus.

Alors, en toute fin, l a, vous nous indiquez :

 Pour ce qui est des appareils qui
 seront recycl es par le prestataire du
 service d'installation...

On a cette mention puis on a  galement :

 Pendant la dur e du d ploiement, le
 Distributeur r cup rera des compteurs
 encore bons.

Le prestataire du service d'installation   qui vous faites r f rence ici, est-ce que c'est Hydro-Qu bec qui... parce qu'il participe   l'installation ou c'est les gens avec qui vous avez sign  des contrats d'installation?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est le prestataire de... avec qui nous avons sign  un contrat...

Q. [20] Donc c'est une tierce partie...

R. ... dans le cadre de...

Q. [21] ... ce n'est pas Hydro-Qu bec.

R. ... l'appel d'offres, l a, oui.

Q. [22] Maintenant, comment allez-vous d partager les compteurs utilisables ou les compteurs qui ne le sont pas?

M. FRAN  OIS BRASSARD :

R. Oui, c'est relativement simple, dans le fond, les compteurs qu'on parle ici r  utilisables, ce qu'on vise c'est les compteurs   lectroniques radiofr  quences, ceux qu'on installe actuellement. Dans le fond, ce qu'il faut comprendre, c'est que lorsqu'on change un compteur il y a un ordre de travail qui est   mis et nous, dans le fond, dans nos syst  mes on sait, dans le fond, la dur  e du sceau, l  , validit   du sceau des lots de compteurs, donc, dans le fond, les ordres de travail vont   tre... il va y avoir une mention sur les ordres de travail que le compteur doit   tre retourn      notre centre de traitement.

Donc autant pour les ordres de travail qui sont destin  s au prestataires de services externes ou ceux qui sont faits par nos gens    l'interne d'Hydro-Qu  bec. Donc on a d  j   identifi  , l  , c'est un... c'est des lots de compteurs qui sont des compteurs   lectroniques, et l'id  e c'est simple, l  , c'est que, dans le fond, parce que vous savez, si le sceau est pr  t pour   tre expir   dans deux ans   a ne vaut pas la peine de le r  cup  rer, l  ,   a fait qu'il y a toute une gestion, l  , de la dur  e, l  .

Parce que ce qu'on vise c'est réutiliser ces compteurs-là dans les zones de déploiement qui ne sont pas visées par le présent déploiement. Je m'explique. Si, par exemple, on est en déploiement de la zone 1, on sait déjà, nous, combien de compteurs électroniques RF nous avons, quel âge les sceaux ont et ce qu'on vise c'est qu'on va d'emblée récupérer ceux que la durée de sceau est suffisante pour installer dans la zone 2 ou zone 3 pour éviter d'avoir un achat de compteur neuf.

Q. [23] O.K. Vous avez, à travers votre réponse, répondu à ma seconde question mais je vais la poser quand même pour que ce soit clair. Donc je comprends que Mesures Canada ne vous oblige pas, si vous retirez un compteur pour aller l'installer ailleurs et que le sceau est encore bon, vous n'avez pas à le recertifier?

R. Exact. Parce que, dans le fond, dans notre accréditation il y a toutes sortes de règles de transport et autres, là, puis on respecte ces engagements-là.

Q. [24] Combien avez-vous évalué, parce que vous connaissez vos lots de compteurs et vos compteurs, combien de compteurs vont pouvoir être ainsi récupérés qui sont dans la zone 1, et je prends

pour acquis, l  , que votre param  tre, pour qu'il soit estim   r  cup  rable c'est qu'il reste deux ans ou plus de dur  e de vie. Si je me trompe corrigez-moi.

R. Oui, dans le fond,   a...   coutez, l  , de fa  on tr  s, tr  s pr  cise, l  , je ne m'en rappelle pas par coeur, l  , mais c'est un crit  re semblable      a effectivement, c'est plus que tant d'ann  es. Puis il y a aussi une question de mod  le, l  , puis de diff  rentes variations, mais c'est essentiellement   a effectivement, l  .

Q. [25] Alors combien de compteurs seraient r  cup  rables de la zone 1?

R. J' imagine le chiffre est dans la preuve, l  , par coeur, l  , je ne le sais pas, l  , il me semble... en tout cas je pourrais dire des chiffres, mais avant de dire un chiffre dans les airs, l  , mais ce chiffre-l   a   t     valu   et calcul  , l  . Il me semble qu'il est dans la preuve, de m  moire, l  .

Q. [26] Je vais vous demander s'il est dans la preuve pouvez-vous, pardon, me fournir la r  f  rence    un moment donn  , autrement, nous le fournir parce que je n'ai pas... s'il vous pla  t, alors engagement, je pense qu'on est rendu    20, fournir le nombre de compteurs qui peut   tre r  cup  r   et r  utilis   de la

zone 1.

E-20 (HQD) : Fournir le nombre de compteurs qui peuvent être récupérés et réutilisés de la zone 1 ainsi que la confirmation que le critère de récupération et de réutilisation est de deux ans et plus (Demandé par UC. (rempli séance tenante))

Et je vais vous demander également de me confirmer que le critère pour qu'il soit récupéré et réutilisé est que le sceau de Mesures Canada soit de deux... valable, là, pour deux ans ou plus, c'est bien ça?

R. Mais vous...

Q. [27] Me confirmer le...

R. ... vous comprenez que ce n'est pas le seul critère, il y a des critères aussi du genre que, bon, le compteur doit être en bon état.

Q. [28] Oui, oui.

R. Et il y a différents autres critères également, là, ça fait que si vous voulez on peut... on peut vous confirmer combien d'années on vise, là, mais assurément il nous donne... ça ne nous sert à rien

de r einstaller un compteur qui lui reste un an et
demi dans une zone qui va  tre dans quatre, cinq
ans, l a.

9 h 51

Q. [29] J'ai tr es bien compris  a, votre point. Et
pour ceux qui vont  tre recycl es, qui sont repris
par le prestataire de service d'installation, est-
ce qu'ils ont une valeur, est-ce qu'il y a un
profit ou un b en efice qui peut  tre tir e des
composantes de ces compteurs-l a?

R. C'est clair que dans le fond le recyclage que le
prestataire fait au m eme titre que nous,  a a une
valeur, puis l a, il y a des clauses contractuelles
l a, qui g erent  a dans le sens du prix que le
prestataire charge   Hydro.

Q. [30] Mais est-ce qu'il y a un prix d'identifi e dans
les contrats pour cette valeur des compteurs
r ecup er es, je ne sais pas moi, une piastre (1 \$)
par compteur ou si c'est comme int egr e au contrat
et on ne peut pas savoir c'est quoi cette valeur?

Me FRAN OIS G. H EBERT :

R. On va prendre l'engagement de v erifier, Ma tre
Sicard.

Q. [31] Alors l'engagement 21. V erifier quel,
corrigez-moi si vous ne pouvez pas r epondre   ma

question telle que posée, pour que ce soit...

Vérifier quelle peut être la valeur des compteurs à recycler et de quelle façon celle-ci est traitée dans les contrats. Est-ce que ça va?

E-21 (HQD) : Vérifier quelle peut être la valeur des compteurs à recycler et de quelle façon celle-ci est traitée dans les contrats (Demandé par UC).

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Peut-être pour votre point précédent, parce qu'on avait la mauvaise référence tantôt, mais HQD-4, Document 11.

Q. [32] Oui?

R. Page 11, le Distributeur confirmait qu'il :

[...] prévoit récupérer environ 200 000 compteurs. Qui seront réutilisés pour l'ensemble des interventions (croissance et pérennité) dans les zones n'ayant pas encore fait l'objet d'un déploiement.

Q. [33] Et ce chiffre est maintenu avec l'avancement de...

R. C'est les prévisions actuellement.

Q. [34] ... des projets pilotes, c'est encore la même?

O.K. Merci.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Est-ce que l'engagement tombe à ce moment-là,

Maître Sicard?

Q. [35] Oui.

R. O.K.

Q. [36] Vous m'avez donné. Bien l'engagement c'était de me donner la référence, vous venez de me la donner ou le nombre. Alors merci. C'est un engagement qui s'est fait rapidement.

R. Voilà.

Q. [37] À HQD-2, Document 1, page 23. HQD-2, Document 1, page 23, ce sont les réponses à la première demande de renseignements de la Régie. Vous traitez en réponse à des questions là, de la possibilité que les phases 2 et 3 ne soient pas réalisées et vous répondez à certaines questions.

Dans ce contexte là où on a des phases 2 et 3 au présent projet, avez-vous évalué les circonstances qui pourraient faire que vous décideriez de ne pas déployer soit la phase 2 soit la phase 3?

R. À quelle question faites-vous référence, Maître Sicard, parce qu'on...

Q. [38]   la question 7.2 et   la question 7.3, si je prends votre r ponse   la question 7.3 et la question, on vous demandait :

Veillez pr senter les  l ments (investissements, charges, et caetera) relatifs   la phase 1 qui pourraient devenir inutiles advenant le cas   les phases suivantes n' taient pas r alis es pour quelque raison que ce soit.

Alors vous r pondez :

Tous les  l ments relatifs   la phase 1 demeurent utiles advenant le cas   les phases suivantes n' taient pas r alis es. Les co ts propres aux phases subs quentes seront engag s au moment de leur r alisation.

Mais face   la phrase l  :

[...] advenant le cas   les phases suivantes n' taient pas r alis es.

Ce que j'essaie de comprendre l , est-ce qu'il y a des circonstances que vous avez regard es qui feraient que les phases 2 et 3 vous d cideriez de ne pas les r aliser?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non.

Q. [39] Alors vous n'avez  tudi  l  aucun sc nario pour dire bien s'il arrive X ou Y l , on ne fait pas 2 et 3, ce n'est pas dans les cartes l ?

R.   la base qu'est-ce qu'on a s par  phase 1, 2, 3 c' tait, c' tait une fa on d'y inclure de fa on intrins que le d ploiement avec une, une gestion de risques responsable.

Nous sommes conscients qu'on est en train de quand m me de remplacer trois point huit millions (3,8 M) de compteurs. Une activit  qui n'a jamais  t  r alis e dans un contexte de cinq ans avec une technologie qui est mature, robuste, mais qu'on s'approprie au niveau du pilote.

Donc la fa on dont on a structur  le projet c' tait pour s'assurer que si on fait la phase 1, la phase 1 exige tant d'investissements,  a r ussit, on passe   la phase 2.

C'est vraiment une question de ne pas engager des d penses pour la phase 2, phase 3 tant que la phase 1 n'est pas termin e. Donc on rend, on rend le rendement si vous voulez pour chacune des phases de fa on   ce que les... comme je vous dis c'est une gestion de risques par phase.

Donc c'est vraiment juste une structuration

du projet pour s'assurer qu'on a une reddition de comptes apr  s chacune des phases.

9 h 57

Me H  L  NE SICARD :

  a termine mes questions, Monsieur le R  gisseur. Je vous vois sourire.

LE PR  SIDENT :

Non, non.

Me H  L  NE SICARD :

Hein!   a fait plaisir.

LE PR  SIDENT :

Merci. Merci, Ma  tre Sicard. On est rendu    l'Union des municipalit  s. Alors, Ma  tre... Non, ce n'est pas ma  tre Martine Burelle que je vois se lever, c'est ma  tre Cadrin.

Me STEVE CADRIN :

J' imagine qu'il n'y avait aucune d  ception dans votre voix.

LE PR  SIDENT :

Pas du tout, pas du tout.

CONTRE-INTERROG  S PAR Me STEVE CADRIN :

Alors ma  tre Steve Cadrin pour l'Union des municipalit  s du Qu  bec. Alors bonjour, Monsieur le Pr  sident.

Q. [40] Bonjour    nos Panelistes   galement. Si je me

permets de commencer peut-être par la réponse à l'engagement ce matin. J'ai peut-être des petites questions. Je suis désolé, là, ça n'a pas fait le tour de nos questions à nous.

L'engagement 6 qui, en fait, était sur le dix-neuf mille (19 000) et le fameux douze mille (12 000). Ce que j'en avais compris peut-être au départ, vous me corrigerez, le dix-neuf mille (19 000) compteurs initialement envisagés dans le cadre de la première phase de projets pilotes, là, c'étaient dix-neuf mille (19 000) compteurs qui se trouvaient dans le secteur de Villeray, c'est exact?

M. DENIS PARENT :

R. Oui, c'est exact.

Q. [41] Et peut-être juste pour clarifier pour être bien certain, on va faire ça rapide, là, mais le nombre de compteurs non accessibles sans l'intervention du... de la personne, j'allais dire du contribuable, mais ça c'est ma déformation municipale. Donc, le nombre de compteurs qui nécessitaient la présence du client, soit parce qu'il est à l'intérieur, soit parce qu'il n'est pas accessible à l'extérieur, donc je ne veux pas avoir un versus l'autre, je veux juste savoir le chiffre

global versus le dix-neuf mille (19 000) initial prévu? Juste pour être sûr d'avoir le bon chiffre.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bon, effectivement, le chiffre de dix mille (10 000), ce qui était prévu intérieur, là, seize mille neuf cent quarante-quatre (16 944) c'est... c'est des compteurs autant dans des chambres de compteurs où est-ce qu'on a des clés où on n'a pas besoin d'accessibilité du client. Mais la grande majorité, la grande majorité ce sont des compteurs résidentiels. On est dans un secteur très résidentiel, donc on n'a pas les données. Moi, je ne les ai pas en tout cas pour savoir où est-ce que le client devait être présent.

M. DENIS PARENT :

R. Ce qu'il faut peut-être comprendre c'est que la statistique qui vous est donnée c'est le nombre de compteurs intérieurs versus le nombre de compteurs extérieurs. Ce n'est pas parce que le compteur est à l'intérieur qu'il est nécessairement... qu'on a nécessairement besoin du client et de son autorisation. Ça fait que c'est comme deux choses.

Ça fait que, là, à date les statistiques qui vous sont données sont reliées au nombre de compteurs intérieurs versus extérieurs.

Si vous faites allusion précisément aux clients qui ont été contactés, alors là il faudrait sortir la statistique des rendez-vous, et là c'est comme une autre statistique.

Q. [42] Mais c'était, avec respect, peut-être pour la compréhension que vous avez eue de la question à ce stade-ci, c'était ça la question, l'intervention nécessaire d'un client. C'était ça l'engagement parce qu'on avait effectivement différencié ça peut être à l'extérieur comme à l'intérieur, mais nécessitant l'intervention du client pour être présent. Puis je ne veux pas, ce n'est pas une question de... Si vous voulez vérifier puis arriver avec l'information plus complète à un autre moment donné, ça peut aller, là. On peut continuer l'engagement.

R. Alors la première fois qu'on vous avait répondu à l'engagement qui était de mettre... Je vais relire avec mes lunettes. Alors on nous demandait... qui étaient à l'intérieur ou à l'extérieur, mais non accessibles à l'installateur. Alors on avait répondu huit mille trois cent quarante-deux (8342) sur les dix-neuf mille (19 000) compteurs de Villeray. Non, c'était installés.

Q. [43] Les compteurs total?

R. Total.

Q. [44] Sept mille...

R. Sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7481) sur les douze mille (12 000) compteurs de Villeray. Donc, je vous en ai donné dix mille (10 000) qui étaient intérieurs, mais il y en avait sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7481) qui nécessitaient la présence, mais qui peuvent être autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Q. [45] Merci. Mais pour le chiffre de douze mille (12 000) maintenant, même question ou même raisonnement, j'évite la question, donc encore une fois qui nécessitent l'intervention du client, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur. Reconfirmer le chiffre peut-être, s'il vous plaît.

M. GEORGES ABIAD :

R. Ce qu'il vient de vous donner, là...

Q. [46] Oui.

R. Ce qu'il vient de vous donner c'est sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7481).

Q. [47] Oui.

R. Sur douze mille (12 000).

Q. [48] O.K.

R. De Villeray. Sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7481) compteurs qui nécessitaient la présence du

client. C'est bien ça, là? Sur douze mille (12 000) compteurs de Villeray.

Q. [49] Et le huit mille (8000) quelque chose c'est sur le dix-neuf mille (19 000), c'est ça?

R. Exact.

Q. [50] Je m'excuse. Je m'excuse de mon incompréhension.

R. C'est bon.

Q. [51] Je suis désolé.

Alors ceci étant dit, je me permets de revenir sur une question qui a été... qui vous a été renvoyée par le panel 1. Alors ça sera de leur faute, vous pourrez leur dire.

10 h 05

Question, donc, qui avait trait à, en fait, on référerait, là, spécifiquement à la DDR de UC qui est B-0048, mais HQD-4, le document 11, page 6, HQD-4, document 11, page 6 et c'est la réponse 4.1. Alors essentiellement c'est une question municipale :

Veillez préciser où seront installés les routeurs dans le cas des réseaux souterrains.

Alors réponse :

Les équipements seront installés sur

des équipements municipaux, par exemple, les lampadaires et les feux de circulation, après entente avec les municipalités concernées.

Par les différents secteurs. Alors « par les différents secteurs » c'est moi qui ajoute, là, mais donc la réponse, « par la municipalité concernée ». La question qui avait été posée au panel 1, je vois des gens hocher la tête parce que vous étiez sur le panel 1, Monsieur Abiad, donc avez-vous déjà conclu des ententes avec les municipalités ou des projets d'entente, là, qui ont déjà été préparés à ce niveau-là?

M. DENIS PARENT :

R. Donc je peux confirmer, là, qu'il n'y a aucune entente qui a été encore prise avec les municipalités tant que le projet ne sera pas autorisé par la Régie. Ce qu'on a planifié c'est que la première phase du déploiement de la phase 1, les premières étapes, on est dans des... dans les régions où est-ce qu'on va... on a la présence du réseau de distribution, donc dès qu'on a une autorisation... puis on rencontre déjà les municipalités pour expliquer le projet.

On sait... on les informe que probablement

il va y avoir des cas où est-ce qu'on va avoir besoin peut-être d'utiliser de leurs infrastructures. Il y a d'autres possibilités aussi mais par mitigation je peux vous assurer que dans la première année il n'y a pas d'emplacement, là, qui est problématique pour l'emplacement de nos routeurs, on va être sur notre réseau de distribution.

Q. [52] Réseau de distribution...

R. Électrique.

Q. [53] ... hors sol?

R. Hors sol.

Q. [54] Oui, O.K., d'accord. Mais donc je comprends qu'il n'y a pas d'entente discutée ou de projet d'entente qui a déjà été avancé de votre côté au niveau du travail, je comprends que ça viendra plus tard dans ces phases-là, mais il n'en demeure pas moins qu'il risque d'y avoir des coûts en lien avec cette nécessité d'avoir les autorisations municipales ou enfin avoir une entente avec les municipalités, est-ce que vous avez prévu quelque chose au niveau coûts?

Me GEORGES ABIAD :

R. Nous avons dans... bien, on va le couvrir dans le panel 3 mais effectivement dans le... dans le cas

d'affaire devant nous on a fait un balisage de comment ça coûterait louer un lampadaire ou une source de lumière, et on a donné un pourcentage de qu'est-ce que ça peut être ce coût-là et on l'a inclus dans le « business case », il est dans... les coûts sont inclus dans ce qu'on... dans le projet.

10 h 00

Q. [55] Parfait. Je comprends qu'il n'y a pas un élément spécifique qui ressort de la preuve, pointu, mais c'est inclus, imbriqué, disons, dans votre...

R. Bien, c'est-à-dire que c'est le mandat que monsieur Parent a c'est de s'assurer qu'on peut trouver d'autres façons...

Q. [56] Oui.

R. ... que d'aller mettre ça sur le... Bon. Alors c'est pour ça qu'il vous dit qu'à date, il fait une belle job, il y a un an et demi... un an, une bonne partie de la phase 1, il n'a pas besoin de passer par des... par les réseaux municipaux. Donc, on se trouve... Parce qu'il y a d'autres moyens de se pallier à ça, ce n'est pas la solution. Mais, nous, par mesure de mitigation dans le cadre du.. du « business case », on a quand même mis un montant

là-dedans au cas où, dans l'impossible, là, c'est de s'assurer que les coûts sont là.

Q. [57] Vous n'avez pas d'ordre de grandeur de ce montant-là d'aucune façon? Je vous ai individualisé...

R. Au panel 3, je peux vous donner...

Q. [58] O.K., parfait. Alors on recontinue la question au panel 3.

Maintenant en suivi d'une question de maître Gariépy, et là, en fait, dans votre preuve qu'entendez-vous par des compteurs de nouvelle génération. Juste pour qu'on... qu'on ait certains éléments puis pour vous référer à la pièce spécifique où maître Gariépy était à ce moment-là, HQD-6, Document 1, page 5 « Extraits des projets IMA dans le monde », donc la présentation Power Point. Ça va? Page 5.

Alors dans le cadre de cette démonstration, évidemment, on parlait de la durée de vie, là, ou l'âge des compteurs éventuellement là, à être remplacés. Et on parlait des « Extraits de projets IMA dans le monde ». Et ce n'est pas... c'est un extrait, là, ce que je comprends c'est quelque chose qui vient d'un balisage de Accenture. Vous me corrigerez si je me trompe. Est-ce qu'on doit

comprendre que dans les projets, parce que là on détermine ce nombre d'années-là, quinze (15) ans, dont on a déjà parlé et toutes ces choses-là, est-ce qu'on doit comprendre qu'il y a aucun des projets IMA dans le monde qui a plus... qui a atteint ce quinze (15) ans-là? Parce que votre projet le plus vieux est deux mille un (2001) selon la liste que vous nous avez fournie pour le justificatif.

R. On peut... On peut présumer de cela, oui.

Q. [59] Donc, évidemment, on parle évidemment des compteurs de nouvelle génération. Moi, ce que j'en comprends la nouvelle génération, c'est les IMA, là. Puis vous me corrigerez si je fais des erreurs en cours de route. Donc, il n'y en pas de recensé, puis là peut-être je fais appel aux gens d'Accenture s'il y a de l'information différente des projets qui dateraient, donc qui auraient quinze (15) ans d'âge, essentiellement, là, mais donc qui dateraient d'avant deux mille un (2001), essentiellement, pour les fins de votre tableau.

Mme NATHALIE VIENS :

R. Effectivement, il n'y en a pas de recensé.

Q. [60] O.K., merci. La question suivante, si on fait référence à la pièce B-0072 ou HQD-4, Document 13 à

la page 14. Alors donc, page 14, lignes 7 à 15, et je vous fais lecture du passage qu'on trouve à ces lignes-là :

Un balisage auprès de l'industrie révèle que la durée de vie comptable des compteurs de nouvelle génération varie entre 15 et 20 ans pour un projet de même nature.

Toutefois, un autre balisage indique que les compteurs ne sont pas remplacés systématiquement à la fin de la durée de vie comptable, notamment après 15 ans. En effet, l'historique de remplacement dans le marché en fonction de ce balisage indique un taux de remplacement de 3,5 % en moyenne par année entre la 15e et la 20e année, pour un total d'environ 17,5 % sur cinq ans.

En suivi de la question précédente, quand vous me parlez de : « En effet, l'historique des remplacements », de quel historique? Je vous laisse... Vous avez vu la question venir, alors vous étiez déjà en train d'en parler. Alors allez-y.

R. Donc, le balisage en question donc va être déposé.

Donc, c'est une des demandes qui a été faite à un engagement qu'on a pris. Donc, on s'apprête à vous le déposer. Donc, ça a été fait. Je peux vous donner en premier un aperçu sur les compteurs.

Donc, il y a des compteurs qu'on appelle AMI, il y a des compteurs qu'on appelle AMR et il y a des compteurs électroniques simples. Donc, c'est clair, comme on vient d'énoncer, qu'il n'y a pas de compteurs AMI. Donc, le balisage portait sur valider cette information, donc on le confirme, il n'y a pas de compteurs AMI qui dépassent une période de quinze (15) ans. Donc, l'information repose surtout sur les compteurs AMR qui sont unidirectionnels et non bidirectionnels.

M. GEORGES ABIAD :

R. Vous permettez. C'est quand même on parle de l'électronique, là, hein. C'est des compteurs électroniques.

Mme NATHALIE VIENS :

R. Oui, tout à fait. Donc, c'est un compteur électronique, donc il y en a électroniques simples, il y en a électroniques unidirectionnels et électroniques bidirectionnels. Comme j'ai mentionné, ceux-ci, on ne peut pas fournir des

chiffres parce qu'effectivement il n'en existe pas encore.

10 h 12

Q. [61] Merci. Je vais vous demander maintenant de prendre, s'il vous plaît, le document, la demande de renseignements de l'UMQ B-0049, en fait la réponse à la demande de renseignements, HQD-4, Document 12 page 8. En fait la question était :

Veuillez décrire le mode de relève semi-automatique de la référence ii, indiquez le nombre de compteurs du Distributeur qui sont lus par un tel mode?

Mais en fait le commentaire venait :

La technologie actuelle utilisée par le Distributeur ne permet d'effectuer une lecture à distance à bord de véhicule.

C'est une partie de la réponse que vous fournissiez en référant aussi à d'autres choses avant.

Alors la question première c'est pourquoi la technologie actuelle utilisée à bord, pardon, par le Distributeur ne permet-elle pas d'effectuer une lecture à distance à bord d'un véhicule, mais obligatoirement, nécessairement à pied?

M. GEORGES ABIAD :

R. Parce que dans le fond mon collègue, monsieur Brassard, va pouvoir vous donner un peu plus d'un point de vue technique, mais à la base ça aurait été un projet d'investissement en soi, là. Ce n'est pas la même technologie, ce n'est pas la même base de données, ce n'est pas le même accueil des informations.

On a, dans le fond si on avait, s'il n'y avait pas eu de compteurs de nouvelle génération, on se retrouverait ici en train de... d'autoriser un projet d'AMR de plusieurs centaines de millions de dollars, là, qui n'est pas loin de qu'est-ce qu'on a devant nous, là.

Alors donc ce n'est pas juste de prendre le MOM demain puis de le mettre dans le véhicule là, c'est, ça impliquerait d'achat de banque de données, de mettre l'informatique en place, les TI, bon il y a beaucoup, beaucoup de, d'activités.

Alors donc il faut comprendre là, que c'était un choix, c'était quelque chose qu'on pensait dans les années deux mille sept, deux mille huit (2007-2008).

Et c'est en deux mille huit, deux mille neuf (2008-2009), lorsqu'on a revisité le marché

pour voir où en était rendu le marché que là, qu'on a constaté, confirmé que le standard est devenu l'IMA et donc le compteur de nouvelle génération.

C'est là, à ce moment-là, qu'on a abandonné le choix d'aller vers l'AMR et d'aller plutôt vers le compteur de nouvelle génération. Mais c'était quelque chose qui était suivi par le Distributeur depuis plusieurs années, à savoir est-ce qu'on implante l'AMR ou est-ce qu'on implante l'IMA.

Puis fort des baisses des prix que vous avez vues depuis le début, la robustesse et le fait qu'il est devenu standard, c'est devenu et bien sûr l'efficience, beaucoup plus efficient avec le compteur de nouvelle génération en termes de coût d'opération qu'avec l'AMR.

C'est ce qui nous a amené vers le compteur de nouvelle génération. Maintenant sur le plan technique, il pourrait compléter mon collègue.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bien je pense pas mal que tout a été dit, là. Le seul point c'est que c'est le même compteur effectivement. Donc le compteur qu'on installe aujourd'hui c'est le compteur qui est requis pour fonctionner, le terme anglais, vous parlez de « drive-by », mais vous parlez de relève semi-

automatique.

Donc c'est le même compteur. Il n'y a pas de compteur à changer, là. Donc il y a de l'investissement à faire de logiciel, d'infrastructure, de TI, il y a des achats, c'est un projet en soi, mais au niveau technique le compteur c'est le même.

Q. [62] Donc effectivement donc, je comprends donc le compteur est capable de faire le travail, ceux que vous installez actuellement, on se comprend. Donc ce n'est pas une problématique compteur.

Ce que j'en ai compris bon, logiciel, vous me parlez donc logiciel, est-ce qu'on parle du même, avant d'aller dans le logiciel, est-ce qu'on parle du même MOM, est-ce que ça prend un super MOM pour faire ça où, je l'ai appelé comme ça, là?

R. Oui, il faut comprendre que dans le fond le volume de lecture est relativement important. Donc c'est comme, pour mettre ça simple, c'est comme s'il y avait plusieurs MOM dans un seul et même appareil. On peut le résumer comme ça, là.

Ça fait que ça prend une espèce de super MOM, on peut le dire comme ça, là. Donc c'est quelque chose qui a à peu près une couple, une couple de pieds, dans le fond un deux pieds, un

CAO, donc c'est comme plusieurs radios là, pour pouvoir prendre le volume, parce qu'imaginez vous êtes en véhicule.

Ça fait que vous avez un volume de traitement beaucoup plus élevé, là. Ça fait que ça prend cet équipement-là, les véhicules et autres et ça prend aussi bon un certain logiciel puis ça prend une implantation-là, d'infrastructure TI, c'est un autre projet, là.

Q. [63] J'aurais peut-être des questions plus économiques, mais je vais les garder pour le panel 3 par rapport à ce que vous avez enseigné tout à l'heure, quelques centaines de millions de dollars potentiellement d'investissements, on pourra peut-être détailler ça. Moi aussi à titre de « preview » là, je vous envoie déjà des questions en ondes.

Alors je vais maintenant aller sur un autre document, B-0006, HQD-1, Document 1, page 16, ce sont les lignes 25 à 27. Je vous fais lecture des lignes pour le bénéfice de tous :

Depuis 1998, le Distributeur tente d'accroître l'efficacité du processus relève par l'amélioration continue du processus et l'implantation de compteurs à radiofréquences qui sont lus par les

releveurs munis de MOM.

La question, combien de gains monétaires par année depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) sont résultés suite aux améliorations mentionnées dans la citation. Est-ce que ces chiffres, pouvez-vous fournir le chiffre ou est-ce que ce n'est pas le bon panel?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Oui, je vous suggère d'adresser la question au panel 3, Maître Cadrin.

Q. [64] Parfait. Il n'y a pas de problème. Demande de renseignements de la FCEI, B-0041, HQD-4, Document 4, pages 4 et 5, réponse 1.6. Je vous fais lecture pour le bénéfice de tous :

Le scénario de référence n'inclut pas une telle baisse de coût. Une baisse de coût ne se concrétise que dans un scénario de déploiement massif concentré sur une courte période. Or, le scénario de référence prévoit un remplacement du parc sur une période de 20 ans, principalement en fonction de l'âge des compteurs, avec des compteurs électroniques comme ceux déjà acquis par le Distributeur depuis

quelques années. La technologie de ces compteurs relative à la relève ne permet qu'un gain marginal compte tenu que le releveur doit quand même sillonner toutes les routes du Québec.

10 h 20

J'ai quelques questions sur cette affirmation de gain marginal pour la modification de la technologie là. Cette citation signifie-t-elle que dans le scénario de référence dans vingt ans alors que la relève ne requerrait la présence d'aucun client à cause de la relève à distance avec le MOM, la relève de toute la province prendrait le même temps qu'actuellement?

Et là évidemment il y a la statistique qu'on connaît tous, il y en a trente-neuf pour cent (39 %) qui nécessite la présence des clients à l'heure où on se parle. Ce qui j'en ai compris qui nécessitait aussi un petit peu plus de travail, mettons pour se rendre au compteur.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

- R. Pouvez-vous répéter votre question, Maître Cadrin, juste pour qu'on la saisisse bien.
- Q. [65] Ça m'apprendra à faire des commentaires après, ça noie la question. Alors cette citation signifie-

t-elle que dans le scénario de référence dans vingt ans alors que la relève ne requerrait la présence d'aucun client, la relève de toute la province prendrait le même temps qu'actuellement? On parle en temps, on ne parle pas en argent pour l'instant.

M. GEORGES ABIAD :

R. L'idée que vous présumez que compte tenu que toute la technologie, toute la relève va se faire par des MOM. Donc le releveur va passer devant la maison, il ne rentrera plus dans la maison. Vous voulez savoir que ça, ça va-tu accélérer la relève. Est-ce que j'ai bien compris?

Q. [66] Oui, bien par rapport à aujourd'hui, en ce moment on a trente-neuf pour cent (39 %) des compteurs qui nécessitent une logistique particulière pour avoir accès au compteur.

Je comprends qu'avec les modifications, en scénario de référence, on ne va pas sur l'IMA, donc vous les modifiez quand même vos compteurs, les électromécaniques s'en vont puis on arrive avec les électroniques là.

Là vous me parlez d'un gain marginal, vous vous souviendrez dans la citation que je fais, la problématique avec ça vous n'allez pas sauver du temps de façon significative, au contraire, dans la

relève parce qu'on est avec les petits MOM

justement puis on n'a plus besoin d'avoir accès au compteur puis ceux qui sont compliqués à accéder. Il doit y avoir des gains en temps.

R. Mais c'est, c'est quand même, on a besoin encore des salaires, c'est qu'il est plus important il faut se rendre sur place.

Q. [67] Mais je ne vous parle pas en argent, je vous parle en temps. En argent ça pourrait être une autre question. La question que je vous pose comme il y en a trente-neuf pour cent (39 %) actuellement qui nécessitent la logistique qu'on explique.

Il doit y avoir du temps de sauvé, je présume, de relevés dans le, dans l'entrée de cour par le MOM.

R. Écoutez, il y a des gestions de clés, il y a tout un processus, oui, la façon qu'on dit marginale présentement, il y a des gestions de clés, il faut aller chercher des clés pour être sûr que les clients, on n'a pas besoin de la présence du client.

Bon, mais à la base, à la base bon il y a quelques endroits qui vont avoir, on va pouvoir travailler un petit peu plus, de façon plus efficiente, mais ça demeure vraiment marginal.

Q. [68] Alors donc le fait qu'on a trente-neuf pour cent (39 %) moins de problématique là d'avoir accès à ces compteurs-là, vous me dites qu'en temps c'est un gain marginal? Le temps sauvé par les releveurs. On les garde les releveurs, mais c'est marginal?

R. Juste un instant. Excusez, est-ce que vous parlez de l'AMR ou est-ce que vous parlez de comment c'est aujourd'hui?

Q. [69] Je n'ai pas compris la fin de votre phrase, je m'excuse.

R. Est-ce que vous parlez de scénario, dans ce que vous dites, est-ce que c'est un scénario de AMR ou est-ce que c'est un scénario de compteur à radiofréquences lu par le MOM du releveur qui passe devant la maison?

Q. [70] Je parle du scénario de référence que vous avez utilisé dans ce dossier-ci qui selon moi, selon moi est des électroniques avec les MOM.

LE PRÉSIDENT :

Pour ma compréhension.

Me STEVE CADRIN :

Il y a une discussion.

LE PRÉSIDENT :

Q. [71] Dans un scénario où on remplace tous les compteurs, les vieux compteurs électromécaniques

par des compteurs électroniques lus par un préposé avec un MOM, un petit ordinateur portable, est-ce que ça règle tous les cas où les releveurs devaient entrer dans la maison ou?

C'est ça, c'est parce que je n'ai pas trop. On dit il y a un trente-neuf pour cent (39%) de cas problématiques actuellement. Ça ça veut dire qu'on ne peut pas aller faire la lecture sans rencontrer le client puis aller dans la maison.

Maintenant est-ce que, avec un compteur électronique lu par un préposé avec un MOM, est-ce qu'il n'y a plus aucun problème d'accès à la maison même pour les compteurs qui sont à l'intérieur?

R. C'est parce qu'on associe inaccessible à problème. Si c'est ça l'hypothèse, c'est une fausse hypothèse. Quand on dit que ça prend un client, une présence de client ou qui que ce soit, ça ne veut pas dire qu'il y a une problématique d'accessibilité.

Tout simplement c'est parce que le client il n'est pas là dans le jour, il faut qu'on aille relever le soir. Je veux dire, ce n'est pas, ce n'est pas associé le fait qu'on a trente-neuf pour cent (39%) sur lequel la présence d'un client que c'est égal problématique là.

Si c'est ça votre hypothèse de base, ce n'est pas tout à fait, ce n'est pas tout à fait le cas là.

Me STEVE CADRIN :

Q. [72] En fait je ne tiens pas de proportion de problématique du trente-neuf pour cent (39%), je vous dis simplement qu'on sait que dans trente-neuf pour cent (39%) des cas, il y a une façon de traiter la chose différente de juste être en avant du compteur, d'appuyer sur le bouton puis de s'en aller avec à peu près le temps que je viens de décrire là. Rajoutez quelques pas ou pas dans la discussion.

Évidemment l'autre façon de faire bien c'est rentrer dans la bâtisse, aller se promener jusque là où il faut, avec ou pas le, excusez-moi le set de clés, mais je m'excuse, le trousseau de clés, etc. ou avoir rendez-vous avec le client au résidentiel, plus unifamilial où on doit rencontrer le client puis aller voir le compteur avec lui.

Et on a compris aussi que vous aviez là des problématiques dans certains cas. Vous n'arrivez pas à les voir tous des fois. Alors il y a un taux, vous n'arrivez pas.

Alors moi en fait vous voyez où je veux en

venir là. Je pense, avec respect, qu'il y a un gain de temps à ce niveau-là ou qu'il y a un gain économique. Si vous me dites qu'il n'y en a pas, peut-être qu'on va continuer un peu à discuter, mais.

R. Ce n'est pas ça qu'on dit. On dit qu'il va y avoir, il y a un gain marginal parce que vous savez si, la minute que vous avez précisé dans votre question, vous prenez le scénario de référence.

Le scénario de référence n'est pas un « drive by ». Là il y a des économies, là il y a de l'efficacité. On n'en cache pas non plus, on l'a dit que c'est efficace. Ce n'est pas aussi efficace que la nouvelle génération, mais c'est de l'efficacité.

10 h 26

Q. [73] Je vous parle juste du scénario de référence.

R. Le scénario de référence...

Q. [74] Je n'essaie pas d'en inventer un autre.

R. C'est correct. Mais le scénario de référence, vous comprendrez que le releveur doit quand même se rendre sur place. Des fois il va falloir qu'il... ça ne rentre pas. Il passe dans la rue, il faut qu'il rentre pareil proche, des fois qu'il passe en arrière dans la cour. Je veux dire il y a... c'est

marginal comme... Je ne vois pas comment est-ce qu'on peut...

Puis en plus, quand on dit qu'à l'intérieur ça prend la présence d'un client, ce n'est pas synonyme de problématique. Ça veut dire tout simplement que, là, bon, le client n'est pas présent, je peux passer aller le chercher. Ça va venir comme refaire un peu les horaires ou les routes ou certains éléments. Donc, on ne nie pas qu'il y a de l'efficience, mais ce n'est pas une efficience, surtout après vingt (20) ans, là, ce n'est pas une efficience qui va venir comme couper le coût de moitié ou aux trois quarts, là. C'est marginal parce qu'à la base, tu as besoin de te rendre, qu'on se rende sur place. Et il y a des régions sont éloignées au Québec, là. Il faut que je prenne le « truck » le matin puis aller se rendre pareil dans la rue. Je débarque de mon « truck », je passe sur le trottoir et je passe devant chacune des maisons.

Je veux dire c'est quand même un travail qui demeure à la base. Si on décrit une journée d'un releveur, il faut qu'il rentre au bureau chercher son MOM, ça, ça demeure pareil. Il faut qu'il rentre dans son véhicule, il faut qu'il

conduise jusqu'à l'endroit où qu'il veut faire. Ça c'est déjà une partie. Il faut qu'il débarque de son véhicule puis il commence à marcher. Puis là, il va marcher devant la maison au lieu de rentrer.

Ça fait que comment on peut penser le temps, juste pour le visualiser. Tu sais des fois c'est de faciliter la visualisation, on peut le voir. Après ça, il faut qu'il ramasse ça, prendre son véhicule, retourner au bureau.

Ça fait que tout ce temps-là c'est quand même important.

Q. [75] Monsieur Abiad, je vous comprends puis loin de moi l'idée de penser que le travail de releveur est d'une facilité déconcertante, là, puis que ça ne prend pas de temps puis ça ne prend pas d'énergie. Tout ce que vous avez décrit, là, embarquer dans l'auto, se rendre chez le client puis tout ça, ça ils le font tous, qu'ils aient un MOM ou qu'ils n'aient pas de MOM.

Bon. Une fois rendu là, il y a un autre délai qui peut s'installer, c'est l'accès au compteur. On va s'entendre tous les deux pour dire que dans un cas vous appuyez sur le bouton à une distance X de la bâtisse et ça fonctionne. Des fois plus loin, des fois moins loin, dépendant de

l'endroit où se trouve le compteur.

L'autre cas, bien, il faut que j'aie accès au compteur. On pourrait en parler longtemps ensemble, mais peut-être que je peux éliminer la question en vous posant la question. Parce que vous semblez avoir vérifié ça quand même pas mal pour me répondre.

C'est quoi pour vous le gain marginal? Peut-être que si vous m'exprimez en chiffre, en pourcentage, en temps sauvé, je pourrais arriver avec une réponse pour pouvoir identifier ce que ça veut dire pour vous le gain marginal puis l'appliquer en économie, là.

R. Oui. Là, on s'entend que ça va être progressif. Vous voyez que c'est sur vingt (20) ans. C'est après vingt (20) ans qu'on a tout ça. Vous êtes d'accord avec nous, là?

Q. [76] Oui. Puis après vingt (20) ans vous allez avoir, si vous sauvez du temps au fur et à mesure que ça avance pendant vingt (20) ans, vous allez avoir besoin, si on sauve de temps pour aller faire la relève, de moins de releveurs, donc de moins de salaires, sans les éliminer tous pour autant si on prend votre scénario de référence.

R. Non, je comprends. Mais votre question il faut

quand même la baser sur des hypothèses. Puis là, je ne pense pas... On peut se faire des hypothèses, là. Le scénario de référence est sur vingt (20) ans. On commence par trois cent mille (300 000) compteurs en deux mille douze (2012), deux mille treize (2013), mettons, et on s'en va comme ça. Trois cent mille (300 000) sur trois point huit millions (3,8 M) de compteurs. O.K.?

Je viens de vous décrire qu'on a besoin tous les travaux de base, qu'il y ait un MOM ou pas, du releveur. Là, on passe une année. On va chercher quoi comme pourcentage? Là on prend l'autre année après. J'ai encore besoin de releveurs, j'ai encore besoin de véhicules. Et donc, une très grande partie du Québec qui va continuer à lire... à se faire lire manuellement comme aujourd'hui. Et on s'en va comme ça dans le temps.

On peut le faire le scénario, là, mais vous savez que ce n'est pas trois point huit millions (3,8 M) de compteurs en deux mille treize (2013) qui vont être changés de même. Alors juste le fait du temps, le temps, actualisez ça en termes d'efficience et en termes de dollars, là, sur vingt (20) ans, là. C'est pour ça qu'on vous dit par

rapport au scénario qu'on a aujourd'hui c'est marginal. C'est ça que je vous dis.

C'est qu'on ne commence pas à trois millions (3 M) ou à un million (1 M) l'année prochaine, là, selon le scénario de référence. On s'en va avec trois cent mille (300 000) compteurs. Sur les trois cent mille (300 000) compteurs il faut que je trouve là-dedans des cas qui sont problématiques d'accès déjà. Après ça, il faut que j'identifie ces problèmes d'accès-là puis voir si ça vaut la peine de couper un releveur parce qu'il a sa route à faire. Dans sa route, il va avoir des cas faciles puis des cas non faciles.

Alors donc, vous comprenez que l'optimisation ne se fait pas juste sur une question simple comme ça, là. Il faut l'analyser avec le temps, puis par route en plus de ça.

Je ne sais pas si ça vous répond. Ça vous donne au moins une perspective de qu'est-ce que ça veut dire votre question. C'est juste j'essaie de vous dire voici la perspective de votre question par rapport à nous comment on va répondre à ça.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Peut-être que je peux amener juste quelques

précisions, là. C'est que dans le scénario de référence, les compteurs qui sont prévus ne sont pas... sont vraiment les compteurs en fonction des lots. Les lots sont répartis partout dans la province, ils ne sont pas géographiques.

Malheureusement, ce que ça crée, ça fait comme un gruyère. Ça fait que dans le fond tu n'as jamais comme une rue complète au fur et à mesure qui est libre d'être marchée parce que, dans le fond, tu as toujours des compteurs mécaniques qui restent. C'est le scénario de référence qui est sur la table.

Tous les compteurs CII, qui font partie dans certains cas des routes de releveurs, ne sont pas prévus être radiofréquences dans ce scénario-là. Donc, ces routes-là doivent être aussi marchées.

Le reste, là, c'est sûr que là avec le panel 3 vous allez probablement être en mesure de... de creuser l'aspect financier. Mais c'est grosso modo l'idée qu'il y a derrière.

Donc, il n'y a pas vraiment de... de... Tu sais pour... C'est un peu toujours le même principe dans tous ces projets-là, c'est que ça te prend une concentration géographique pour ramener

les gains. Et, malheureusement, nos scénarios ne sont pas comme ça. Et nos lots de compteurs, avec le nombre d'échantillonnages qu'on a faits depuis d'années, d'années, d'années, sont... sont vraiment tous répartis à travers la province.

Q. [77] Je vais, oui, effectivement, peut-être creuser la question économique tout à l'heure. Tout à l'heure je ne sais pas quand. Mais donc, quand on va arriver au panel numéro 3. Mais, comme je suis avec vous au plan technique, je veux juste simplement cibler la question, ce que vous appelez, vous, le gain marginal ou... Peut-être c'est un gain de temps, là, on est d'accord, mais il est marginal.

Alors est-ce que vous êtes en mesure... Bien d'abord, est-ce que vous l'avez évalué et, si oui, êtes-vous en mesure de nous fournir le chiffre en gain de temps?

10 h 32

M. GEORGES ABIAD :

R. Écoutez, à la base là on est dans le panel technologique, il faut s'entendre sur une chose, c'est que le projet dont on propose ici, est un projet qui s'assure qu'on a le standard de l'industrie en termes de compteurs.

Le compteur de radiofréquence est bâti des scénarios à partir ou autour d'un compteur qui va devenir « absolute », je vous le dis ce n'était vraiment pas dans nos plans de présenter ça à notre haute direction.

Le projet ici présent c'est un projet de compteur de nouvelle génération puisque c'est le standard de l'industrie. Donc nous avons regardé que dans la mesure où la technologie est là, elle est robuste, elle fonctionne.

Et que la rentabilité est au rendez-vous puis que les économies sont là. C'est, on veut être au diapason avec l'industrie. On ne veut pas commencer quelque chose puis dans cinq ans on se dit « oups, ce n'est pas le compteur qu'on aurait dû faire ». Puis on revient ici puis on recharge une autre fois là.

Donc notre scénario c'est le scénario de la nouvelle génération. Le scénario de référence c'est le scénario, l'alternative dans le cas où tu sais ce n'est pas comme, parce que le compteur marche, parce que le compteur fonctionne.

Ce n'est pas parce qu'on veut faire de l'efficacité avec ce compteur-là. On veut parce qu'on sait dit bon si jamais c'est refusé pour

toutes sortes de bonnes raisons là, bien on a au moins un compteur qui est capable de lire, parce qu'il faut remplacer l'électromécanique.

On a quelque chose quand même, il faut prendre une décision, l'électromécanique on ne peut plus l'avoir. Alors il faut le remplacer par un compteur de radiofréquences qui fonctionne.

Alors c'est pour ça qu'on a fait le scénario de référence pour dire bien si on n'a pas la nouvelle génération, on va prendre un compteur qui marche, qui fait la job, mais qui n'est pas ce qui est le standard.

Alors ce n'est pas son but, ce n'est pas l'efficacité là. Son but à lui c'est seulement dire parce qu'il faut que je facture. L'efficacité est le standard de l'industrie et le virage que l'industrie a pris c'est dans la nouvelle génération.

Donc pour cette raison-là, Maître, nous n'avons pas, nous n'avons pas fait le scénario de, élaborer des scénarios d'efficacité en sachant déjà que les salaires c'est le plus grand poste budgétaire qui est le releveur et on va en avoir besoin de releveurs. Puis il va falloir que les véhicules soient, se rendent là.

Donc pour toutes ces raisons-là, pour toutes ces raisons-là, donc ce n'est pas le standard, ce n'est pas notre scénario privilégié.

Q. [78] Mais je comprends puis je ne veux pas étirer la question, j'ai écouté votre énoncé, que j'appellerais politique par rapport à une question que je vous pose.

Est-ce que vous avez fait l'évaluation gain marginal, une politique de, votre justification ce que vous venez faire ici, puis je vous suis là.

Vous avez remarqué que la preuve de l'UMQ ne vous dit pas, ne faites pas les compteurs IMA, on se suit dans ce sens-là, on n'a peut-être pas la même façon de voir les choses.

Par contre, pour la justification économique puis je pense la seule question, plus grosse question disons pertinente devant la Régie, ces scénarios de référence versus votre scénario IMA. Là si j'ai bien compris votre réponse, puis là je veux vous donner la chance peut-être de le dire en plus court, peut-être.

Avez-vous fait l'analyse des gains en temps reliés à l'utilisation d'un MOM et des compteurs électroniques comme si, comme le scénario de référence? Si vous ne l'avez pas fait, vous me

dites non, vous l'avez fait, vous me dites oui.

Puis à ce moment-là les chiffres s'il vous plaît.

R. Comme je vous dis il y a certaines, je vais valider au niveau du panel 3, je vais vous répondre, savoir. Parce que là vous avez parlé de releveurs, là vous me parlez d'efficience en termes de dollars.

Q. [79] Non, non, je veux juste...

R. Le panel 3.

Q. [80] ... je suis juste au niveau du temps. Les dollars je vais poser la question au panel 3.

R. Bon bien c'est parce que c'est le salaire, sept cents (700) releveurs les salaires là, je ne sais pas si vous me parlez de salaires.

Q. [81] J'ai demandé les gains en temps et les gains en temps, en temps, parce que là je pensais qu'il y avait un élément peut-être plus technique?

R. Ça là-dessus je pense d'y avoir répondu, regardez trois cent mille (300 000) compteurs par année, c'est avec comme monsieur Brassard vient de vous expliquer. Je pense qu'il vient de vous expliquer. C'est un, on change un lot à travers le Québec, c'est pop-corn là. Ça fait que donc j'ai une rue, j'ai une rue que.

Q. [82] Non, mais, Monsieur Abiad, je ne veux pas

faire une discussion avec vous pour me répéter ce que monsieur Brassard a dit, avec respect, puis je ne veux pas vous interrompre dans votre réponse.

Mais j'essaie de vous poser une question par rapport à une analyse que vous auriez fait ou pas fait dépendant de la situation. Si vous me dites je ne l'ai pas fait parce que c'est le scénario pop-corn. Merveilleux. Mais la seule question était là.

R. La question, non, c'est parce que vous avez fait un préambule avant, Maître, juste avant ça pour dire.

Q. [83] Allez-y? Répondez aussi...

R. Donc c'est important.

Q. [84] ... longuement qu'il faut.

R. C'est important pour bien préciser les choses. Fort de tout ce qu'on vous a dit, les réponses que je vous ai dites tantôt, la cadence de remplacement de compteurs, la façon que les compteurs sont remplacés, nous n'avons pas fait l'analyse de, puisqu'on a constaté que c'était très marginal par rapport au scénario de, de nouvelle génération.

Q. [85] Vous avez fait comment pour constater que c'était marginal si vous n'avez pas fait l'analyse, Monsieur Abiad?

R. Je viens de vous donner les hypothèses à la base

duquel on l'a fait, à la base duquel du fait que dans un premier temps et ce n'est pas, et c'est loin d'être une réponse politique.

Dans un premier temps, ce qui était important c'est d'assurer la pérennité. Ce n'est certainement pas avec des compteurs de radiofréquences de première génération qu'on va assurer la pérennité du parc de notre compteur.

La première, première position, premier positionnement que nous avons pris ici c'est de s'assurer qu'on était au diapason avec l'industrie puis qu'on va chercher un investissement qui est responsable pour l'entreprise, un investissement qu'on ne retourne pas dans cinq ans pour lui dire :

Monsieur le président ou Madame la présidente, on s'est trompé, il va falloir qu'on rechange une autre fois les compteurs parce qu'on a choisi des compteurs périmés de la première génération.

Alors à la minute qu'on a décidé d'aller avec ce qui est dans le standard de l'industrie, on a constaté que cette nouvelle génération-là de compteurs génère des efficiences et des revenus et de grande importance, sept cents (700) postes quand

même. Il y a beaucoup d'efficience reliée à ça.

Ça fait qu'une fois qu'on a constaté ça, on a réalisé après ça que la seule façon pourquoi on garderait le compteur de la première génération c'est dans le cas où le compteur de nouvelle génération serait refusé pour toutes sortes de bonnes raisons et qu'on a besoin quand même de lire.

Donc ce n'est pas le scénario de référence avec lequel vous allez faire l'efficience quand vous avez sept cents (700) postes puis des véhicules, à peu près cinq cents (500) véhicules, ce n'est pas avec ça que vous allez faire de l'efficience, c'est avec l'autre, c'est pour ces raisons-là.

10 h 40

LE PRÉSIDENT :

Q. [86] Mais, Monsieur Abiad, ce que maître Cadrin cherche à savoir, ça ne m'apparaît pas bien bien compliqué là. Comme l'analyse économique de votre projet repose sur la comparaison des coûts de deux scénarios, il y a un scénario de référence qui... et l'efficience... l'efficience, ça peut intervenir dans n'importe quelle façon de faire. Il y a toujours des gains d'efficience à faire. Donc, le

scénario de référence qui... la vie continue avec des compteurs électroniques qui sont lus par des préposés avec des ordinateurs portables. Est-ce que vous avez tenu compte, dans les coûts du scénario de référence, de certains gains marginaux qui seraient dûs à des gains d'efficience également? En d'autres mots, est-ce que, à cet égard-là, le scénario de référence serait surévalué, les coûts du scénario seraient surévalués? C'est quelque chose que vous devriez clarifier là quand on parlera des... quand on parlera des coûts là au niveau du scénario numéro 3. Euh! Le scénario numéro... le panel numéro 3.

R. Bien, c'est ce que je disais parce que j'ai compris qu'on ne voulait pas parler de dollars. Ça va me faire plaisir de répondre à ces questions-là au panel 3. On a des réponses à ça là, mais là je comprenais... excusez, j'ai mal compris parce qu'il me semblait que monsieur ne voulait pas parler de dollars, il voulait parler de temps. Alors, si c'est des dollars, oui, on a des mesures... Dans le fond, je vais répondre pour le panel 3 là. Oui, dans le scénario de référence, on a pris en considération des éléments d'efficience, bien sûr, on l'a fait. Maintenant, ma compréhension était

qu'on ne voulait pas parler de dollars, on voulait parler de temps. Je ne comprenais pas là la question à ce moment-là là.

Q. [87] Mais, vous avez vu la position de l'UMQ dans son mémoire. Il a fait toutes sortes de tests de sensibilité et les chiffres, ça varie en haut puis en bas là. Alors, c'est ça qu'il faut clarifier.

Me STEVE CADRIN :

Q. [88] En fait, je vais passer à une autre lignée de questions là. Oui, effectivement, je parlais en temps, mais j'ai compris et je l'ai dit tout à l'heure, je poserai des questions économiques tout à l'heure quand ce sera le panel 3. Mais, survient la situation actuelle. En fait, je vais demander des informations plus de base là qui doivent être peut-être... qui sont plus simples à fournir qu'une analyse ou... de cette question de gain marginal. Quel est le temps moyen par client prix - et j'ai compris à chaque deux mois - pour les compteurs lus à pied par le releveur muni d'un MOM? Est-ce que vous avez établi ça?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. On me dit que l'information est disponible, mais il faudrait la fournir en engagement.

Q. [89] Peut-être je vais vous faire une suggestion,

parce que j'avais des questions par mode de relève, d'en faire un engagement qui le prévoit par différents modes de relève. Et je vais peut-être décliner les questions. Je présume que la réponse serait la même, on prendrait l'engagement de me fournir l'information sous réserve que ce soit disponible, évidemment. Donc, le temps pour la relève des compteurs moyen par client, la relève des compteurs par MOM; la moyenne du temps pour les compteurs qu'on doit faire en relevé de visu, donc face-à-face avec le compteur, mais ne requérant pas la présence du client; le temps moyen pour les compteurs relevés de visu, mais requérant la présence du client, qu'il soit extérieur ou intérieur, peu importe. Alors, ce serait les temps dont j'aurais de besoin. Je présume que vous aurez besoin d'un engagement pour y répondre là.

R. Oui.

LA GREFFIÈRE :

Engagement numéro 21, Maître Cadrin.

Me STEVE CADRIN :

Merci.

E-21 (HQD) Fournir le temps moyen pour la relève
des compteurs par client (compteurs

par MOM); la moyenne du temps pour les compteurs dont la relève est prise face au compteur, mais sans la présence du client; le temps moyen pour les compteurs relevés de visu, mais en présence du client, que le compteur soit à l'extérieur ou à l'intérieur (Demandé par UMQ)

Q. [90] Une question complémentaire du type 6/49, alors une question complémentaire. Pour les compteurs relevés de visu, mais requérant la présence du client, combien de visites additionnelles en pourcentage doivent être faites à tous les deux mois en cas d'absence? Je présume que ça donnerait lieu plus à un engagement qu'à une réponse... à moins que vous l'ayez du tac au tac là. Non! O.K.

LE PRÉSIDENT :

Mais, Maître Cadrin, en tout cas, c'est... Ah! Pardon, excusez-moi, j'avais... Ça relève plus d'une demande de renseignements. Et là je me demande, c'est relié à une réponse plus qu'à la preuve d'origine parce que normalement là il y a la preuve qui est déposée. Vous faites des demandes de

renseignements.

Me STEVE CADRIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Le but étant précisément d'éviter ce qu'on est en train de faire là aux audiences.

Me STEVE CADRIN :

HQD-4, Document 4, pages 4 et 5...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me STEVE CADRIN :

... c'est une réponse à la demande de renseignements de la FCEI.

LE PRÉSIDENT :

Ça découle des réponses.

Me STEVE CADRIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est beau.

Me STEVE CADRIN :

Mais, en fait, c'est le « follow-up » du gain marginal...

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Ça va.

Me STEVE CADRIN :

... portion temps là parce qu'évidemment, les
releveurs, c'est une question de temps, on
s'entend.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

Me STEVE CADRIN :

Je peux vous répéter l'engagement au complet. Ah!
Le dernier bout. En pourcentage qui doivent être
fait à tous les deux mois en cas d'absence. Je vais
prendre un engagement distinct pour cette question
de pourcentage là parce que c'est dans la même
foulée directe là.

E-22 (HQD) Combien de visites additionnelles en
pourcentage doivent être faites à tous
les deux mois en cas d'absence
(Demandé par UMQ)

Q. [91] J'ai constaté et je vous ai remis hier, juste
pour... à ma consœur, en fait, maître Hogue, pour
prévoir d'avance les questions, pour que vous ayez
les documents d'avance pour voir un peu où est-ce
qu'on s'en allait avec certaines questions. Il y a
un document tiré du dossier que vous venez de

déposer, le 3788, je présume que le groupe qui est devant moi, il y a des gens qui ont travaillé sur ce projet-là. Et je vous ai déposé les pages 14 et 15. Je vous ai déposé... je vous ai fourni les pages 14 et 15 de HQD-1, Document 1.

10 h 46

Et j'apprécieraient peut-être produire ces documents-là pour les fins de la question. Est-ce que vous aviez besoin d'autres copies, Consoeur?
Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non.

Me STEVE CADRIN :

Ça va. Et je comprends que les témoins ont déjà le document. Je ne sais pas si on va le coter tout de suite, madame la greffière est partie, là.

Q. [92] Je peux peut-être vous faire de la lecture en attendant. La portion qui m'intéresse, vous le devinerez, en fait je l'avais déjà mentionnée « Coût de relève », là, donc :

Le coût de la relève manuelle d'un compteur non communicant dans un secteur où les compteurs de nouvelle génération sont installés est évalué sur la base du temps de transport requis pour effectuer cette

intervention.

D'où toute ma série de questions précédentes.

Il s'agit d'interventions pour lesquelles le Distributeur est en mesure d'effectuer une certaine optimisation de ses déplacements, puisque ces derniers sont connus à l'avance. Toutefois, le temps moyen demeure important, compte tenu de la distance entre chaque client ayant un compteur non communicant sur la route de relève. Ainsi, le temps d'intervention moyen pour la relève manuelle d'un compteur non communicant dans un secteur où les compteurs de nouvelle génération sont installés est estimé par la Distributeur à 20 minutes.

Et vous avez fait un chiffre qui allait avec le vingt (20) minutes tout de suite après.

Alors peut-être juste donner la cote,
Madame la Greffière.

LA GREFFIÈRE :

C'est le C-0022.

Me STEVE CADRIN :

C-UMQ-0022.

C-UMQ-0022 Extrait du document HQD-1, Document 1
inclus au dossier R-3788-2012

Q. [93] Juste pour être certain, là, dans les séries de questions tout à l'heure que je vous ai posées, le vingt (20) minutes, là, il s'applique à quoi exactement pour être certain qu'on se parle des mêmes choses parce qu'il y a déjà une réponse dans votre prochain dossier à la question que je posais tout à l'heure, en tout cas à une des questions que je posais tout à l'heure.

M. GEORGES ABIAD :

R. Il y a des... Il y a des hypothèses en arrière de ça. Ça c'est dans le contexte où une rue, par exemple, ou une région a opté pour des compteurs de nouvelle génération. Donc, ça c'est l'évaluation faite dans le cadre d'une option de retrait. Donc, c'est notre évaluation qui a déterminé le vingt (20) minutes d'un nombre X, une simulation d'un client qui peut être à tel endroit qui a décidé de faire une option de retrait par rapport, par exemple, à l'ensemble de la région qui est... qui

est encore en nouvelle génération.

Donc, c'est une hypothèse de un pour cent (1 %) sur trois point huit millions (3,8 M) de compteurs avec des distances qu'on a placées à peu près, là, où est-ce que... où doit être le bureau de releveurs qui doit desservir telle région, par exemple, avec des hypothèses de cette région-là. Il y a tant de d'« op-out » qu'il va y avoir ou d'options de retrait.

Donc, c'est vraiment tout un calcul qui a été fait en termes de rayon de kilométrages à couvrir un client ou un client qui a décidé de faire une option de retrait par rapport à nos bureaux d'affaires actuels. Vous savez nous avons des bureaux d'affaires à travers le Québec, là, et donc on a placé des releveurs dans chacun de ces bureaux-là puis on dit, bien, ce bureau-là va couvrir telle, telle, telle régions. Puis on va dire, mettons, c'est X pour cent qui vont prendre l'option de retrait puis ainsi de suite. Donc, c'est vraiment un calcul qui a été fait dans ce sens-là.

Q. [94] Donc, c'est aucune de ces réponses dans le sens de l'engagement qu'on a pris tout à l'heure, ça ne correspond pas à rien. Je ne peux l'attacher

à... à la lecture requérant la présence du client
ou...

R. Honnêtement, c'est une réalité hypothétique dans le
fond.

Q. [95] Je comprends.

R. Des hypothèses qu'on a prises par rapport à ça.

Q. [96] O.K. Mais là vous avez fait le calcul, vous
avez pu calculer le montant d'argent, donc on
viendra tout à l'heure avec la question des
montants d'argent au panel 3. Vous m'arriverez avec
l'engagement au niveau du temps dans ce cas-ci pour
ce panel-ci.

Juste une question complémentaire. Le
choix de passer des... des compteurs
électromécaniques aux compteurs électroniques était
seulement un choix d'aller vers le compteur de
référence du marché ou il y avait des gains
d'efficience qui avaient été réalisés et présentés
par Hydro-Québec lors de sa décision ou son
« business case » de l'époque?

R. C'est-à-dire que vous avez vu la première journée,
monsieur Richard a présenté les quatre éléments,
les quatre motifs. Il y avait des motifs d'ordre de
pérennité, dans un premier temps, bien sûr.

Q. [97] Juste pour qu'on se comprenne. Excusez-moi, je

vous arrête parce que je pense que vous allez me parler de l'IMA, là. Électronique, ceux qu'on nomme en ce moment, là, versus les électromécaniques. Est-ce que, lorsque vous avez fait ce changement-là, il y avait des gains d'efficacité ou c'était juste une question de dire, bien, ils n'en font plus en Amérique du Nord ou ils en font moins, et caetera?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Dans le fond, il y avait, si on remonte à l'époque, là, il y avait quelques raisons. Une, effectivement, nos fournisseurs à l'époque ne fabriquaient plus de compteurs électromécaniques. Et à l'époque donc, on passait... Il y avait donc dans le fond une certaine portion qui était reliée aux compteurs mécaniques versus électroniques RF. Donc, dans le fond, le marché... notre fournisseur ne faisait plus de compteurs mécaniques, donc on passait aux compteurs électroniques.

Et, effectivement, l'approche du RF allait permettre de l'efficacité éventuelle et c'est dans ce sens-là que ça avait été mis en place.

Le Distributeur n'a pas fait l'achat de MOM pour la technologie neuf cents (900)

mégahertz au même temps où il a commencé à installer les compteurs radiofréquences. Donc, on n'a pas comptabilisé de gains, là, avant les dernières années. Je pense c'est deux mille neuf (2009) ou aux alentours, où là on a changé de génération de MOM. Et là, on a équipé les releveurs d'un MOM qui est compatible avec le neuf cents (900) mégahertz.

Ça fait que pendant certaines années, autrement dit, on avait mis ça pour éventuellement faire de l'efficience puis, entre autres, absorber une partie de la croissance. Parce que la croissance est géographiquement localisée à la même place souvent, hein, c'est un quartier, c'est des rues, là. Et là, dans le fond, on est en mesure de faire de l'efficience de la relève de ce côté-là.

Ça fait que, oui. Je ne sais pas si ça répond à votre question. Ça fait que, dans le fond, il y avait ces deux points, mais il y avait une partie de ce côté-là.

10 h 54

Q. [98] Je vais passer un peu en « follow-up », là, à ces questions-là. Donc, B-0072 est la pièce HQD-4, Document 13, les pages 9 à 10. On est dans une section à cette page-là la section 2.1.1, gestion

du parc de compteurs. Monsieur le président, avant de continuer, moi je n'ai pas d'objection si vous voulez prendre une pause pour que maître Hogue soit présente. De toute façon c'est l'heure de la pause ou à peu près. Je ne veux pas indisposer personne.

LE PRÉSIDENT :

On voulait prendre la pause à onze heures (11 h 00), vous pouvez continuer un petit bout jusqu'à onze heures (11 h 00).

Me STEVE CADRIN :

Q. [99] Pas de problème. Alors j'étais dans la section gestion du parc de compteurs comme je le disais. J'ai fait lecture du passage pertinent pour les fins de ma question.

La fonction de mesurage de l'électricité est stratégique pour le Distributeur puisqu'elle assure que l'électricité livrée puisse être facturée adéquatement. [...] De ce fait, le Distributeur gère rigoureusement son parc et remplace ses compteurs selon diverses stratégies, incluant le remplacement de lots de compteurs selon des scénarios de risque. Le Distributeur

tend à maintenir un parc avec un nombre restreint de compteurs présentant des risques de défaillance. Ainsi, lorsqu'un lot âgé présente un niveau de confiance bas, le Distributeur procédera à son remplacement préventif avant que les compteurs ne fassent défaut.

Pouvez-vous nous expliquer ou en détail peut-être là ces diverses stratégies que vous utilisez pour remplacer vos compteurs, qu'on puisse vous suivre?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Dans le fond avant de commencer une année d'échantillonnage précise, on se trouve à analyser l'ensemble des lots de compteurs qui sont dus cette année-là. Donc par exemple pour une certaine année, je disais hier, ça peut varier entre quatre cents (400) à cinq cent mille (500 000) compteurs.

Donc ces compteurs-là sont répartis sur des lots et nous avons l'historique de qualité de ces lots-là à chaque fois qu'ils sont revenus pour vérification. Donc ce que l'on fait et l'on fait ça depuis quelques années, dans le fond et on le fait sur une fenêtre de quelques années à chaque fois.

Donc on le fait de façon prévisionnelle

également. Donc ce qu'on fait c'est qu'on passe en revue chacun des lots de compteurs et là dans le fond on a différents critères qu'on pondère.

Donc on y va en fonction des résultats historiques de qualité. Ça fait qu'on peut voir si depuis, je ne sais pas, si ça fait trois ou quatre fois que ce lot-là revient en échantillonnage, on peut voir si dans le fond la qualité se dégrade.

On y va en fonction de l'âge des appareils. On y va en fonction aussi des critères qu'on connaît sur ces appareils-là. Donc ce qui se passe puis on a un exemple en deux mille onze (2011) là. Il se peut aussi que certains types de compteurs soudainement passent d'un très bon niveau de qualité à un niveau de qualité moindre.

Et ça on apprend ça au fur et à mesure des années. Ça fait que là tu réalises que oh ce type d'appareils là dans le fond vieillit moins bien. Et là à un moment donné c'est différentes règles-là sont pondérées puis on analyse ça.

Et ce qu'on va faire c'est que dans le fond on va aller chercher les lots de compteurs au lieu de les échantillonner. Le but de ça c'est de faire une gestion responsable et c'est ce qui va maintenant devenir une règle dans le fond

intrinsèque dans les nouvelles normes.

Donc on va devoir le faire de façon proactive. C'est pour ça que quand on regarde les taux de rejet des dernières années, nous ce qu'on vise c'est de ne pas en avoir là.

Ça fait que c'est pour ça que dans le fond dans les dernières années vous voyez peut-être des volumes de cent mille (100 000), ça veut dire qu'on est rendu à cent quelque mille (100 000) compteurs qu'il faut changer pour rassurer ce bout-là.

Bien entendu, là depuis bon récemment là vous comprenez que là on essaie de faire une gestion très responsable de ça et très optimisée en fonction d'un déploiement éventuel de compteurs. Ça fait que c'est sûr qu'en ce moment on fait une gestion très fine de ça actuellement.

Q. [100] Donc ce que j'en comprends évidemment c'est que vous avez ces éléments de cette stratégie-là que vous avez énumérés, on ne reviendra pas spécifiquement sur chacun, vous amène à chaque année à prévoir une série de compteurs à remplacer. C'est fixé en début d'année selon un scénario que vous évaluez, je dirais au bureau, mais avec les informations que vous connaissez sur votre parc de compteurs.

Vous dites cette année, on va avoir à remplacer X, avant que l'année commence vous le savez déjà. Évidemment il peut y avoir des impondérables dans l'année, on s'entend, mais ça c'est une autre histoire, mais vous faites un scénario de base ce que vous allez changer?

R. Oui, dans le fond quelque, dans le fond bien avant l'année là, bien avant que l'année se termine dans le fond on fait ces prévisions-là puis on fait différentes hypothèses puis bon la technologie étant ce qu'elle est, il y a des défaillances aussi qui peuvent arriver là, ça fait qu'on voit qu'il y a certains lots rejetés.

Puis il y a plusieurs niveaux là. On obtient des fois des niveaux 1, 2, 3 ou 4. C'est pour ça que des fois s'il n'y a pas de rejet, il faut regarder aussi combien on a obtenu de niveau 4.

Quand on obtient un certain nombre de niveau 4, la plupart du temps on n'est plus en mesure de l'échantillonner dans la suite des choses. Donc on doit retirer.

Q. [101] Je comprends, je comprends tout ça, au début de l'année quand je dis au début de l'année, on se comprend, je présume bien que vous avez pensé à ça

quelque, quelque temps avant l'année.

Mais vous prévoyez toute une série de compteurs d'abord à acheter ou à les remplacer ensuite, basé sur tout ce que vous venez de m'expliquer de niveau 1 à niveau 4, vous avez déjà des scénarios de, pas de sensibilité, mais des scénarios prévus en conséquence de ce que vous avez vécu dans les dernières années.

Ce parc de compteurs là dont on parle en ce moment c'est l'électromécanique, électronique que vous avez déjà depuis un certain temps. Donc vous êtes en mesure d'établir votre stratégie du nombre de compteurs à remplacer en début d'année là. Il y a quelques impondérables dans l'année, mais règle générale c'est votre scénario que vous appliquez puis vous partez vous allez les changer en les séquençant tant par mois?

R. Oui, on a un scénario qu'on établit bien avant que l'année précédente se termine. Quand l'année commence bien là vous comprendrez que les échantillons ça on ne peut pas les prévoir à l'avance. Ils sont sélectionnés de façon aléatoire. Ils sont sélectionnés en début d'année. Ça on ne peut pas les prévoir.

Puis oui les compteurs qui sont à

remplacer, dans le fond qu'on a décidé, les lots de compteurs qu'on a décidé d'aller, de retirer ça on peut les planifier parce qu'on a douze mois devant nous pour aller les chercher parce que le sceau va devenir à échéance.

Pour ce qui est des lots de compteurs qui sont en échantillonnage, bien là il y a toute une gestion qui est à faire là. Vous comprenez qu'en janvier dans le fond on réalise, on localise les appareils qui sont à changer et là on doit faire l'ensemble des essais.

Et là les résultats, on se dépêche de faire les essais le plus rapidement possible parce que là on peut apprendre qu'il y a des compteurs additionnels à aller chercher, mais ceux-là n'étaient pas prévus en début d'année.

Q. [102] Mais outre la question d'échantillonnage là ou de tests que vous pouvez faire, vous l'avez dit vous-même, vous n'avez pas attendu que Mesures Canada vous le demande ou l'impose d'une certaine façon, vous avez déjà cette façon de faire ces choses-là depuis quelques années. Vous êtes proactif dans le remplacement de vos compteurs. Ça fait qu'à chaque année vous avez déjà prévu au-delà de l'échantillonnage, déjà un certain autre nombre

de compteurs à changer ou de lots à disons attaquer spécifiquement, à viser à éliminer, vous faites déjà ça là?

R. Oui, en fonction des critères actuellement en vigueur par exemple, oui, ça.

11 h 00

Q. [103] Mais, j'ai compris tout à l'heure que vous alliez un peu d'avance dans ces critères-là. Les critères n'étaient pas encore en vigueur, mais vous les appliquez comme un peu déjà pour être bien certain que, quand ça va arriver là, vous allez être déjà proactivement avoir commencé à travailler sur le remplacement de vos compteurs. C'est ce que j'ai compris de votre réponse en début là.

R. Dans le fond, c'est qu'on a une approche proactive. Ça fait que, ça, c'est intégré et c'est un peu nous qui avons un peu été fer de lance dans l'industrie sur ce côté-là. Par contre, je pense, j'en ai fait allusion là précédemment, on a récupéré les compteurs électromécaniques dans le passé à plusieurs reprises et on a, dans le fond, formé des lots non homogènes par rapport aux critères de la nouvelle norme. Ça fait qu'actuellement, j'ai... on a des lots de compteurs qui comportent différentes années de construction, différentes variabilités.

Et dans les nouvelles normes, ça, on va être obligé de rescinder ça. Ça fait que c'est un exemple, il y en a d'autres. Il y a certains critères actuellement d'homogénéité plus sévère qui s'en viennent qui vont avoir un impact additionnel de ce côté-là là.

LE PRÉSIDENT :

Maître Cadrin, il est onze heures (11 h 00), on va prendre une pause jusqu'à onze heures et vingt (11 h 20) et après ça, on procédera jusqu'à treize heures (13 h 00). D'accord?

Me STEVE CADRIN :

Oui, oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me STEVE CADRIN :

Merci.

SUSPENSION

11 h 22

REPRISE DE L'AUDIENCE

LA GREFFIÈRE :

Veillez prendre place, s'il vous plaît.

Me STEVE CADRIN :

Je suis désolé.

LE PRÉSIDENT :

Alors vous poursuivez votre contre-interrogatoire?

Me STEVE CADRIN :

S'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez prévu trente (30) minutes, ça fait plus qu'une heure. Mais enfin, je commence à comprendre que ça dépend aussi des réponses.

Me STEVE CADRIN :

Merci, Monsieur le Président.

Q. [104] J'avais presque terminé ma... ma série de questions sur le sujet, là. Évidemment, on discutait des remplacements de compteurs. Il y avait l'échantillonnage puis il y avait d'autres façons d'y arriver, là, d'autres critères pour y arriver.

Et vous avez parlé que vous aviez aussi des lots, que parfois certains lots posaient problème. Juste peut-être pour me donner une idée, un ordre de grandeur. Un lot ça peut représenter quoi, là, comme nombre de compteurs? Est-ce que c'est très variable ou est-ce que c'est à peu près toujours les mêmes chiffres?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. C'est très variable. Ça dépend des modèles, des éléments. Peut-être à titre d'ordre de grandeur,

dans le résidentiel, là, mettons qu'on se limite à ça, c'est plus simple. Ça peut varier d'une dizaine de mille à trente (30) quelques mille et plus, là. Ça fait qu'on a des lots qui dépassent le trente (30) quelques mille.

C'est une gestion aussi à nouveau, hein. On essaie d'avoir des lots pas trop... pas trop de grandes quantités parce que sinon les risques sont plus élevés. Ça joue là-dedans.

Q. [105] Mais je comprends que votre... votre raison d'agir sur un lot spécifique c'est le modèle de compteur dans un premier temps, mais, également, possiblement son âge? Je présume que c'est ça parce que là on parle des lots sur lesquels vous agissez spécifiquement, là, plutôt que le reste du programme de maintenance.

R. C'est ça. Parce qu'il y a une partie de... du programme de maintenance sur laquelle dans le fond ça se passe au fur et à mesure de l'année, là, et qu'on ne peut pas prévoir. Mais sur le bout qu'on peut prévoir, bien, c'est différents facteurs comme je le mentionnais tantôt, l'historique de qualité. C'est l'âge des compteurs.

J'ai parlé aussi de modèles à risque qui ne sont pas toujours reliés à l'âge. On a des

compteurs électromécaniques actuellement qui ont aux alentours de vingt-cinq (25) ans et qui posent problème. Ça fait partie de certains modèles qui vieillissent moins bien que d'autres. Et cette... Et cette connaissance-là s'améliore, si je peux dire, ou change d'année en année.

Lorsqu'on a les résultats d'échantillonnages d'une année, c'est là qu'on apprend que, ah!, O.K., mettons tel modèle de compteur de telle année, oups!, est en problème. Et là, dans le fond, on dit, oups!, ça, ça change tout le scénario de la suite, là. Ça fait que ça c'est normal et...

Et l'an passé c'est un peu ça qui s'est passé dans un cas, là, où là soudainement tu dis oups!, je passe d'un niveau 1 à un niveau 4. Et là tu dis, ouais! j'en ai plusieurs centaines de milliers en arrière de moi qui s'en viennent, là. Et s'ils réagissent tous comme ça, on... il faut agir, là.

Ça fait que... Ça fait que l'âge... l'âge est un facteur. C'est sûr que c'est... c'est un des importants, hein. Mais les niveaux de qualité et tout. Ça fait que c'est l'ensemble de tous ces critères-là.

Q. [106] O.K. Dans le même document où nous étions, je peux vous redonner la référence si vous voulez, là. C'est HQD-4, Document 13 à la page 10 pour les fins de se replacer, aux lignes 3 à 11. Et je vous fais lecture :

Tel que le Distributeur l'indique dans sa preuve, l'exploitation d'un parc désuet comporte plusieurs désavantages et risques :

risque accru de défaillance des compteurs;

accroissement des interventions de nature corrective au détriment des interventions de nature préventive;

difficulté potentielle

d'approvisionnement en matière

d'équipements et d'obtention de

services pour des technologies qui ne sont plus supportées;

développement de l'expertise qui prend du retard par rapport aux nouvelles technologies dépassées dans un contexte de nombreux départs.

Alors j'ai quelques petites questions sur des définitions ou ce qu'on entend par certaines

expressions.

En quoi consiste les interventions de nature corrective que l'on voit au deuxième point?

R. Bien, c'est que, dans le fond, durant une année, là, il y a des compteurs qui sont... qui sont défaillants. Et dans ce cas-là donc, on est en mode plutôt réactif. Donc... Et ça c'est des choses qui arrivent, là. En ce moment c'est... c'est des quantités qui sont en augmentation. Et, ça, on est en mode réaction par rapport à ça.

Ça a... Ça a un effet pervers aussi dans un certain sens parce que, quand tu as un certain nombre d'appareils qui tombent défectueux dans une année, bien, tu te trouves aussi à épurer, je ne sais pas si le terme est exact, mais à épurer le lot pour l'échantillonnage.

Mais c'est un peu comme se cacher derrière ou se mettre la tête dans le sable dans le fond parce que ça veut dire que tu es en problème tout de même, là. Ça fait que c'est un exemple, il y en a d'autres, là. Il y en a d'autres.

Q. [107] Mais de nature corrective, juste pour qu'on... ce que j'en comprends c'est ceux qui brisent, ceux qui ne fonctionnent plus?

R. Oui. Oui, définitivement, là. Mais ils peuvent...

ils peuvent fonctionner encore, mais mal
fonctionner, là. On a différentes sources
d'information, hein.

Il faut comprendre qu'il y a... il y a
le client qui est une source d'information puis il
y a les différents éléments. On a des programmes de
qualité également avec des inspections dans le parc
qui sont une autre... un autre élément que
l'échantillonnage.

Dans le cadre de ces inspections-là
donc, on découvre des choses. Il y a... Il y a...
Il y a également des... des inspections qui sont
faites par Mesures Canada également. Ça fait qu'il
y a différentes sources qui nous amènent à ça, là.
11 h 28

Q. [108] Mais je reviens à la question simple, nature
corrective, c'est ceux qui ne fonctionnent pas
correctement parce qu'on découvre qu'ils ne
fonctionnent pas correctement dans l'année. On ne
sait pas avant que ça commence, on l'apprend là.

R. Oui, exact, oui.

Q. [109] O.K. Nature préventive maintenant, ça c'est
ceux que vous avez identifiés d'avance qui seraient
éventuellement à problème. J'essaie de faire la
réponse pour vous...

R. Oui.

Q. [110] ... mais si ce n'est pas correct vous me le dites?

R. Oui, oui, c'est comme ça, grosso modo, c'est ça.

Q. [111] Vous mentionnez, excusez-moi, au troisième point, vous mentionnez des technologies qui ne sont plus supportées, alors comme étant une des problématiques évidemment d'un parc qui est plus vieillissant.

Alors quelles sont les technologies qui ne sont plus supportées pour les fins d'Hydro-Québec là spécifiquement?

R. Bien je vous dirais que tout ce qui n'est pas actuellement un compteur électronique soit à radiofréquence ou dans certains cas là dans le CII il y a plusieurs modèles, je pense qu'on, je ne pense pas que vous voulez avoir tous ces détails-là. Donc ceux-là sont supportés, tout ce qui n'est pas ça n'est pas supporté.

Ça fait qu'il y a même des premières, là j'évite première génération, parce qu'on a utilisé le terme à différentes sauces, mais j'ai parlé des compteurs à radiofréquences dans les années quatre-vingt-dix (90) là un peu plus tôt cette semaine, ça fait partie des technologies non supportées.

On en a d'autres. En ce moment à Montréal on a plusieurs équipements qui ne sont pas nécessairement en problématique de mesurage, mais en problématique de lecture, donc ça fait aussi des technologies désuètes là ou non supportées.

Il y a cette nuance-là aussi. Si le système de relève qui fonctionnait avec une certaine technologie d'une époque ne se fabrique plus ou n'est plus supporté par le fournisseur, pour nous c'est un appareil qui est à risque. Il n'est pas à risque dans la mesure, mais il est à risque dans le terme qu'on ne veut pas embaucher des releveurs additionnels pour aller lire ces appareils-là.

Q. [112] Au point suivant, développement de l'expertise qui prend du retard par rapport aux nouvelles technologies dépassées. Tout d'abord, quand vous parlez de l'expertise et le développement de l'expertise, là on parle de qui, est-ce que... on ne parle pas du releveur je présume?

R. D'après moi, non. Là en tout cas mon interprétation de ce que je peux voir c'est plutôt que si on parlait d'exploiter un parc désuet, c'est plutôt l'expertise je pense des gens en termes d'exploitation, en termes de développement de la

technologie, en termes de fonctionnalité. On ne fait pas allusion au releveur dans ce, dans cette phrase-là, dans cette mention-là.

Q. [113] Non, c'est ça vous faites référence aux nouvelles technologies qui sont dépassées spécifiquement. Je présume que de par exemple de passer des électromécaniques aux électroniques qui peuvent être relevés par le MOM, le niveau technologie, je ne pense pas que c'est au niveau du releveur, mais est-ce que ça veut dire, est-ce qu'on parle des réparateurs, est-ce qu'on parle des gens qui font l'entretien? J'essaie de comprendre quelle problématique d'expertise vous parlez dans ce point-là chez Hydro-Québec bien sûr, pas chez les fournisseurs comme tel ou les réparateurs externes.

R. En tout cas, je ne vois pas, développer une expertise, vraiment d'après moi c'est en termes d'opérations, c'est au niveau opérationnel. Donc je ne sais pas, peut-être que si vous cherchez un point particulier.

Q. [114] Je cherche juste à comprendre.

R. Juste à comprendre.

Q. [115] Il n'y a pas, je comprends que vous n'avez pas beaucoup plus d'informations à me donner qu'au

niveau opérationnel vous pensez que c'est là que ça se passe, si on résume ça comme ça?

R. Oui.

Q. [116] Peu importe ce qu'opérationnel veut dire?

R. Exact.

Q. [117] O.K. Alors dans le même document toujours, pages 10 et 11, donc la citation commence à la page 10 :

Dans l'éventualité où le Distributeur ne procéderait pas immédiatement au rajeunissement du parc, le bassin de compteurs électromécaniques âgés de 25 ans et plus à remplacer serait alors de 2,2 millions de compteurs en 2016. Cette réalité amène le Distributeur à fixer la cadence de remplacements du scénario de référence à environ 370 000 compteurs par année entre 2012 et 2016 inclusivement, de manière à niveler la charge de travail sur 5 ans plutôt que de se retrouver devant la nécessité de procéder à un remplacement massif à compter de 2014.

Juste pour qu'on se comprenne bien, d'où vient le deux point deux millions (2,2 M) d'abord?

R. Il vient, le deux point deux millions (2,2 M) vient de, d'une requête qui avait été faite à l'époque de la préparation de ces documents-là qui d'après moi est la même que depuis le début, qui fixe, qui calcule le nombre de compteurs.

Ça fait que c'est sûr que si on avait à redonner un chiffre aujourd'hui il serait plus élevé parce qu'il y a eu vieillissement depuis.

Q. [118] Donc c'est au moment de la confection du document, une photo du parc électromécanique, vingt-cinq (25) ans et plus?

R. Oui, c'est ça. C'est les requêtes là avec des groupes d'âges, on présente nos requêtes par groupes d'âges de cinq ans. Déjà comme en début d'année là, le chiffre là de vingt-six point huit (26,8) est déjà plus à vingt-huit (28) déjà là, que vingt-six point huit (26,8). C'est sûr que c'est normal, ça va vite. C'est comme une population qui est fermée, c'est, il n'y a pas de renouvellement, les compteurs ne font que vieillir là.

Q. [119] Ensuite pourquoi les deux point deux millions (2,2 M) de compteurs dont on vient de parler pour les fins de la discussion à la photo, à la date de la photo, de vingt-cinq (25) ans et plus deviendraient-ils soudainement à remplacer tous,

alors que certains compteurs dans le passé ont vécu, puis là on l'a vu dans votre preuve, plus de cinquante-cinq (55) ans dans certains cas?

11 h 34

R. Non, il ne faut pas faire une relation directe comme ça. Dans le fond le scénario de référence là, je pense que vous l'avez mentionné tantôt, les chiffres établis sont une partie de, un, c'est combien de compteurs on a à changer pour éviter les rejets pour se rendre conforme à la norme SS06 et assurer une forme de pérennité, donc un rajeunissement de la population, donc pour faire fléchir la moyenne d'âge. Donc, c'est ça qui est... qui est amalgamé, là, dans le trois cent cinquante (350 000) quelques mille par année, là.

Q. [120] Quand vous dites trois cent cinquante (350 000) quelques mille c'est trois cent soixante-dix (370 000) ou trois cent cinquante (350 000)? Est-ce qu'on parle des mêmes chiffres, là? Oui, allez-y.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. C'est correct, allez-y.

Q. [121] O.K., c'est beau. Je pensais qu'il y avait quelque chose qui en sortirait de cette discussion-là, mais... O.K., c'est beau.

Donc, parce que, moi, j'ai compris deux point deux millions (2,2 M) compteurs de vingt-cinq (25) ans et plus. Vous dites il faut les remplacer, puis là vous dites pourquoi attendre l'année X pour le faire. Alors la question que je me pose, là, est-ce que Mesures Canada vous dit ceux qui ont vingt-cinq (25) ans et plus en deux mille quatorze (2014) ils sont tous sortis du parc instantanément ou ils doivent être sortis pour deux mille seize (2016)?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Non. À nouveau c'est ça, c'est que peut-être c'est la tournure de phrase du paragraphe, là. Mais le... les chiffres de trois cents (300 000) à trois cent cinquante mille (350 000) par année sont pour l'ensemble du parc, là, ils ne sont pas pour une catégorie particulière, là. Il n'y a pas de relation directe...

Q. [122] Ah!

R. ... avec les vingt-cinq (25) ans et plus, là.

Q. [123] Deux point deux millions (2,2 M)...

R. C'est comme le préambule. C'est comme un préambule dans le fond pour dire, c'est comme un exemple de préambule pour présenter la suite des choses.

Q. [124] Ah!

R. Il n'y a pas de relation directe, là.

Q. [125] O.K.

R. Il faut... Il faut le voir dans un tout, là.
Actuellement, on change cent mille (100 000)
compteurs par année.

Q. [126] Oui.

R. Ce qu'on dit c'est qu'avec la norme SS06,
échantillons plus gros, il faut... il faut rendre
les lots homogènes. On a déjà roulé des simulations
avec le passé. On sait que déjà on est à coup de
cinquante mille (50 000), soixante mille (60 000)
rejets. Ça fait que là il faut ajouter ces
quantités-là. Et il y a l'âge du parc également.

Peut-être vous donner un exemple, là.

Tu sais on a déjà essayé, nous, de baisser la
moyenne du parc puis tu es obligé de changer la...
la trame de trente-cinq (35) à quarante (40) ans
pour avoir un minime impact sur l'âge du parc. Si
tu n'attaques pas cette trame d'âge-là, tu ne
réussis pas à baisser l'âge du parc. Ça fait que...

Q. [127] Mais donc... Mais donc, le premier... la
première phrase c'est une introduction à la
question. Puis la deuxième phrase c'est
effectivement les chiffres que ça donne, là? Ce que
j'en comprends de la citation que je vous ai

donnée, là, les compteurs âgés de plus de vingt-cinq (25) ans et plus à remplacer seraient alors de deux point deux millions (2,2 M) à compter de deux mille seize (2016). C'est une explication générale, si je peux dire, pour donner un ordre de grandeur des choses à faire, là?

R. C'est ça.

Q. [128] Mais ce n'est pas une obligation en deux mille seize (2016) à changer tout ça, là?

R. Non, pas du tout. À nouveau, pour nous, là, c'est... Je reviens encore à ce que j'ai dit, c'est la combinaison de l'âge de... des lots à risque, et caetera. En tout cas je pense qu'on se comprend.

Q. [129] Mais... Oui, c'est bon. Vous pouvez me dire « Comme j'ai dit tantôt », puis ça va faire le travail, là. Mais je comprends.

Parce que j'avais compris qu'il y avait beaucoup de choses qui étaient attribuables au sceau de Mesures Canada. Mais, là, dans ce cas-là ce que j'en comprends c'est que ce sont l'ensemble de vos critères, pas juste Mesures Canada, qui vous amènent à faire ce scénario de remplacement de... moi, j'avais trois cent soixante-dix mille (370 000) compteurs par année, là, selon la référence. Mais ce n'est pas grave,

là, pour les fins de...

R. Oui, ce n'est pas... Trois cent soixante-dix mille (370 000) c'est seulement pour la première année, là.

Q. [130] Oui.

R. Si vous regardez, de mémoire c'est trois cent quarante (340 000) quelques pour les autres années suivantes, là.

Q. [131] Je comprends.

R. Ça fait que... Ça fait que c'est sûr que Mesures Canada est le gros de l'impact. On le voit, on est à cent (100 000) quelques mille par année avec une partie. Mais c'est l'ensemble de ça, effectivement.

Q. [132] Mais je reprends d'abord la question parce que je n'avais pas compris que c'était nécessairement le gros de l'impact Mesures Canada, là. Expliquez-moi ça comment c'est le gros de l'impact Mesures Canada s'il n'y a pas d'obligation en vertu des âges puis si on ne parle pas des électromécaniques qui doivent être nécessairement sortis du marché, là, par Mesures Canada. Je comprends que c'est d'autres raisons, les fournisseurs qui ne sont plus là, et caetera, et caetera. Donc, on ne le fera pas ensemble, là, mais dites-moi pourquoi Mesures Canada changerait

complètement ça? J'ai compris que vous êtes proactifs.

R. Mais c'est parce que, pour moi, tout ça fait partie de... de la réglementation.

Q. [133] Je vous suis.

R. Le fait d'être proactif est une... est devenu maintenant une obligation d'être. C'est rendu à l'intérieur, c'est ensaché dans la norme. Ça fait que c'est pour que, moi, dans le fond, là, c'est un abus de langage peut-être vous me direz. Je l'admets. Mais dans le fond c'est ensaché dans la norme, ça fait qu'il y a une grosse portion qui fait partie de ça.

Le reste, le seul bout c'est le bout de pérennité pour Mesures Canada, dans le fond, eux c'est de dire « Bien écoutez, tu dois faire tout ce que tu as à faire. » Ça fait que c'est pour ça que même certains vont vous dire que c'est... c'est tout relié à Mesures Canada. Encore là, c'est une façon d'interpréter les choses parce qu'ils vont dire « Écoute, si tu n'attaques pas ton âge du parc, bien, dans le fond tu ne rencontreras pas les critères de la norme. » Ça fait que vous voyez. Je pense que c'est une façon de jouer sur les mots, mais c'est essentiellement ça, là.

Q. [134] O.K. B-0072, HQD-4, Document 13 toujours, page 15, tableau 4. Excusez-moi. Avant d'aller plus loin, puis je suis sûr que vous n'avez pas perdu le fil, là, j'ai oublié une question.

Entre deux mille six (2006) et deux mille onze (2011) inclusivement, avez-vous remplacé des compteurs dont le sceau de Mesures Canada était encore valide?

R. Oui.

Q. [135] Et la question qui suit et qui tue. Combien?

R. Oh! Boy! Là c'est tout un calcul. Peut-être vous pouvez me dire où vous voulez aller puis je vais vous aider, là.

Q. [136] Oui, je veux savoir combien.

R. Non, c'est une mausus de job, là. Parce que, écoutez, imaginez là, ça peut être une plainte d'un client, ça peut être... ça peut être un compteur qui a fait défaut en cours, ça peut être un lot qui a été avant.

Ce que je peux vous dire c'est que dans cette période d'année, puis c'est à la preuve, là, on a eu une problématique avec certains types d'appareils.

Q. [137] Oui.

R. Puis ça a fait l'objet, là, d'un règlement de

litige avec le fournisseur et on a été contraint de retirer l'ensemble de ces appareils-là.

R. Ça fait que, ça fait qu'il y a ça d'intégré là dans ces calculs-là, dans ces données-là à travers ça.

11 h 40

Q. [138] O.K. Donc.

LE PRÉSIDENT :

Maître Cadrin, je veux juste savoir combien de temps vous avez, parce que là je voudrais au moins qu'on termine ce panel aujourd'hui. Là la Régie a des questions à poser, puis moi je vais en avoir quelques-unes puis je ne veux pas être pris à une heure moins cinq à poser mes questions là. Je veux juste savoir combien de temps vous en avez là.

Me STEVE CADRIN :

Difficile à évaluer, mais je vais m'arrêter à un moment donné, Monsieur le président, pour vous laisser ce temps-là. Honnêtement, mais c'est difficile à évaluer parce que.

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr qu'on peut discuter de toutes les lignes, mais.

Me STEVE CADRIN :

Q. [139] Non, je ne veux pas attaquer toutes les lignes, mais je vous suis, j'essaie de concentrer

ça quand même sur les questions qui ont le plus d'impact sur notre discussion de justification économique.

Donc dans le document où j'étais HQD-4, Document 13, page 15.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, Maître Cadrin, c'est parce qu'il y a Maître Turmel qui veut.

Me ANDRÉ TURMEL :

Je m'excuse de vous interrompre, vous vous rappelez, Monsieur le président, qu'on a des questions sur le contrat en lien avec la technologie, comme on avait réservé nos droits, j'ai déjà indiqué à mon confrère, maître Tremblay, on en a trois ou quatre questions.

Alors avoir ça en tête, que ce soit aujourd'hui ou lundi, mais je sais que ma consœur également du GRAME en a. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bon.

Me STEVE CADRIN :

Q. [140] Je ne lâche pas, on y roule. Je pense que vous avez le document, on a réglé ce bout-là. Alors le tableau 4 présente le taux de rejet des lots de compteurs électromécaniques, je vais le prendre moi

aussi.

Alors première question, pouvez-vous nous fournir un tableau semblable pour les contrats, pour les compteurs électroniques.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Il faudrait voir si ça existe là. Si ça existe c'est une chose. Si ça implique de faire toute une analyse, c'est ce que j'ai compris, ça en est une autre.

LE PRÉSIDENT :

Répétez-moi ce que vous voulez? Excusez-moi.

Me STEVE CADRIN :

Pour vous donner le préambule, Monsieur le président, c'est parce que je n'ai pas, évidemment on regarde le tableau devant nous, c'est une réponse je dirais globalisée à des demandes de renseignements, donc Document 13.

Et dans ça on a fait différents scénarios dont des scénarios au niveau de l'échantillonnage et là on a discuté de l'échantillonnage et des chiffres précis pour les compteurs électromécaniques.

Mais on n'a pas le même exercice, pour je ne sais pas quelle raison spécifique, peut-être qu'il y a des difficultés à obtenir l'information,

ces choses-là, pour les compteurs électroniques et c'est important parce qu'il y a un scénario basé sur les rejets aussi là et là on n'a pas l'information bien qu'on l'a pour les électromécaniques.

Alors c'est le but de l'exercice d'aller, je comprends qu'il y a une partie du parc importante là-dessus aussi, on s'entend.

LE PRÉSIDENT :

Q. [141] Bon est-ce que c'est possible de prendre l'engagement de préparer un tableau, de vérifier au moins si l'information est disponible. Si c'est disponible pour les compteurs électromécaniques, normalement ça devrait être disponible aussi pour les autres compteurs. Mais est-ce que c'est un travail qui peut se faire rapidement?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bien c'est quelque chose qui demande un certain temps, mais on n'en apprendra pas beaucoup, je vous le dis tout de suite, mais oui, écoutez, nos systèmes sont tous existants là, mais on n'en apprendra pas beaucoup là-dessus.

Parce qu'à nouveau comme j'expliquais c'est toujours une relation entre le nombre d'appareils que tu changes versus le nombre d'appareils que tu

vas en échantillonnage. Puis on a moins de compteurs électroniques à l'échantillonnage que de compteurs électromécaniques.

Ça fait que les données à mon avis ont peu de valeur. Parce que pour que ça ait de la valeur il faut que tu aies quand même un certain, une certaine ampleur. Puis là-dedans c'est que quand on va inclure l'électronique, bien là c'est parce qu'on va se ramasser avec des compteurs de grande entreprise.

On va se ramasser avec donc des compteurs de très, très grands clients qui ont des durées de vie de six ans avec des normes différentes. Ça fait qu'on peut le faire, mais je vous dirais que les chiffres vont peut-être nécessiter un décodeur pour pouvoir les interpréter.

Mais voilà, c'est, parce que vous comprenez que ce qu'on a installé comme électronique résidentiel en deux mille quatre (2004) bien il est en échantillonnage en deux mille quatorze (2014). Ça fait que je ne peux pas vous amener de chiffre pour ça.

Ça fait que je vais vous amener des valeurs sur des compteurs CII, des compteurs grandes entreprises, des appareils complexes. Avec en plus

une norme à l'époque qui était, qui était
transitoire. Ça fait que.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien je pense que dans ce contexte-là ça me semble
vraiment pas utile de faire tout ce travail-là pour
arriver avec des données qui finalement ne sont pas
utiles dans le débat ici.

Me STEVE CADRIN :

Je veux juste vérifier une question. J'aurais une
question « follow up » si vous permettez pour voir
si j'ai bien compris la réponse, peut-être que le
chiffre.

LE PRÉSIDENT :

Bien je comprends que votre objectif, tout à fait
légitime, vous regardez le scénario de référence et
puis il y a, vous vous demandez si dans ce scénario
de référence là on n'a pas surévalué les coûts du
remplacement des compteurs pour toutes sortes de
raisons. C'est ça. C'est un peu ça que vous voulez
savoir.

Me STEVE CADRIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors qu'est-ce que, qu'est-ce que, là vous avez,
vous avez des données sur bon on remplace les

électromécaniques en fonction de certains taux de rejet et on remplace aussi les, j'imagine, les compteurs électroniques selon d'autres critères, mais.

Me STEVE CADRIN :

Mais ça c'est les taux de rejet. Un échantillonnage qui est...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

11 h 42

Me STEVE CADRIN :

... fait puis qui est obligatoire pour les compteurs, il y a en a pour l'électromécanique évidemment qui va amener un taux de rejet spécifique à l'appareil intrinsèque là et ces problématiques qu'il vit avec les temps puis les normes de Mesures Canada pour la vitesse à laquelle on les vérifie ou les périodes, la périodicité des vérifications.

Mais quand on arrive sur l'électronique, mais, moi, je ne peux pas tout prendre les résultats de l'électromécanique puis le transposer puis dire mutatis mutandis, c'est la même chose. Ce n'est pas la même génération. Et là, on présume, puis là, vous allez voir après on va arriver avec

des scénarios de rejets, là, de l'IMA, dans l'IMA
lui-même, qui sont... qui tirent de
l'électromécanique.

Alors la question qui est entre les deux,
pourquoi on ne l'a pas pris sur l'électronique. Si
l'information n'existe pas c'est une chose, parce
que là on parle d'un autre compteur de type
électronique, je dirai, mais là à ce moment-là,
IMA. Puis on repart sur l'électromécanique puis le
taux de rejet électromécanique avec des
multiplicatifs, là, qu'on va voir dans quelques
instants.

Alors vous savez, il y en a un taux de
rejets, là, qui est installé dans... dans le
scénario IMA. Puis il y en a un taux de rejets qui
est installé dans le scénario de référence. Et là,
les deux, je ne suis pas certain comment on arrive,
là. Les lignes qui suivent, là, de ce tableau-là,
vous le voyez tout de suite, là, il y a un
multiplicatif qui s'installe, et caetera. Et là, on
questionne cet aspect-là qui a un impact,
évidemment, important quand même.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, si vous demandez au Distributeur de
prendre un engagement, essayez peut-être de

reformuler puis surtout d'aller chercher une information qui va nous être utile, là, tu sais.

Me STEVE CADRIN :

C'est ce que je vais faire en parlant deux secondes avec monsieur Raymond.

LE PRÉSIDENT :

Pendant que maître Cadrin parle à son... à son témoin. Est-ce que pour ce qui est du contre-interrogatoire sur des aspects, j'ai compris des aspects technologiques qui sont dans les contrats, est-ce que ça se fait, ça, à huis clos ça ou...

Me ANDRÉ TURMEL :

Conformément à vos instructions, j'ai des questions qui pourraient éviter qu'on aille en huis clos qui sont simplement de nous... de nous clarifier. Parce qu'on cherchait de l'information dans le contrat qu'on n'a pas vue. La question c'est l'information est-elle là ou n'est-elle pas là.

Ce que je suggère pour ne pas qu'on fasse un huis clos aujourd'hui, ça va être compliqué, qu'on remette le huis clos, le cas échéant, à la fin du panel 3 ou 4, mais qu'on nous permette au moins d'avancer un peu sur l'identification des clauses.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça va. Ça va.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

De retour.

Me STEVE CADRIN :

Q. [142] Pas de problème. Prenez le temps qu'il faut, il n'y a pas de problème. Je vais essayer de le formuler, de formuler un engagement qui serait plus comestible. Je ne sais pas si c'est le bon mot. Plus agréable.

En deux mille onze (2011), spécifiquement, quel a été le nombre de compteurs électroniques rejetés suite à l'échantillonnage. Est-ce que c'est une information qui est plus facilement disponible...

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui.

Q. [143] ... et que vous pouvez fournir?

R. Oui, oui. Oui, sans problème.

Q. [144] Est-ce que ça va, Monsieur le Sténographe, pour la formulation.

LA GREFFIÈRE :

Ça sera 23.

Me STEVE CADRIN :

Merci beaucoup. Excusez-moi, mon iPad s'est fermé pendant que... Il n'émettait plus rien.

E-23 (HQD) : En deux mille onze (2011),
spécifiquement, quel a été le nombre
de compteurs électroniques rejetés
suite à l'échantillonnage (demandé par
UMQ).

Q. [145] Confirmez-vous sur le tableau 4, là, on reste toujours sur le tableau 4. Confirmez-vous sur le tableau 4 que sur les quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quarante-cinq (477 445) compteurs électromécaniques échantillonnés en deux mille onze (2011), aucun n'a été rejeté?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui, je le confirme. Mais ce n'est pas les quatre cent soixante-dix-sept mille (477 000) qui ont été testés, on s'entend, là.

Q. [146] Bien, qui ont été échantillonnés. Excusez-moi, j'ai peut-être utilisé un mauvais mot.

R. Oui. Oui.

Q. [147] Les quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quarante-cinq (477 445) échantillonnés,

il y a eu un taux... pas un taux de rejets, il y a eu un rejet de zéro?

R. Exact.

Q. [148] Est-ce qu'il y a une raison spéciale pourquoi c'est zéro par rapport aux autres années où il y a d'autres chiffres, là?

R. Bien, c'est parce qu'on a été chanceux. Non, sans pointe d'humour, on a eu trente-trois mille sept cent (33 700) compteurs qui ont eu un niveau 4, donc c'est un niveau de deux ans.

Puis à nouveau... En tout cas, je vais continuer sur cette veine-là. Donc, sur le trente-trois mille sept cents (33 700), on avait un lot de vingt (20 000) quelques mille qui, avec une seule variante d'un seul résultat, nous aurait amenés à un rejet. Et c'est sûr que, là, un lot de vingt mille (20 000) compteurs ce n'est vraiment pas souhaitable.

Pourquoi? Dans le fond, c'est simplement, vous comprenez que, là, à un moment donné, on essaie de faire une gestion responsable puis le plus proche possible dans une éventualité qu'il y a un projet.

Ça fait que c'est sûr que, dans le fond, en deux mille onze (2011) ce qu'il aurait fallu faire

c'est changer cent trente-cinq (135 000) à cent quarante mille (140 000) compteurs. Ça fait que c'est sûr que, là, on essaie de le faire de façon optimisée. Et là, nos trente-trois mille (33 000) compteurs on est en train de les retirer actuellement parce que ces compteurs-là, avec les résultats qu'on a eus, c'est impossible de... de reprocéder à cet échantillonnage-là.

Vous comprendrez que je vais taire le type de... de modèle. Et je peux vous dire qu'on en a encore plusieurs qui s'en viennent de cette sorte-là. Ça fait que c'est principalement ça.

Nous, on vise un taux de rejets de zéro, hein. Ce n'est pas une science exacte, c'est des statistiques et on est assez satisfaits quand même quand vous regardez ça, là. Pour nous, ce qu'on vise c'est zéro. Ça fait que quand on atteint le zéro, là on est extrêmement contents, là. Ça fait que... Et on a été relativement bons les dernières années, on a réussi à limiter ça à dix mille (10 000). Ça fait que c'est vraiment excellent. Mais les niveaux 4 sont... sont... sont vraiment là.

Et je peux vous confirmer qu'en deux mille onze (2011), le volume qui a été changé, là, est

dans les mêmes eaux. C'est un cent (100 000) quelques mille, là. Ça fait que c'est... c'est pour vous...

Q. [149] Les changer pour l'échantillonnage?

R. Non, pour dans le fond quand on fait notre...

Q. [150] Oui.

R. Quand tantôt on a parlé ensemble de combien on en change par année.

Q. [151] Je comprends.

R. Ça fait qu'on est dans le cent (100 000) quelques mille, là.

Q. [152] Mais en restant les pommes avec les pommes, si on a un lien avec l'échantillonnage et le taux de rejets ou le nombre de rejets, vous avez zéro. Vous me dites, pour d'autres raisons peut-être, il y en aurait trente-trois mille (33 000) à changer. C'est ce que j'ai bien compris?

R. Non. Dans le fond ce que j'ai expliqué, c'est qu'on a eu zéro rejet.

Q. [153] Oui.

R. Mais on en a trente-trois mille sept cents (33 700) qui ont eu seulement une extension de deux ans.

Q. [154] Oui.

R. Et quand on analyse les résultats de ces appareils-là, dans le fond, on ne pourra plus les ré-

échantillonner.

Q. [155] O.K.

R. Donc, en date d'aujourd'hui on est déjà en train de remplacer ces appareils-là.

11 h 54

Q. [156] Je comprends. Je vais prendre certains des chiffres qui apparaissent sur le tableau par la suite pour avoir les précisions, les précisions techniques. En fait, dans le texte qui suit, là, vous avez une démonstration qui... qui me permet de poser la question :

Le tableau qui suit démontre que le pourcentage de rejets réalisé en fonction de l'ancienne norme de Mesures Canada des différents lots de compteurs électromécaniques échantillonnés au cours des quatre dernières années est de 0,7 % par an en moyenne.

Et là, vous faites un exercice mathématique après.

Sur une période de cinq ans, la proportion totale de rejet oscillerait donc...

Je présume.

... entre 3,5 % et 4 %.

Quand je dis je présume c'est parce que je pensais que c'était un « c » qu'il fallait mettre là, mais... Dans le « donc » dans la citation. Est-ce que c'est correct dans le texte ou c'est nous qui avons fait une erreur? Peu importe.

Que signifie le zéro virgule sept pour cent (0,7 %)? Est-ce sur l'ensemble de tous les compteurs du Distributeur ou seulement ceux qui ont été échantillonnés?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bien là, il faudrait qu'on refasse la mathématique, là, du tableau.

Q. [157] Absolument.

R. Est-ce qu'il est là le point sept (,7 %)?

Q. [158] Vous pouvez le regarder le tableau juste en haut, là. Vous avez zéro virgule huit (0,8 %) une année, zéro virgule quatre deux (0,42 %) et zéro à la fin (0 %). J'ai comme le pressentiment que ça va ressembler à une moyenne.

R. Oui, ça ressemble à ça, effectivement.

Q. [159] Et je ne suis pas très bon en mathématiques, là. Alors c'est zéro virgule sept pour cent (0,7 %)...

R. C'est trois point deux (3,2) divisé par quatre, là.

Q. [160] ... sur... C'est ça. Et c'est zéro virgule

sept pour cent (0,7 %) sur quoi, le total ou
seulement le nombre échantillonné?

R. Non, ça me semble sur le total quand on le regarde,
là.

Q. [161] Sur le total des compteurs du parc du
Distributeur, électromécaniques évidemment? Si vous
voulez prendre l'engagement pour le regarder.

R. Oui, je pense c'est ça qu'on fera.

Q. [162] Parfois avec des chiffres on peut...

R. Oui, oui.

Q. [163] ... on peut plus se mélanger que d'autre
chose.

R. Définitivement.

Q. [164] Alors je vais répéter la question. Que
signifie le zéro virgule sept pour cent (0,7 %)?
Est-ce un chiffre, ou un pourcentage je devrais
dire, sur l'ensemble de tous les compteurs du
Distributeur, électromécaniques, ou la totalité
peut-être, ou seulement les compteurs
échantillonnés?

LA GREFFIÈRE :

C'est l'engagement numéro 24.

Me STEVE CADRIN :

Engagement numéro 24.

E-24 (HQD) : Indiquer ce que représente le zéro virgule sept pour cent (0,7 %) du tableau. Indiquer à quoi correspond la proportion totale de rejets entre trois virgule cinq pour cent (3,5 %) et quatre pour cent (4 %) sur cinq ans (demandé par UMQ).

Q. [165] Question suivante. Vous mentionnez que signifie... En fait pas vous me mentionnez, mais la question est la suivante. Que signifie la proportion totale de rejets entre trois virgule cinq pour cent (3,5 %) et quatre pour cent (4 %) sur cinq ans? C'est un pourcentage de quelle chiffre? Et encore une fois, je peux peut-être l'ajouter à l'engagement précédent pour vérifier de quelle chiffre on parle au niveau de vos proportions. O.K.?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Parfait. Allons-y comme ça, Maître Cadrin.

Q. [166] « Good. » Vous pourrez nous fournir comment vous calculez la proportion, c'est ce qu'on cherche à obtenir.

Document B-0029, HQD-3, Document 2,
page 33. Tableau E-16. Oui, page 33. Pardon. HQD-3,

Document 2, page 33. Vous avez fourni un tableau E-16 « Évolution des coûts d'achat et d'installation des compteurs remplacés 2008 à 2010 ». Est-ce que vous pourriez nous fournir le chiffre, les chiffres de ce tableau, continuer la colonne, la ligne pour deux mille onze (2011), ainsi que pour les deux premiers mois de deux mille douze (2012), s'il vous plaît.

Et je présume que vous n'avez pas la réponse par coeur comme ça, là, mais...

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Pour deux mille onze (2011), oui. C'est un engagement qui peut être pris, là. Pour deux mille douze (2012) y a-t-il vraiment une raison, là, parce qu'à nouveau je ne comprends pas tout à fait, là, comment on peut...

Q. [167] Oui, il y en a eu.

R. Oui?

Q. [168] Je ne fais pas simplement pour vous rajouter des engagements, là. Mais, oui, on veut voir votre rythme de remplacement pour deux mille douze (2012) en fonction des scénarios de référence que vous utilisez pour les fins de ce dossier-ci. Donc, deux mille onze (2011) c'est pertinent, évidemment, pour évaluer votre scénario. Et deux mille douze (2012),

bien évidemment, aussi.

R. C'est parce que deux mois, ma foi! C'est parce qu'encore à nouveau ça va être extrêmement dur à extrapoler la date des échantillons. Comme j'expliquais tantôt, les échantillons ne peuvent pas sortir avant que le début de l'année était sorti. Vous avez... Bref, le mois de janvier est à la fois pas représentatif du reste de l'année. Ça fait que je ne sais pas ce que vous allez pouvoir tirer de ces... de ces chiffres-là.

Peut-être on peut prendre

l'engagement, mais il faut juste comprendre que...

Q. [169] J'aimerais que vous preniez l'engagement, s'il vous plaît.

R. Oui.

Q. [170] Ça serait peut-être...

R. On va le prendre.

Q. [171] ... une discussion qu'on pourrait avoir à une autre étape au niveau de la plaidoirie, évidemment. Pouvez-vous nous fournir les chiffres du tableau E-16 apparaissant à la pièce HQD-3, Document 2, pour l'année deux mille onze (2011) ainsi que pour les deux premiers mois de deux mille douze (2012).

E-25 (HQD) : Fournir les chiffres du tableau E-16

apparaissant à la page 33 de la pièce HQD-3, Document 2, pour deux mille onze (2011) ainsi que pour les deux premiers mois de deux mille douze (2012) (demandé par UMQ).

12 h 00

Q. [172] Je vous demanderais de retourner peut-être au tableau précédent que nous avons regardé au niveau des rejets pour comprendre ma question, qui était dans le HQD-4, Document 13. Alors vous avez dans ce tableau-là, si vous faites l'exercice avec moi, le nombre de rejets encore une fois au niveau mathématique, vous m'excuserez les décimales ou ces choses-là, mais au niveau des rejetés vous avez quatre années qui ont été échantillonnées pour un seize mille (16 000) total, grosso modo, de compteurs rejetés. Donc avec quatre mille (4000) par année.

Pouvez-vous expliquer avec une démonstration chiffrée ou par critères pourquoi vous prévoyez le remplacement de trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540) compteurs en deux mille douze (2012) dans votre scénario de référence, basé sur ces informations-

là, donc il y a d'autres éléments.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça va être l'autre panel.

Me STEVE CADRIN :

Q. [173] Bien en fait c'est par critères, là, les démonstrations chiffrées par critères. Je peux bien le transférer à l'autre panel ça me fait plaisir. Mais c'est les critères probablement plus techniques j'imagine et pas économiques qui vont justifier ça, là. Alors moi ce que je voulais avoir c'est une démonstration chiffrée ou une ventilation par critères.

Parce qu'il y en a quatre mille (4000) par année en échantillonnage, là, grosso modo, qui proviennent de cet élément échantillonnage. Je vais une moyenne un peu bête du tableau, quatre mille (4000) par année parce que seize mille (16 000) pour quatre ans, là.

Maintenant je me pose la question, les trois cent soixante-dix mille (370 000) moins quatre mille (4 000), ils viennent d'où et par quels critères?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Non, mais tantôt on a parlé qu'on change cent mille (100 000) compteurs par année actuellement.

Q. [174] J'ai compris ça.

R. Vous ajoutez à ça l'impact de la SS06, rajoutez à ça l'aspect de la pérennité, bien là, vous arrivez à un volume annuel. Comme je disais tantôt juste, juste attaquer la tâche de la classe de trente-cinq (35) à quarante (40) ans, ça représenterait trois cent quarante mille (340 000) compteurs à changer sur cinq ans.

Ça fait que donc dans le fond le scénario de trois cent quarante mille (340 000), c'est donc un volume d'appareils à changer sur un scénario de cinq ans basé sur ces critères-là. Il n'y a pas de lien avec le quatre mille (4 000) là, que vous parlez. C'est additionnel dans le fond.

Q. [175] Je vais vous expliquer pourquoi la question peut-être qu'on va mieux se comprendre. L'année passée, exemple, vous avez remplacé environ cent mille (100 000) compteurs pour différentes raisons. Une des raisons qui aurait pu être utilisée, mais l'année passée ça tombe mal, il y en a eu zéro rejet, là, mais s'il y avait eu un chiffre d'en rejeté, vous l'auriez utilisé pour justifier un certain nombre de lots de compteurs que vous auriez retirés ou que vous auriez modifiés.

Là, la question c'est qu'aujourd'hui vous

changez de façon substantielle votre scénario de remplacement, on va convenir de ça, vous en remplacez beaucoup plus par année. Point.

Maintenant que j'ai dit ça, au niveau des rejets, donc ce qu'on voit ici, ça je peux prendre une extrapolation de votre tableau là, j'en ai quatre mille (4 000) par année à peu près de rejets si on prend une moyenne comme j'ai dit linéaire à travers le temps. Si vous voulez prendre huit mille (8 000) vous me direz huit mille (8 000) c'est peut-être un chiffre qui est plus réel, vous me le direz.

J'essaie de comprendre d'où viennent les autres, mais par catégorie de critères parce que là.

LE PRÉSIDENT :

Maître Cadrin, moi aussi j'essaie de vous comprendre puis de vous suivre là. À la pièce HQD-4, Document 13, là il y a un tableau Taux de rejet des lots de compteurs électromécaniques.

Me STEVE CADRIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Si on prend un exemple, l'année deux mille dix (2010) bon il y a six mille sept cent soixante-

quatorze (6 774) rejets, n'est-ce pas. Bon, puis vous vous voulez faire la relation entre disons qu'en deux mille dix (2010), il y a eu six mille sept cent soixante-quatorze (6 774) rejets.

Puis là, vous revenez au tableau de la pièce HQD-3, Document 2, page 33 puis là, on voit qu'en deux mille dix (2010), nombre de compteurs remplacés cent mille (100 000), cent un mille cent huit (101 108). Mais ça c'est le tableau parle des compteurs remplacés, ça me semble tous les compteurs par rapport à des compteurs électromécaniques. On ne parle plus de la même. Je ne sais pas, là.

Me STEVE CADRIN :

Bien en fait dans.

LE PRÉSIDENT :

Il ne faudrait pas, il ne faudrait pas mélanger, vous êtes en train de me mélanger, mon doux.

Me STEVE CADRIN :

Je ne vais certainement pas vous mélanger, vous êtes le décideur.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Je le dis des fois à la blague, un juge mélangé, ça ne rend pas des bonnes décisions.

Me STEVE CADRIN :

Effectivement il va y avoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors il y a deux tableaux qui n'ont pas l'air à parler de la même chose, des pommes et des oranges, là tu sais, ça fait que déjà.

Me STEVE CADRIN :

Je vous suggère qu'il parle des pommes, il n'en parle pas de la même façon.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me STEVE CADRIN :

Donc il y a différentes raisons pour changer les pommes. Les pommes peuvent être changées parce qu'elles sont pourries ou changées pour d'autres raisons.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais ce que je voulais dire, c'est le tableau de la pièce HQD-4, Document 13, c'est des compteurs électromécaniques puis je me pose la question si l'autre tableau, la pièce HQD-3, Document 2, quand on dit en deux mille dix (2010) cent un mille cent huit (101 108) compteurs remplacés, ce n'est pas juste des électromécaniques. Je ne le sais pas là.

Me STEVE CADRIN :

Vous comprendrez que dans le scénario de référence il y a une particularité comme je le mentionnais dans mon préambule, puis je veux que vous me compreniez bien évidemment parce qu'on va en parler après dans notre preuve, on en parle déjà de toute façon.

Il y a un changement de faire, de façon de faire au niveau du rythme, plus que significatif, on parle de plus de trois fois le rythme de remplacement normal des années passées. Normal étant mettons cent mille (100 000) pour les fins de la discussion.

Là, on est à plus de trois cent mille (300 000), trois cent soixante-dix mille (370 000) compteurs la première année, trois cent cinquante (350) peut-être les années subséquentes.

Alors votre scénario de référence que vous regardez pour décider de votre justification économique rend compte d'un virage, j'oserais l'appeler comme ça, important au niveau de la façon dont on remplace et au rythme auquel on remplace les compteurs en place dans le parc du Distributeur.

Donc scénario de référence donc pas d'IMA.

Alors c'est sûr que quand vous le comparez avec l'IMA, si je remplace trois fois plus vite qu'avant bien on peut se poser la question, pourquoi trois fois plus vite. Et là, je suis dans le pourquoi trois fois plus vite. Là, je simplifie quand je dis ça.

Là, il y a une raison d'échantillon, donc Mesures Canada, et caetera, échantillonnage, taux de rejet, un nombre de rejets. On le voit il n'est pas très important pour les électromécaniques. On ne les a pas pour les électroniques, je l'ai demandé, mais on va l'avoir pour deux mille onze (2011) spécifiquement.

Puis là, on va passer à, o.k., mais c'est quoi les autres raisons d'abord par ventilation de raisons, parce que là, à un moment donné, il y a une question qui devient, sinon.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Il n'y a pas de problème à clarifier la relation qu'il y a entre les taux de rejet, vous dites qu'il y a un taux de rejet qui n'est pas très élevé, mais il y a un taux, il y a un nombre de remplacement de cent mille (100 000) par année qui est assez élevé, vous voulez clarifier ça.

12 h 06

Me STEVE CADRIN :

Q. [176] Bien, je vais vous le répéter une autre fois d'une autre façon peut-être là parce que je ne suis pas sûr que... je veux être sûr que vous compreniez bien le sens de ma question. Quand vous prenez des années antérieures, il y a un taux de rejet d'environ quatre mille (4 000) par année pour un remplacement d'environ cent mille (100 000) compteurs. O.K. Ça donne cent mille (100 000) compteurs « overall ». Maintenant, quand j'arrive ici, puis je prends le scénario de référence, puis je vous dis « regardez ce qu'on devrait faire mettons à partir de deux mille douze (2012), si on ne faisait pas IMA ». Et là vous avez un chiffre important là, excusez-moi l'anglicisme là. Vous passez à trois cent soixante-dix mille (370 000) la première année et trois cent quelques milles après.

Alors, évidemment, il y a des raisons. On a entendu Mesures Canada, on a entendu d'autres motifs là-dessus, sauf que ça devient, comme vous comprenez, une décision un peu globalisée là. J'essaie de déterminer quels sont les critères ventilés là parce que si vous me dites « Mesures Canada, ça a changé de normes, ça nous a entraînés cent mille (100 000) compteurs de plus à changer ».

Soit, je vais le savoir et je vais comprendre que c'est à cause de Mesures Canada, resserrement des normes en deux mille douze (2012) et suivants.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y avec vos questions ou vos demandes d'engagement pour faire préciser cela. Continuez, devrais-je dire.

Me STEVE CADRIN :

Q. [177] Donc, c'était simplement la ventilation, l'explication des enlèvements de compteurs ou des modifications de compteurs pour les choses autres, je dirais là, pour les raisons autres que l'échantillon ou l'échantillonnage.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Peut-être juste, on va prendre l'engagement.

Q. [178] Par critère, évidemment.

R. On va prendre l'engagement, mais juste pour être certain parce que... t'sais, juste pour être certain qu'on suit là. En ce moment, nous, dans le fond, on ne veut pas de rejet, c'est ça qu'on a dit depuis le début tantôt là dans ce qu'on vise là-dedans, donc on a changé cent un mille (101 000) compteurs. Ça fait que c'est sûr que c'est ce chiffre-là qui est important. Ensuite, ce qui s'en vient, c'est que, bon, il y a l'impact de la norme

SS06 et il y a à une autre partie qui est pour la pérennité du parc parce qu'à un moment donné il faut être proactif. C'est ce qui...

Q. [179] Bien, ventilez-le. Ventilez-le. C'est tout ce que je veux.

R. Si on ventilerait ça pour expliquer le trois cent mille (300 000) du début...

Q. [180] Oui.

R. ... ça répondrait à la problématique.

Q. [181] Parce qu'on est d'accord, ce n'est pas tout qui tombe en dessous de six zéro six (C06). Je comprends que c'est une justification tout à fait louable et la question n'est pas là. Il y a des compteurs à remplacer possiblement avec le resserrement de la norme, soit. Maintenant, si vous ne nous le chiffrez pas, bien, c'est difficile pour nous de comprendre qu'est-ce qui se passe avec avant et après parce que là on s'entend, c'est trois fois... mettons, pour les fins de la discussion, trois fois plus là. Alors, ce n'est pas juste à cause de la norme, j'en présume là. Il y a eu un changement de façon de faire. Là vous allez me parler peut-être de pérennité ou autres critères là. Je ne veux pas que vous les énumériez maintenant, vous les énumérerez si vous voulez dans

vosre engagement, en mettant des chiffres à côté.

Il y en a cent mille (100 000) pour ça, il y en a trente mille (30 000) pour ça, ainsi de suite. Si vous voulez mettre l'échantillonnage pour deux mille douze (2012), allez-y. Vous avez probablement fait des projections également là.

R. Parfait.

Q. [182] Donc, l'engagement, ce serait ventilation ou détail, je devrais plutôt dire, par critère pour justifier les remplacements - puis là on va le faire simplement pour deux mille douze (2012) là - de trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540) compteurs en deux mille douze (2012) dans le scénario de référence. 26.

E-26 (HQD) : Fournir le détail par critère pour justifier les remplacements de 370 540 compteurs en 2012, dans le scénario de référence (Demandé par UMQ)

Si le déploiement du projet LAD était retardé, comme l'a évoqué le panel 1, et que ce déploiement ne débutait, par exemple, qu'en janvier deux mille treize (2013), combien de compteurs prévoyez-vous changer en deux mille douze (2012) dans le parc

actuel à ce moment-là? Donc, si on reporte tout ça d'un an.

R. Ça aussi, on peut prendre un engagement, mais il faudrait juste préciser l'hypothèse là parce que, dans le fond, rendu là c'est bien différent si le projet démarre bel et bien en deux mille treize (2013) ou s'il ne démarre pas là. Parce qu'à nouveau on va reporter, à nouveau on va essayer de minimiser les quantités de deux mille douze (2012) pour faire une gestion la plus responsable possible en disant « bien, on est-tu capable d'étirer des choses pour la fin de l'année et essayer de les changer juste en deux mille treize (2013) », on va faire le même raisonnement là. Ça fait que là...

Q. [183] Bien, c'est essentiellement ça la question, c'est un déplacement dans le temps, simplement, parce que là on est rendu en deux mille douze (2012) là, puis on avance tranquillement pas vite là, et on a lu des choses qu'on ne parle pas là, mais on voit qu'il y a un rythme auquel ça peut arriver tout ça là. Alors, la question que je vous pose, c'est si ça se déplaçait pour deux mille treize (2013), sans vouloir dire que c'est ça qui va arriver là, mais peut-être, peut-être, je veux savoir quel serait votre rythme de changement pour

deux mille douze (2012) à ce moment-là. Bien, en fait, vous pourriez me confirmer est-ce qu'il n'est pas le même que... il ne sera pas le même que trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540) ou serait-il le même que trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540), déjà là?

R. Bien, dans le fond, c'est là où est l'importance de est-ce que le projet démarre ou ne démarre pas en deux mille treize (2013).

Q. [184] C'est ça.

R. Parce que c'est sûr que s'il y a un projet qui démarre, bien, nous, on n'embarquera pas toute la pérennité. On va attendre que le projet démarre parce que là sinon je change des compteurs pour les recharger après. Ça fait que c'est pour ça que, t'sais, je comprends votre demande, mais nous autres on va être obligé d'inventer quelque chose là qu'on ne fera peut-être pas là.

Q. [185] O.K. Mais, conceptuellement, je comprends - puis là c'est peut-être là où vous parlez le même langage que moi, ce ne sera pas le même chiffre. Parce que vous allez... parce qu'il va commencer, le projet LAD, en deux mille treize (2013) là, c'est ça la prémisse là de la question, puis c'est

le panel 1 qui l'a évoquée là. Alors, la question que je vous pose à ce moment-là, je comprends que vous allez changer votre scénario de référence là qui prévoit un remplacement de trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540) en deux mille douze (2012). Donc, quand on déplace ça, si on le déplace au premier (1er) janvier deux mille treize (2013), à ce moment-là, vous n'allez pas faire l'effort, le même effort de trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540) parce que vous allez vous dire « bien là LAD s'en vient...

M. GEORGES ABIAD :

R. Excusez-moi.

Q. [186] ... pourquoi le faire.

R. Qu'est-ce qu'on a évoqué au panel 1? Je m'excuse parce qu'on n'a pas évoqué deux mille treize (2013).

Q. [187] Vous avez évoqué au panel 1 que le déploiement du projet, du LAD, pouvait être retardé jusqu'en janvier deux mille treize (2013), dépendant des différentes autorisations nécessaires par la Régie, notamment, et évidemment par les contrats et la fourniture de vos compteurs.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Avez-vous la référence, s'il vous plaît, de ces propos-là?

LE PRÉSIDENT :

Maître Cadrin, pour être pratique là...

Me STEVE CADRIN :

Bien oui, c'est ça. Je peux poser la question, Monsieur le Président, en émettant une hypothétique là.

LE PRÉSIDENT :

Déjà ils viennent d'expliquer pourquoi on passe de cent mille (100 000) à trois cent quelques mille changements là de compteurs, c'est déjà beau. Mais, de demander qu'est-ce qu'on va faire en deux mille douze (2012) au cas où le projet ne serait pas autorisé ou... et caetera là, c'est sûr que là on est dans les hypothèses. Ils ne vont pas se mettre à changer des compteurs qu'ils vont rechanger plus... T'sais, je ne sais pas. Je ne suis pas... C'est sûr que...

12 h 12

Me STEVE CADRIN :

J'ai compris ce bout-là.

LE PRÉSIDENT :

... cette partie de question-là est soit vraiment

pratique, mais c'est bien d'expliquer pourquoi est-ce qu'on passe de cent mille (100 000) à trois cent mille (300 000), trois cent cinquante mille (350 000) remplacements de compteurs.

Il y a déjà des débuts d'explications qui ont été données ce matin, mais là, vous voulez une ventilation un peu plus précise. Il me semble que ça serait suffisant.

Me STEVE CADRIN :

Q. [188] O.K. Je vais résumer ma question conceptuellement plutôt, là. Vous n'êtes pas obligé de remplacer, il n'y a pas d'obligation de remplacer trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540) compteurs en deux mille douze (2012), tout simplement? Il n'y a pas d'obligation qui vous amène vers ça c'est une décision.

M. GEORGES ABIAD :

R. Dans le contexte où le projet commencerait en janvier deux mille treize (2013)?

Q. [189] Exact. Dans le projet, dans ce contexte-là?

R. C'est ça. Parce qu'il y a une question d'optimisation comme monsieur Brassard vous a dit, là. On n'ira pas changer des compteurs pour changer des compteurs.

Q. [190] Je suis d'accord avec ça.

R. C'est ça que vous voulez dire, la réponse c'est dans le contexte où on commence le projet en janvier deux mille treize (2013).

Q. [191] Oui?

R. Donc on commence et par souci d'efficacité, pour ne pas commencer, changer un compteur pour changer un compteur, nous ne serons plus dans l'obligation de changer l'ensemble des trois cent soixante-dix mille (370 000) compteurs. Je ne sais pas c'est quoi le chiffre, là, mais on peut présumer de ça mettons.

Q. [192] Je ne vous demande pas le chiffre, je vous laisse, on laisse tomber la question du chiffre, là, plus le conceptuel.

Alors dans le tableau, excusez-moi, dans le tableau 4 à la page 15 aux lignes 4 à 7, excusez-moi, sous le tableau. Alors je vous fais lecture donc les lignes 4 à 7 :

Bien qu'il soit difficile de tirer une conclusion pour les compteurs de nouvelle génération à partir de l'expérience vécue avec les compteurs électromécaniques, le Distributeur s'appuie sur une hypothèse conservatrice d'un taux de rejet de 7

fois plus élevé pour tenir compte du
risque lié à la nouvelle technologie.

Pouvez-vous nous démontrer, pouvez-vous démontrer,
pardon, avec des chiffres, comment vous arrivez à
la conclusion que le taux de rejet serait de sept
fois plus élevé?

Je n'ai pas d'objection avec un engagement,
j'entends le mot engagement, je ne veux pas vous
forcer à fournir des réponses.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Vous demandez de chiffrer ça, c'est difficile de le
faire ici.

Q. [193] Oui?

R. Séance tenante.

Q. [194] Est-ce que c'est un chiffre choisi, sept
fois, donc pourquoi sept fois, donc.

M. GEORGES ABIAD :

R. Il est calculé, il se tient sur des chiffres, tout
est là, tout est dans la page 14.

Q. [195] Mais sept fois plus élevé, c'est dans la page
14?

R. 14, à la fin quand vous voyez les cinq ans, cinq
ans, regardez on va vous donner maintenant, sinon
on prendra un engagement, mais...

Q. [196] Allez-y?

- R. En gros là, le cinq ans qui est entre trois point cinq (3,5) et quatre pour cent (4 %).
- Q. [197] Oui?
- R. Ça c'est l'historique cinq ans.
- Q. [198] Oui?
- 12 h 16
- R. De taux de rejet, O.K., sept fois quatre donne vingt-huit (28), nous avons mis dans notre scénario IMA, vingt-huit pour cent (28 %) de remplacement des compteurs après la quinzième année, donc c'est sept fois l'historique du Distributeur dans son... dans son expérience là.
- Q. [199] Dans le tableau 4, juste en dessous, vous avez l'explication du « sept fois plus élevé ». On parle de l'échantillonnage et des rejets des compteurs. Vous nous dites « c'est sept fois plus ». Comment vous faites « sept fois plus »? C'est parce que le vingt-huit... sinon comment vous faites le vingt-huit pour cent (28 %) là? On va tourner en rond là.
- R. Le vingt-huit pour cent (28 %), je pense qu'on vous l'a... c'est le balisage là que...
- Q. [200] O.K.
- R. ... qu'on va déposer, je crois, au 3 là, en tout cas, on va vous donner l'information. Le balisage

de remplacement du compteur IMA, c'est bien ça?

Q. [201] Mais, ça, c'est le remplacement après quinze (15) ans, les compteurs IMA.

R. C'est ça.

Q. [202] Moi, je ne vous parle pas du remplacement après quinze (15) ans, je vous parle de l'échantillonnage des compteurs IMA qui sont soumis aux mêmes normes de Mesures Canada. Donc, dans dix (10) ans là, on va les regarder au moins une fois. On est avant quinze (15) ans. Donc, ça, cet échantillonnage-là, pour le premier compteur installé tout à l'heure, en deux mille douze (2012), deux mille treize (2013), il va revenir là. Et là vous me faites un taux de rejet, ce que j'en ai compris, sept fois plus élevé que le taux de rejet qu'on retrouve dans les électromécaniques sous votre parc actuel, des plus vieux, des moins vieux, et caetera là. Alors, d'où vient votre sept fois? Moi, je ne vois pas de relation avec le vingt-huit pour cent (28 %).

R. Non, non, non. On va le régler tout de suite. Regardez à la page 14...

Q. [203] Oui.

R. ... on est sous la section 2.2.2, vous êtes d'accord?

Q. [204] O.K.

R. Bon. Qu'est-ce qui est écrit? C'est écrit :

Remplacement de vingt-huit pour cent
(28 %) à la fin de la durée de la vie
comptable

Vous êtes dans cette section-là, vous là là. Vous
me posez des questions sur ça.

Q. [205] Oui.

R. Le sept fois demeure sous cette section-là à la
page après, avant la section 2.2.3 qui constitue,
au dernier paragraphe, la conclusion de la section
2.2.2 qui vise le remplacement de vingt-huit pour
cent (28 %) à la fin de la... la fin de la durée de
vie comptable. Alors, nous parlons du remplacement
des compteurs IMA ou nouvelle génération, après la
durée de vie comptable de vingt-huit pour cent
(28 %). Ce qu'on vous dit ici, la démonstration
qu'on vous fait, c'est que notre propre expérience
sur cinq ans a démontré quatre pour cent (4 %) pour
l'électromécanique, sept fois quatre, vingt-huit
pour cent (28 %). On conclut en disant « notre
vingt-huit pour cent (28 %), outre le balisage,
constitue sept fois notre expérience dans
l'électromécanique ».

Q. [206] O.K. Je comprends. HQD-3, Document 2, page

13, figure E-6. Je veux juste saisir, peut-être en corrélation avec la réponse que vous venez de donner là, peut-être nous expliquer comment ce taux de rejet de sept fois plus élevé qu'on explique tout à l'heure, que vous venez d'expliquer, se retrouve dans la volumétrie que vous avez à ce tableau, si j'en comprends votre réponse, j'en déduis qu'il n'y a pas de rejet en cours de route dans le fond et il y a un rejet... il y a un remplacement à la fin de la vie utile de... Puis là, c'est là votre vingt-huit pour cent (28 %) là.

R. Le quatre point neuf millions (4,9 M) en bas de compteurs... En tout cas, regardez le... parce que là je suis comme ça un peu penché là. Juste je vais vous montrer le tableau là.

Q. [207] Allez-y, il n'y a pas de problème. Prenez le temps.

R. Si vous regardez à partir de la quinzième année, on voit des petits bâtonnets, ils ne sont pas en couleur là, mais vous voyez que la référence, par exemple, c'est trois millions huit cent vingt-cinq mille (3 825 000) compteurs dans le quadrillé là, dans le milieu du tableau.

Q. [208] Oui.

R. Alors, trois millions huit cent vingt-cinq mille

(3 825 000), c'est le nombre de compteurs qu'on remplace dans le scénario IMA. Lorsqu'on prend ce trois millions huit cent vingt-cinq mille (3 825 000), on le multiplie par vingt-huit pour cent (28 %) ou par un point vingt-huit pour cent (1,28 %), ça donne quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4 899 000), donc la différence entre le quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4 899 000) et le trois millions huit cent vingt-cinq mille (3 825 000) sont remplacés à partir de la quinzième année.

Q. [209] Mais, entre deux mille dix-huit (2018) et deux mille vingt-six (2026), sommes-nous d'accord pour dire que, basé sur de l'échantillonnage, il n'y a aucun rejet de prévu pour vos compteurs IMA, est-ce que ça va?

R. Je comprends. Ça va me faire plaisir de vous l'expliquer dans le panel 3, le volet économique de la chose.

12 h 23

Q. [210] Parfait. Pas de problème. Dans le document de présentation HQD-6, Document 1... excusez-moi, HQD-1, Document 1. Excusez-moi, c'est moi qui ai fait B-0006, HQD-1, Document 1, donc votre premier document, je suis désolé, à la page 37, aux lignes

1 à 6. HQD-1, Document 1, c'est juste pour avoir la bonne référence de départ là, donc page 37, lignes 1 à 6. Je vous fais lecture des lignes 1 à 6 :

Toutefois, ce scénario ne tient pas compte d'une réutilisation envisagée par le Distributeur des compteurs dont la valeur sera peu amortie. En effet, afin de répondre à la demande de compteurs pour absorber la croissance naturelle de son parc là où le réseau IMA ne sera pas encore implanté, le Distributeur compte réutiliser les compteurs électroniques retirés lors de leur remplacement pour des compteurs de nouvelle génération.

Alors, vous aviez, à ce niveau-là, une demande de renseignements de UC. Donc, je viens maintenant à cette référence-là qui est B-0048, HQD-4, Document 11, page 11. Et je vous lis la réponse :

Le Distributeur prévoit récupérer environ 200 000 compteurs. Ceux-ci seront réutilisés pour l'ensemble des interventions (croissance et pérennité) dans les zones n'ayant pas encore fait l'objet d'un déploiement.

Question : des deux cent mille (200 000) compteurs de la citation, combien prévoyez-vous en utiliser pour la croissance et combien pour la pérennité, donc la ventilation entre les deux, s'il vous plaît? J'imagine, un engagement!

M. GEORGES ABIAD :

R. Nous n'avons pas la réponse, mais... Juste pour vous dire, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas la développer, la réponse, ce n'est pas ça. C'est parce que, dans le fond, il faut le voir comme étant un « pool », c'est un pool de compteurs qui va être mis à la disposition de nos installateurs, à la fois pour répondre à des enjeux de pérennité dans les zones 2 et 3, par exemple, parce qu'on n'en arrive pas là, ou de croissance dans ces zones-là.

Q. [211] Précisons simplement pour deux mille douze (2012) à ce moment-là, pour la pérennité en deux mille douze (2012).

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Ça, de mémoire là, dans... je ne sais pas quel intervenant nous a donné ce matin, mais dans la cause tarifaire qui a été déposée il y a...

Q. [212] C'est moi.

R. C'est toi! Bien, il y a déjà comme une prévision

qui avait été faite là de récupération.

Q. [213] Dans le sens de? Qu'est-ce que vous voulez dire?

R. Bien, dans le fond, c'est avec le début du projet prévu pour le début de l'été deux mille douze (2012).

Q. [214] Oui. Oui.

R. Il y avait un nombre de compteurs qu'on pouvait récupérer. Puis là, dans le fond, bien, on a fait un ratio conservateur parce que là une fois que tu l'as récupéré, tu ne l'a pas réexpédié dans l'ensemble de la province. Alors là, on avait prévu récupérer un certain nombre de compteurs et en réinstaller une portion dès deux mille douze (2012). Puis ça, ça a été prévu dans la cause tarifaire, de mémoire là. Écoutez, je ne m'occupe pas du volet financier là, mais je pense qu'à la lecture des documents que vous avez laissés ce matin là, ça montre ça là, puis il y a des pourcentages là puis ça montre qu'il y en aurait tant qui seraient devenus disponibles, puis X pour cent qui serait utilisé. Ça fait que, la réponse, elle est là là pour deux mille douze (2012).

Q. [215] O.K.

R. Maintenant, encore à nouveau, si la date varie,

bien là, on retombe dans d'autres scénarios puis là on va se mettre, nous, à réoptimiser là.

Q. [216] Je comprends. Mais, je vais... C'est parce que vous m'avez mentionné que c'était peut-être économique là. Je ne veux pas presser plus loin la discussion là, donc l'amener plus loin. Mais, dans la documentation à laquelle vous faites référence, et je peux la déposer juste pour... comme vous faites référence au document là pour qu'on puisse se comprendre, quitte à amener la question à un autre panel. Il y a les notes sténographiques tout d'abord du vingt et un (21) décembre deux mille onze (2011) dans la cause 3776, donc votre cause tarifaire. Madame la Greffière. J'en avais remis copie évidemment à mes collègues et c'est pour ça que vous en avez copie devant vous. Et la coter C-UMQ...

LA GREFFIÈRE :

0023.

Me STEVE CADRIN :

Q. [217] ... 0023, donc extrait de notes sténographiques du vingt et un (21) décembre deux mille onze (2011), la réplique de maître Éric Fraser, donc l'avocat de HQD.

C-UMQ-0023 Extrait des notes sténographiques en
date du 21 décembre 2011 dans le
dossier R3776-2011

Je vous remets également, Madame la Greffière,
avant que ne me quittiez, un autre document auquel
vous faisiez référence dans votre réponse. Donc,
c'est un document qui est un extrait de ma
plaidoirie à moi et qui a été déposé en audience.
Alors, c'est un document qui vient du dossier 3776
et c'est la pièce C-UMQ-0022 déposée le vingt (20)
décembre deux mille onze (2011) auquel répond, dans
le fond, maître Fraser lorsqu'il fait ses
commentaires. Alors, le dernier document, c'était
C-UMQ-0024.

C-UMQ-0024 Extrait de la pièce C-UMQ-0022 déposée
le 20 décembre 2011 dans le dossier
R3776-2011

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Cadrin...

Me STEVE CADRIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ça, ça répond à votre préoccupation de savoir, dans le pool de compteurs qu'on récupère là, quelle proportion va à la croissance et quelle proportion va à la pérennité?

Me STEVE CADRIN :

Je vais répondre en vous lisant l'extrait des notes sténographiques de mon confrère là. Alors, mon confrère répond, à la page 33, alors :

L'UMQ a, j'oserais dire, terminé sa preuve sur la question des compteurs. On y a regardé de plus près et ce qu'il faut comprendre et ça se dégage aussi de la preuve, c'est que, je vais juste, attendez-moi une seconde [...],

Bon.

Ce qu'il faut comprendre c'est que la conclusion à laquelle en arrive l'intervenant elle est très précipitée puisqu'il manque une information à, en fait il y a une information qui n'est pas, qui n'est pas intégrée par l'intervenant lorsqu'il procède à son exercice.

Et sans vouloir vous résumer

l'exercice, mais de ce que j'en comprends c'est qu'on tente de dire que dans un nombre de compteurs changé cette année donc je crois qui est de soixante-quatorze mille (74 000) il devrait y avoir des compteurs recyclés ou réutilisés. Et donc, la somme qui se retrouve au bout des soixante-quatorze mille (74 000) devrait diminuer puisqu'un compteur...

devrait

... réutilisé coûte moins cher.

Or, non, l'information sur laquelle se base l'UMQ ce ne sont que des compteurs neufs. Donc, lorsqu'on parle de, et là je fais référence au document lorsqu'il a déposé hier, lorsqu'on parle de soixante-quatorze mille (74 000) compteurs pour seize millions (16 M\$), bien c'est soixante-quatorze mille (74 000) compteurs neufs pour seize millions (16 M\$). Donc, tout le reste de son raisonnement ne tient pas parce que lui tente d'introduire dans ce

soixante-quatorze mille (74 000) là des compteurs réusinés et il n'y en a pas. Donc, le raisonnement ne tient tout simplement pas et c'est une conclusion qui est précipitée puisque toute l'information n'était pas présente dans la réflexion.

12 h 30

Q. [218] Dans notre exercice, nous avons présumé un taux de réutilisation parce que...

R. Mais c'est parce que, dans le fond, quand on parle de réutiliser les compteurs c'est quand le projet va démarrer. Et, dans le fond, ça c'est... ce n'est pas inclus dans les soixante-quatorze mille (74 000), effectivement. C'est... C'est les compteurs du projet qu'on se trouve à récupérer, là, et non pas les changements au cours de l'année. Ça fait que, là, c'est comme un deuxième... c'est comme une autre affaire, là.

C'est que, dans le fond, c'est que quand le projet va commencer dans des zones, bien, là, dans le fond, nous, c'est facile. On est capables d'identifier parce qu'on sait quelles zones sur lesquelles on va travailler. Ça fait qu'on a identifié dans ces zones-là de déploiement du

projet les compteurs qui peuvent être récupérés, les années de sceau qui restent qui sont valides. Et c'est ces compteurs-là qui vont constituer ce que monsieur Abiad parlait de « pool », et c'est ceux-là qu'on va récupérer. Ça fait que c'est juste là la nuance qu'il faut... qu'il faut apparaître.

Donc, ce qu'on a de démarré actuellement aujourd'hui, bien, on remplace des compteurs. Il y a du mécanique, il y a tout ça, et c'est un autre dossier, là, tu sais. Et on ne se trouve pas à ramener dans le soixante-quatorze mille (74 000), on ne ramène pas des compteurs RF électroniques avec des sceaux valides, là. C'est vraiment vraiment l'exception, là. Ça prend... Ça prend quelqu'un qui... qui ferme son commerce ou qui le démolit puis que je récupère le compteur. Ça, il est réutilisé dans la machine instantanément, là. Et, ça, c'est fait de jour en jour.

Dans les soixante-quatorze mille (74 000), je ramène des compteurs qui ne sont pas des RF encore valides. Ça fait que donc, les seuls compteurs valides qu'on peut récupérer, c'est lorsque le projet va démarrer et dans les zones de déploiement.

Q. [219] Bien, c'est... c'est le tableau que je fais

et que vous avez dans la plaidoirie, là, c'est la cause tarifaire pour l'année deux mille douze (2012). Dans la cause tarifaire pour l'année deux mille douze (2012), il y a un scénario de... le LAD est en place et il y a un remplacement relativement massif de compteurs avec un chiffre qui est mentionné, je pense que c'est trois cent trente mille (330 000), si je ne fais pas d'erreur, là. Et, de ça, évidemment, on a compris qu'il y avait une partie de ces compteurs-là qui n'étaient pas réutilisables, une bonne partie qui n'était pas réutilisable de quelque façon que ce soit.

La question qu'on s'était posée : Pourriez-vous en réutiliser? La question qu'on vous pose aujourd'hui : Allez-vous en réutiliser, si tant est que c'est nécessaire de le faire? Parce que, nous, on avait le soixante-quatorze mille (74 000) ou le pourcentage qu'on pouvait réutiliser était basé sur le nombre d'électroniques convenables pour être réutilisés. On ne va pas en acheter un neuf pour le changer pendant quelques années, mais réutiliser ceux qui ont été enlevés pour mettre l'IMA chez quelqu'un, chez une autre personne, en pérennité ou en croissance, dépendant de la nécessité. Et c'est ça la ventilation qu'on demandait tout à l'heure.

M. GEORGES ABIAD :

- R. Mais là-dessus, je pense qu'on vous a répondu. On vous a dit qu'il y a un « pool », là, de... de compteurs d'environ deux cent mille (200 000) qui sont évalués présentement qui pourraient être réutilisés tout au long du déploiement du projet, dans le fond de la nouvelle génération.
- Q. [220] Je comprends, mais je vous parle de l'année deux mille douze (2012) et on nous a dit qu'on n'était pas là. On n'avait pas compris correctement puis je veux comprendre correctement pour ne pas me le faire dire encore une autre fois, là.

Il y en avait soixante-quatorze mille (74 000) à remplacer, là. Il y en avait environ... Nous, on avait estimé, et vous le voyez dans notre document, là, qu'on pouvait en utiliser environ vingt pour cent (20 %) sur les trois cent trente mille (330 000) que vous allez remplacer dans le LAD selon les chiffres présentés à la tarifaire. O.K. C'est peut-être maintenant, mais, bon. Alors ça donnait soixante-six mille (66 000) compteurs réutilisables.

Là, la question c'est que lorsqu'on a posé la question en tarifaire, bien, ils ont dit « Non, non, non, on ne les réutilise pas pantoute. Du

tout. On a tous des neufs. » Alors c'est là que je veux être sûr de comprendre correctement.

Donc, vous allez en réutiliser, mais là en deux mille douze (2012) vous allez en réutiliser combien si le LAD fonctionne et si vous... c'est quoi votre prévision, c'était quoi votre prévision?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Maître Cadrin, vous faites référence à un dossier où personne n'était présent, là, on va regarder l'information. Parce que, là, on ne connaît pas le contexte dans lequel ça a été dit. Là, vous nous donnez des documents, des extraits de documents. Je pense que, si on ne veut pas vous induire en erreur, la bonne façon c'est de poser une question, puis on va prendre l'engagement d'y répondre.

Q. [221] C'est beau. Donc, la question c'est celle que je vous pose là, donc pour deux mille douze (2012), là, est-ce que vous allez en réutiliser. Puis là, tout à l'heure on a fait la ventilation de ce qui serait utilisé en pérennité ou en croissance. On reste là. Je ne poserai pas la question de savoir si on faisait erreur ou pas à l'époque, ça ne sert à rien. Je vais laisser ça. Donc, il n'y a pas d'engagement. C'est trop clair.

Et ça complète mes questions. Merci. Merci,

Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Cadrin. Ah! Je suis en train de vous oublier, Maître Turmel. Alors il y a maître Turmel et puis maître Paquet. Vous voulez poser quelques questions, allez-y.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

Merci de votre compréhension, Monsieur le Président. Donc, on est tous un peu fatigués vendredi.

12 h 35

Q. [222] Alors mes questions donc ont trait au contrat. Évidemment, c'est dans le but de désalourdir le tout et d'éviter qu'on fasse un huis clos. Je vais vous poser la question pour savoir si, à votre connaissance, vous avez l'information. Puis, le cas échéant, on reviendra en début de semaine, si ça vous va, Messieurs, Dame.

Alors nous avons consulté les deux documents déposés sous pli confidentiel à la Régie, le contrat Landis+Gyr et le contrat Capgemini, un instant, je vais me retrouver.

Ma première question, Monsieur Abiad, j'avais cru entendre hier, qu'à l'égard du centre, du centre d'excellence dont on a abondamment traité

à une question d'un de mes confrères qui vous posait à savoir si ce centre d'excellence là faisait partie du contrat ou était consacré dans un contrat. Me semble-t-il vous avoir entendu dire oui et j'ai cherché dans le contrat avec Landis+Gyr sous la rubrique Transfert d'expertise et écoutez j'ai regardé rapidement, je ne l'ai pas vu. Pourriez-vous vérifier si c'est dans le contrat, dans ce contrat d'acquisition sous la rubrique E-9.5 ou dans un autre contrat incident dont je n'ai pas eu communication?

M. GEORGES ABIAD :

R. D'accord, je vais faire la vérification.

Q. [223] Alors c'est un engagement. Donc vérifier à l'égard du centre d'excellence où se retrouvent les dispositions du contrat sur cette question dans le contrat Landis+Gyr. Numéro 27.

E-27 (HQD) : Vérifier à l'égard du centre d'excellence où se retrouvent les dispositions du contrat sur cette question dans le contrat Landis+Gyr (Demandé par la FCEI).

Maintenant à l'égard des pénalités de

livraison, pénalités à l'encontre du, du fournisseur, il y a, parce que de la façon, Monsieur le président, dont le document confidentiel est déposé, on lit le contrat et il y a en rouge des omissions vraiment de ce qu'on a voulu omettre, de ce que je comprends qui serait confidentiel.

Mais sur la pénalité de livraison à l'encontre du fournisseur il est et je ne ferai pas de, on dit c'est un pourcentage du prix unitaire. On comprend que le prix unitaire est confidentiel. Là n'est pas la question. Mais ma question que je me pose, c'est pourrait-on avoir accès en début de semaine prochaine à ce pourcentage-là parce qu'évidemment vous y penserez, votre avocate y pensera, est-ce que c'est cinq pour cent (5 %) d'un prix confidentiel ou cinquante pour cent (50 %). Évidemment puis on a quand même une certaine idée dans cette audience après une semaine quand on a regardé les tableaux une idée générale de ces prix, de ces fameux compteurs-là quand même, quand on fait les... Alors la question que je pose c'est pourrait-on bien avoir ce pourcentage-là ou un ordre de grandeur?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça fait...

LE PRÉSIDENT :

Ça.... Oui. Pardon.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Allez-y.

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est un, vous dites qu'il y a une pénalité de

prévue au contrat si les compteurs ne sont pas

livrés en temps ou...

Me ANDRÉ TURMEL :

C'est ça exactement.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Si les, voilà c'est ce que j'ai compris, mais

évidemment là je n'ai pas accès à toute

l'information au contrat.

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est un, ça serait un pourcentage du prix des

compteurs.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui. Et le pourcentage...

LE PRÉSIDENT :

Puis vous voulez savoir à quel niveau se situe la

pénalité?

Me ANDRÉ TURMEL :

À quel niveau, à quel pourcentage, tu sais, il y a une double confidentialité finalement.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous cause-tu un problème?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, c'est parce que c'est une des rares choses à l'égard desquelles les fournisseurs ont demandé que la confidentialité soit conservée complètement. C'est les clauses de pénalité. Alors c'est pour ça qu'elles ont été entièrement oblitérées.

Là on parle d'un pourcentage. On va faire la vérification peut-être qu'on peut donner une fourchette, mais on va devoir faire cette vérification-là parce que c'était spécifique que sur cette question-là, ils demandaient une confidentialité.

Me ANDRÉ TURMEL :

Engagement 28, Madame la greffière. Vous l'avez bien, oui ça va. O.K. C'est vérifier avec les fournisseurs si on peut rendre public le pourcentage du prix unitaire pour la pénalité et non pas le prix unitaire lui-même qui est confidentiel, mais le pourcentage. Ça va, Maître Hogue.

E-28 (HQD) : Vérifier avec les fournisseurs si on peut rendre public le pourcentage du prix unitaire pour la pénalité (Demandé par la FCEI).

Q. [224] J'y vais en rafale, Monsieur le président, à l'égard des garanties, des garanties, je comprends qu'il y a des garanties pour, sur les biens acquis, Monsieur Abiad, c'est exact?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui.

Q. [225] Et également une garantie sur l'installation? Bien, c'est parce que c'est confidentiel, mais j'ai compris que dans le contrat de Capgemini, il y avait...

R. O.K. Là vous n'êtes plus à Landis+Gyr, c'est parce que...

Q. [226] Ah oui, excusez-moi, je viens de changer.

R. O.K.

Q. [227] O.K. Parlons de Landis+Gyr, il y a une garantie qui est discutée là. Alors, Monsieur le président, ma question c'est évidemment là il y a des dispositions qui ne sont pas mises en rouge, mais il y a des pourcentages et là évidemment je ne

vais pas commencer à parler de ça, je ne sais pas si c'est confidentiel, c'est un pourcentage sur les douze mois s'il y a un pourcentage de machines qui ne fonctionne pas. Il y a une mécanique que je voulais discuter.

R. Que vous parlez des installations, Monsieur, Maître. Est-ce que vous êtes dans les installations?

Q. [228] Là je suis dans l'acquisition.

R. L'acquisition, d'accord.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Là je pense qu'on risque, ça serait mieux de le faire quand on le fera à la fin.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Lors du huis clos parce que c'est trop facile de glisser ici.

12 h 40

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que j'avais compris que vos raisons ce matin c'était juste pour qu'on vous mette le doigt sur les dispositions contractuelles.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, c'est E-12.

LE PRÉSIDENT :

Puis que vous n'auriez pas trouvées. Mais celle-là vous l'avez trouvée puis vous avez des questions à poser là-dessus?

Me ANDRÉ TURMEL :

Tout à fait. Donc, j'annonce mon jeu.

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça, on fera ça à huis clos.

Me ANDRÉ TURMEL :

Voilà!

LE PRÉSIDENT :

Il y a-tu d'autres clauses que vous n'avez pas trouvées et que vous voulez qu'on vous indique où les trouver?

Me ANDRÉ TURMEL :

Bien, attendez. Parce que, évidemment, en absence de clauses parfois on ne sait pas si ça a été traité confidentiellement.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

C'est toujours un peu ça. Pénalités de livraison, on en a parlé. Garanties. Bon, licences et logiciels. Bien, je sais que j'en ai parlé avec ma consœur, mais on cherchait dans le contrat

Landis+Gyr, là où apparaissait la version du
« hardware » et on ne l'a pas trouvé.

M. GEORGES ABIAD :

R. Mais c'est parce que d'autres... Est-ce que vous
voulez qu'on vous dise dans quel avenant on met ça
ou...

Q. [229] Bien, évidemment, on a demandé de déposer le
contrat d'acquisition ici.

LE PRÉSIDENT :

Q. [230] Bien, c'est le but. C'est le but de ses
questions de savoir où trouver certains, certaines
choses.

R. O.K. On va regarder ça.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [231] O.K. Bon, parfait. Alors on revient donc
lundi en engagement d'identifier les dispositions
dans le contrat Landis+Gyr. Engagement 29, Madame
la Greffière?

LA GREFFIÈRE :

Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [232] Identifier dans le contrat Landis+Gyr, les
dispositions relatives à l'acquisition du
« hardware » et du « software ».

E-29 (HQD) : Identifier dans le contrat Landis+Gyr
les dispositions relatives à
l'acquisition du « hardware » et du
« software » (Demandé par la FCEI).

Et je vais m'arrêter là, Monsieur le Président. Je
vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Maître Paquet, vous avez aussi des...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

C'est comme un jeu de cache-cache. Où est cachée la
clause qui vous intéresse?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, maître Turmel a présenté, a demandé
l'engagement qu'on... dont on avait besoin.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Bon.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Donc, ça... Puis pour les autres questions, je
pense que j'ai peur de glisser, là, dans des
précisions.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, c'est ça. Mais le but de l'exercice ici

ce matin c'est qu'il y a des contrats qui ont été déposés confidentiellement. Vous voulez les regarder puis il y a des choses que vous ne trouviez pas. Vous voulez savoir où les trouver. Alors si vous avez été...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Pour le reste ça va aller.

LE PRÉSIDENT :

... adéquatement informée à savoir où trouver la chose, alors vous irez la lire et puis on en discutera à huis clos.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Parfaitement. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Cherchez-vous une clause vous aussi? C'est le temps.

Me HÉLÈNE SICARD :

À savoir si je vais retrouver la fonction branchement-débranchement et les conditions et coûts unitaires là, par compteur si c'est bien identifié dans le contrat. Moi, je ne le trouve pas, je n'ai pas vu.

M. GEORGES ABIAD :

R. Non, vous ne le trouverez pas non plus. C'est quand j'ai apporté les coûts.

LE PRÉSIDENT :

Ça n'a pas été acheté je pense.

Me HÉLÈNE SICARD :

Branchement-débranchement?

LE PRÉSIDENT :

Non, je ne pense pas.

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui.

Q. [233] Oui? Excusez-moi.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je pense que c'est le but, il a fallu que ça soit
acheté. C'est notre dossier.

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui, oui, ça a été acheté. Mais dans le contrat
c'est tout inclus là-dedans. Maintenant, c'est tout
ensemble dans le compteur.

Me HÉLÈNE SICARD :

Et je pourrais donc, confidentiellement, peut-être
vous poser des questions pour avoir des précisions
par rapport à cette fourchette de seize (16 %) à
trente pour cent (30 %) dont on a parlé dans
l'engagement 14?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On verra les questions lors du huis clos, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça

Me HÉLÈNE SICARD :

O.K. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Alors je pense qu'on est rendu aux questions de maître Tourigny pour la Régie. Alors allez-y, Maître Tourigny, on vous écoute.

INTERROGÉS PAR Me PIERRE TOURIGNY :

Merci beaucoup.

Q. [234] Alors Pierre Tourigny pour la Régie.

Messieurs, les compteurs Landis+Gyr et Elster, on nous dit qu'ils sont conçus pour pouvoir se servir l'un de l'autre et qu'on a, finalement, à peu près exactement la même chose quoiqu'il advienne. Si jamais vous allez dans les applications ultérieures, je comprends bien, ultérieurement, est-ce qu'ils vont toujours être capables simultanément de donner le même service, indépendamment d'où ils sont situés? Pensez-y, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

On entend très peu en arrière les questions.

LE PRÉSIDENT :

Ah!

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Les questions de maître Tourigny.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me PIERRE TOURIGNY :

Alors là, c'est mon micro parce que ce n'est
certainement pas ma voix. Allons-y.

LE PRÉSIDENT :

Je vais faire comme le maestro Nagano, là, un petit
peu plus de ce côté-là, là.

Me PIERRE TOURIGNY :

Un peu de volume, je vous prie.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me PIERRE TOURIGNY :

Comme si je n'en avais pas assez.

LE PRÉSIDENT :

On fait comme si on était dans le Mahler...

Me PIERRE TOURIGNY :

Je continue. Alors je continue à parler pour que
monsieur dans le coin puisse me dire s'il m'entend.
M'entendez-vous? Ça va? Bon.

Q. [235] Alors est-ce que, simultanément, la même
chose demeure toujours vraie en tout temps dans
l'implémentation d'un programme plus élaboré?

12 h 46

M. DENIS PARENT :

R. La réponse c'est oui.

Q. [236] Parlons maintenant de la carte Zigbee.

L'impression que j'ai c'est qu'elle n'est pas active et en fait vous l'avez dit vous-même là dans HQD-4, Document 2, page 12, en réponse à la question 9 a) :

La carte Zigbee n'étant pas activée dans le cadre de la phase 1 du projet LAD, la demande dépasse le cadre du présent dossier.

Bla-bla-bla. Êtes-vous capable de confirmer qu'effectivement la carte Zigbee ne sera pas utilisée pour la lecture et le débranchement-rebranchement? Bien le rebranchement de toute façon, c'est un peu plus tard, mais pour le débranchement, commençons par ça.

M. GEORGES ABIAD :

R. La carte Zigbee ne sera pas utilisée pour le débranchement.

Q. [237] Est-ce que je peux comprendre et déduire de ça que pendant les premiers, les premières cinq années elle ne sera pas utilisée, en fait on n'y fera pas appel à moins de changement de politique

bien sûr, mais comme c'est là?

R. Toute chose étant égale par ailleurs, la carte Zigbee selon le « road map » qu'on a présenté lundi elle n'est pas prévue d'être activée.

Q. [238] Est-ce qu'il y aura, est-ce qu'il y aura des vérifications de faites de temps à autre pour s'assurer qu'elle est toujours là et qu'elle peut fonctionner? Je parle à distance bien sûr.

M. DENIS PARENT :

R. Dans nos environnements, dans nos environnements de développement, là, pas en production chez les clients, oui, on va faire des vérifications.

Q. [239] Mais ça ça va commencer dès le début ou à intervalles, bien, je présume à intervalles réguliers?

R. Oui. Ça va commencer dès le début parce qu'on veut se familiariser aussi avec la technologie. Donc même on va faire, on va faire de l'expérimentation pour s'assurer que ça fonctionne toujours.

Q. [240] Maintenant j'ai cru comprendre aussi que si jamais vous décidez d'aller chercher d'autres fonctions que toutes les fonctions qui apparaissaient dans un, dans la petite liste là, avec les pourcentages des distributeurs qui les ont acquises, est-ce que ça ça se fait à distance?

C'est ce que je crois que vous avez dit. C'est simplement une confirmation.

R. Oui, je vous confirme ça va se faire à distance.

Q. [241] Et pendant, en attendant la carte Zigbee elle émet aucune signal RF, c'est, elle est, elle est, bien elle n'est pas morte bien sûr, mais elle est dormante?

R. Vous avez, c'est exactement cela et on va le vérifier, puis elle n'émet pas.

Q. [242] Est-il possible que certaines améliorations qui sont apportées au système, aux options elles-mêmes puissent faire en sorte que la carte Zigbee ne puisse plus répondre à vos souhaits ou en fait à vos nouvelles fonctions que vous désirez mettre en place?

R. Bon à la connaissance que l'on a jusqu'à maintenant là, avec le SEP 2.0 qui est en élaboration, on pense qu'on va être, qu'on va avoir toutes les fonctionnalités qu'on aimerait pour, avec l'utilisation de cette carte-là

Q. [243] Bon. En fait Zigbee c'est pour, en fin de compte, c'est un instrument de ce que vous appelez la domotique. C'est fait pour les clients et non pas vraiment tellement pour vous?

R. Exact. C'est vraiment le « Home Area Network ».

Q. [244] Et elle n'est pas utilisée, elle ne le sera pas non plus pour tout ce qui peut partir du compteur pour aller vers chez vous?

R. Exact.

M. GEORGES ABIAD :

R. Cependant, Maître Tourigny, il est quand même important de souligner que dans, dans la plupart des fournisseurs, la carte Zigbee était, faisait partie de leur standard. C'est un standard.

Q. [245] Je n'allais pas vous demander ça parce que je l'avais bien compris. Et veut veut pas, c'est dans le prix et c'est comme ça. Bon.

Vous avez mentionné aussi en preuve que vous aviez quatorze modèles de compteurs?

12 h 51

Q. [246] Ma question n'est pas encore... le quatorze (14), je n'ai pas de problème avec ça, mais la référence, je vais vous dire où est-ce que c'est. C'est HQD-1, Document 1, page 20. Bon.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui. Notre petit temps de réflexion, c'est qu'on avait effectivement quatorze (14) modèles, mais là on est en train d'en combiner un, ça fait que... ça fait que ça se peut qu'on soit à treize (13) là. C'est un petit détail là.

Q. [247] Merci de la précision. Heureusement, ça ne change pas l'essence de la question. J'ai cru comprendre aussi qu'il y avait un compteur spécifique dans ces treize (13) compteurs qui sera pour les gens qui sont en bi-énergie.

R. Oui, exact. Et en fait, il y en a un pour le branchement de deux cent ampères (200 A) à branchement direct, puis il y a d'autres compteurs bi-énergie pour d'autres formes de raccordement électrique.

Q. [248] O.K.

R. Donc, il y en a peut-être trois ou quatre en bout de ligne là.

Q. [249] Je vois. Rien que pour la bi-énergie?

R. Oui, exact.

Q. [250] O.K. J'ai cru comprendre aussi ou on a tenté de m'expliquer que, la bi-énergie, il y avait une sonde spécifique là-dedans et qui déclenchait une espèce de Dieu sait quoi là qui changeait la source d'énergie à certaines époques de l'année quand il arrivait une température X.

R. Oui, exact, c'est une sonde de température qui est dans l'embase, donc qui n'est pas dans le compteur. Et cette sonde-là, dans le fond, selon la localisation géographique au Québec là, il y a un

tarif avec moins douze (-12), moins quinze (-15).
Donc, cette sonde-là, dans le fond, déclenche là...
dans le fond, envoie un signal externe au compteur
pour que le compteur enregistre la consommation du
haut tarif et du bas tarif dans des registres
différents et envoie aussi un signal, dans le fond,
au système de chauffage du client là pour basculer
la charge là sur une autre forme de chauffage que
le chauffage électrique.

Q. [251] Il n'y a pas de compteur qui peut... qui peut
marcher en même temps que cette affaire-là.

J'allais utiliser le mot « s'accoupler », mais
j'hésitais et... Mais, il n'y aura donc pas de
compteur qui peut être un compteur... votre
compteur ordinaire ne peut pas être mis là-dessus
sur la même base, dirons-nous, et il ne peut pas
s'accommoder de ça d'aucune façon.

R. Non, pas comme le tarif est monté actuellement là.

Et déjà, avoir... dans le compteur résidentiel,
avoir une entrée supplémentaire pour prendre ce
signal-là là, c'est déjà un développement
particulier là qui n'est pas nécessairement
standard normalement dans l'industrie là.

Autrement, il faudrait changer le tarif, changer
l'approche là et là, bon, c'est une toute autre...

tout autre scénario.

Q. [252] Et est-ce que la sonde va rester en place, elle?

R. Oui.

Q. [253] J'ai dit...

LE PRÉSIDENT :

Ça dépend.

Me PIERRE TOURIGNY :

Q. [254] J'ai dit « elle ». J'ai dit « elle », Monsieur le Régisseur. Vous avez parlé aussi des avantages de rétroaction vers le client, évidemment, qui pourra... Entre autres là, vous nous avez annoncé qu'il y aura déjà une page, sa page Web du client, et il pourra voir sa consommation à tous les jours. Mais, mise à part cette page Web quotidienne, quel type de rétroaction envisagez-vous implanter à terme? Un afficheur domotique ou un témoin de tarif en vigueur ou avez-vous autre chose là que le... dans vos plans que la page Web quotidienne?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est la page Web qui est vraiment dans nos plans à ce jour, qui va être mise à jour de façon beaucoup plus fréquente qu'aujourd'hui.

Q. [255] Et ça, ça va être dès la fin de

l'installation des compteurs, je présume, ou...?

R. Non, dès la fin de... on vise que ce soit dès début deux mille treize (2013), comme on l'a mis dans notre... autrement dit, dès le début de la Phase I, on va commencer à... on va commencer à relayer cette information-là sur les pages Web des clients tel que présenté lundi par monsieur Richard.

12 h 56

Q. [256] On sait qu'il y a déjà chez vous à Hydro-Québec là des projets d'automatisation de réseaux. Il y a le CATVAR, bien sûr, il y a le PARD, il y a le... Et la question que nous nous posons, nous, c'est : est-ce qu'il ne serait pas possible de surdimensionner ou enfin de travailler un peu sur le réseau WAN ou NAN là pour arriver à faire envoyer toutes les informations sur le même réseau plutôt que d'en avoir deux, trois parallèles?

R. Avant de laisser mon collègue monsieur Charbonneau répondre plus en détail si vous en avez besoin, mais dans le « road map » qu'on a présenté avec monsieur Richard, il y a une section où on dit qu'on va optimiser les lignes de... toutes les communications, justement. L'avantage d'avoir un réseau mesh avec un WAN, tel qu'on l'a présenté qui est d'ailleurs utilisé, je pense, on répond dans

une des questions de la Régie, je pense, à cinq pour cent (5 %) de sa capacité. L'autre capacité de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) ayant un système de Télécom, par exemple, celui de Landis+Gyr qui est compatible avec plusieurs équipements sur réseau, on est en train de regarder, avec nos collègues de distribution, de la gestion de distribution, c'est de voir comment on peut utiliser cette même ligne de communication-là ou ce même réseau de Télécom pour servir plusieurs des applications qu'on a présentement en marche. Oui, puis il y a des zones d'efficience et d'économie appréciables qu'on est en train... du moins, on va valider ce potentiel-là.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Pour enrichir, on est vraiment en train de valider cette compatibilité-là et être sûr qu'on est... le service peut être bien rendu parce ce type de réseau-là qui a déjà été approuvé ailleurs dans d'autres utilités publiques.

M. GEORGES ABIAD :

R. Dont les économies ne sont pas dans le « business case », toutes ces économies-là... toutes ces économies-là qui pourraient potentiellement être là ne sont pas dans le cas d'affaires qu'on a devant

nous présentement là.

Me PIERRE TOURIGNY :

Q. [257] Mais, je crois comprendre que vous étudiez ça activement au moment où on se parle.

R. Absolument.

Q. [258] Bon. Je vois plusieurs têtes hocher, alors c'est sans doute bon signe. On sait que dans la dernière cause tarifaire - et je peux vous remettre le... voyons, l'information là qui a été transmise. Vous avez devant vous, l'information qui a été transmise à la Régie. Dans la cause tarifaire, on parle d'investissements. J'attire votre attention sur la ligne « Maintien des actifs et croissance de la demande » qui constitue, évidemment, peut-être quelque chose comme quatre-vingt pour cent (80 %) des investissements.

J'attire votre attention sur ces chiffres-là tout simplement à cause, d'abord, de leur importance, premièrement. Et on sait que dans l'élaboration de votre réseau - enfin « on » excluant la personne qui parle - mais on me rapporte que dans l'élaboration du réseau, il y a beaucoup d'attention et donc il y a beaucoup d'argent aussi qui doit être dépensé pour prévoir la remise en charge d'une allée là quand... après

une panne par temps froid, évidemment, en particulier où là tous les chauffe-eau, toutes les fournaises, toutes les plinthes électriques, tout repart en même temps, frigidaire et compagnie même des fois. Alors, est-ce que la fonction « rebranchement », quand vous l'aurez là, est-ce que c'est susceptible ça de vous permettre de ne renvoyer le courant qu'à une section quelconque ou à certaines... parlons pour une rue là, côté pair, côté impair? Avez-vous déjà considéré cette possibilité-là que ça peut vous donner? Et pensez-vous que ça peut être tenu en compte dans le cas justement d'investissement pour assurer que la ligne soit toujours... que tout le monde soit bien fourni?

13 h 04

On est rendu à quelle... Bien, est-ce que c'est notre première pièce que l'on dépose, nous?

LA GREFFIÈRE :

Oui. C'est A-0110.

Me PIERRE TOURIGNY :

A-0110.

LA GREFFIÈRE :

Oui.

Me PIERRE TOURIGNY :

O.K. Alors, ce sera A-0110.

A-0110 : Extrait de la pièce HQD-8, Document 5,
page 15 dans le dossier R-3776-2011.

Q. [259] Donc, c'est le niveau, en fait...

M. GEORGES ABIAD :

R. Le volet, oui.

Q. [260] ... de l'équipement que vous êtes obligé
d'installer pour vous assurer que...

R. Oui.

Q. [261] ... il n'y a pas de...

R. Est-ce que la capacité est présente? Oui. C'est-à-dire que le système qu'on a est capable de faire ce que vous avez décrit. Est-ce que c'est présentement étudié ou dans le périmètre à ce stade-ci comme vous l'avez... De toute évidence, ce n'est pas dans le périmètre, mais ce sont des choses qu'on est en train de regarder quand on parle de gestion des réseaux, gestion de Télécom. C'est toutes des choses qui sont là, c'est des opportunités. On va les regarder, on va les prioriser, mais ce n'est pas dans le périmètre actuel. Mais, la bonne nouvelle, c'est qu'on s'est assuré que la capacité

du système d'évoluer vers ce genre d'application-là est là.

- Q. [262] Avez-vous idée, Messieurs, de ce que ça pourrait sauver ça si on était capable de se... bien, pas de se priver, justement on ne se priverait pas, mais d'éviter les investissements de cette ampleur générale que ça prend pour arriver à vos fins?
- R. Maître Tourigny, comme monsieur Richard a dit, vous savez, mettons il y a un potentiel puis chaque élément, chaque fonctionnalité va faire l'objet d'un « business case », d'un cas d'affaires, d'une analyse financière et économique. Et le cas échéant, si c'est là, bien, ça va nous faire plaisir de le déposer, mais à ce stade-ci, il y a peut-être bien des fonctionnalités qui sont... qui représentent un beau potentiel, mais on n'a pas vraiment l'économique réalisée.
- Q. [263] Il y a deux fonctions, évidemment, qui sont importantes, il y a le débranchement et le rebranchement. Bon. J'ai cru comprendre que le débranchement, c'était déjà là et ce serait la première fonction. Elle arrive, je crois, automatiquement, et ça, c'était dans votre « business case », n'est-ce pas?

R. Les deux, le débranchement et le rebranchement.

Q. [264] Les deux. Ah! Bon. Le rebranchement aussi.

R. Oui, absolument.

Q. [265] J'avais cru voir que c'était plus tard.

R. Non, c'est-à-dire que le plan de déploiement pour la mise en fonction de ces... on commence par le débranchement dès deux mille douze (2012) et dans notre cas d'affaires qu'on a déposé, le rebranchement, je pense, à la fin deux mille treize (2013).

Q. [266] Oui.

R. Donc, c'est ça qu'on dit.

Q. [267] Exactement. Alors, on me demande de reposer la question. Dans ce cas-là, quelles sont les économies qui sont à faire là, dès le début?

R. Dans le cas d'affaires, en réalité, pour juste préciser, qu'on a devant nous, la fonctionnalité de branchement et débranchement ou rebranchement arrivait tard en deux mille treize (2013), début deux mille quatorze (2014), donc il y avait des économies reliées à cette fonctionnalité-là, à partir de ces années-là. Ce qu'on est en train de regarder à l'interne, c'est de devancer la portion... la portion débranchement dès deux mille douze (2012) et c'est ça qu'on est en train de

regarder en termes d'économique là. On n'a pas fait le... On sait que la fonctionnalité va être là, mais on n'a pas analysé quelles sont les économies qu'elle va devancer par rapport au cas d'affaires qu'on a devant nous.

Q. [268] Bon. Ça va. J'en ai encore pour quelques minutes. Bien, quelques minutes d'avocat. Nous avons, Messieurs, quelques questions sur les niveaux d'émission là, des ondes. Est-ce que je suis sur le bon panel pour parler de ça?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

C'est le panel 4, Maître Tourigny...

Me PIERRE TOURIGNY :

4.

R. Qui pourrait répondre à ces questions plus précises.

13 h 10

Q. [269] Bon. Plusieurs intervenants ont mentionné et ont soulevé le cas d'immeubles multilocatifs de beaucoup beaucoup de logements ou de condos ou quoi que ce soit. Je crois même que j'ai entendu quelqu'un parler de cent seize (116) compteurs, là, qui étaient dans une seule salle. Bon.

Si lorsqu'il y a beaucoup de compteurs comme ça, est-il pensable que tous ces compteurs-là

puissent avoir une antenne extérieure qui pourrait transmettre l'ensemble de leurs données. J'ai pris cent seize (116), c'est peut-être le chiffre ultime, là, le plus élevé qu'on ne verra jamais. Mais, en général, est-ce faisable? Parce que je sais que vous nous avez dit que c'était faisable dans le cas d'un compteur qui a un obstacle infranchissable et puis vous mettez une antenne en quelque part. Mais est-ce qu'on peut faire la même chose pour plusieurs compteurs, que ça soit quatre, cinq, six ou cinquante (50)? Est-ce qu'il y a une limite à ça?

M. DENIS PARENT :

R. Bien, je vais vous donner... Peut-être on pourra en discuter plus au niveau 4, mais même les niveaux d'émissions dans des chambres où est-ce qu'il y a cent seize (116) compteurs, on est allé faire des mesures puis on est vraiment bon, on est encore dans les... on va parler de milliwatts. Un, deux milliwatts par mètre carré quand la norme est de six. Alors on est dans les millièmes.

Techniquement, là, ce que vous parlez, il faudrait regarder les solutions, mais, de prime abord, on a... on ne devrait pas en avoir besoin. Et surtout qu'on a fait des mesures à l'extérieur

des chambres où est-ce que c'est l'équivalent d'un compteur. Ça sera le panel 4 qui pourra vous amener un peu plus de précisions.

Q. [270] Bien voilà, Messieurs. Merci.

INTERROGÉS PAR LE LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Tourigny.

Q. [271] Je ne vais pas prolonger ça trop longtemps.

J'ai peut-être une question plus générale.

Évidemment, vous dépendez de la technologie pour bien opérer. Puis tout en restant dans le cadre du périmètre du projet, il me semble que l'opération de base la plus importante pour un distributeur d'électricité c'est de bien lire les compteurs puis de bien facturer les clients.

Ça fait que je me demande, là, on est dans la nouveauté, il y a toujours un élément de risque, je me demande où est le risque. Je vois qu'au niveau de l'enregistrement des données chez un client, à moins que je me trompe, il n'a pas l'air à y avoir grande différence entre un compteur première génération ou un nouveau compteur pour l'enregistrement des données. Ce qui m'apparaît plus nouveau, là, c'est de la façon dont va transmettre ces données-là, puis à un centre de traitement de façon à envoyer une bonne facture aux

clients, là.

Moi, quand j'étais dans l'industrie pendant longtemps il y avait toujours des spécialistes de la gestion des risques qui venaient nous voir puis ils élaboraient des scénarios de catastrophes. Alors je me demandais comment ce monde-là faisait pour dormir la nuit à penser à des affaires de même, là. Mais, à tout événement, il y a-tu au niveau de ce qui est nouveau, où se situerait le risque et puis est-ce qu'il y a des... Vous parlez à vos collègues dans d'autres entreprises de distribution d'électricité au Canada puis aux États-Unis. Il y en a-tu qui utilisent exactement le même, la même structure que vous, le même compteurs? Les compteurs, ça, il y en a, j'ai vu qu'il y en avait des millions et des millions. Mais un réseau de communication basé sur le cellulaire. Il y en a-tu qui ont le même système que le vôtre et puis est-ce que ça causait des problèmes au niveau de, je dirais, l'opération la plus fondamentale et la plus importante d'un distributeur d'électricité, c'est ça qui est la business, là, mesurer l'électricité puis facturer un client. Il y a-tu des problèmes? D'abord, il y a-tu des gens qui vont être... les mêmes

installations que vous là, qui ont un peu
d'expérience?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui. D'ailleurs, le panel qui est ici sont allés
même visiter sur place, l'entreprise est au Texas,
qui a la même technologie que nous. Si ma mémoire
est bonne, je pense c'est deux millions (2 M) de
clients, deux millions (2 M) de compteurs qui
fonctionnent, utilisant la même technologie et le
même pro forma, la même configuration cellulaire
pour le WAN puis, bon... C'est Landis+Gyr. Il y en
avait une autre d'ailleurs, on en a visité deux aux
États-Unis. Et la facturation fonctionne depuis...
depuis le temps.

Donc, pour répondre à votre question est-ce
qu'il y en a-tu comme nous comme utilité, comme
notre technologie qu'on a choisie. D'ailleurs, le
compteur lui-même de Landis+Gyr c'est le compteur,
si je me souviens bien, c'était le meilleur vendeur
au monde en termes de... C'est lui qui a la plus
grosse part de marché en termes de compteurs.

13 h 15

Et en termes de technologie là, donc c'est
quand même des utilités assez importantes qu'ils
ont employées. Nous, on est allé au Texas parce que

ça fait quand même un certain temps qu'ils roulent avec cette technologie-là, puis on est allé les visiter, puis on a même passé quelque temps pour voir comment ça fonctionne. Alors, donc oui.

Deuxième point, par exemple, ce qu'on a fait, c'est qu'à partir de ça, c'est qu'on a un peu « up gradé » notre gestion de risques technologiques. Parce que, dans le fond, ce que vous pointez, ce n'est pas un risque météorologique, donc le compteur, c'est un risque technologique de lecture à distance de ce système-là. Et ce qu'on a constaté par exemple - et monsieur Charbonneau peut en parler davantage - on a introduit une nouvelle façon qui va donner la norme de l'industrie de comment ramener l'information vers Hydro-Québec, c'est-à-dire un compteur qui ne fonctionne pas à côté d'un autre compteur, un collecteur qui ne fonctionne pas, un routeur qui ne fonctionne pas, c'est tellement dynamique. Et il pourra aller plus en détail pour vous rassurer, Monsieur le Président, mais il y a beaucoup de chemins pour s'assurer que l'information remonte.

Est-ce que... donc les collecteurs et les routeurs, en termes d'entretien et en termes de viabilité, le temps sur notre réseau, l'expertise

est à développer. Ça, c'est sûr, elle est à développer. C'est un nouvel équipement sur notre réseau. Bien sûr qu'on doit apprivoiser ça et on a gardé certains éléments là-dedans.

Est-ce qu'il y a un risque de... est-ce qu'il y a un risque autre que technologique qui est relié à des éléments qu'on ne considère pas aujourd'hui? Des trous? Des endroits? Le compteur, on peut toujours... Notre Centre d'exploitation de mesurage a maintenu une certaine équipe en arrière pour intervenir sur le terrain le cas échéant.

S'il y a des endroits où il faut intervenir sur le terrain pour faire une lecture parce que, bon, pour des raisons qu'on ne connaît pas aujourd'hui, peut se produire ou des listes qu'on a faites, on va pouvoir le faire. Donc, les risques qu'ils nous ont sortis, c'était, principalement au début, c'était de s'assurer que le périmètre est bien fixé, qu'on ne commence à développer des choses pour qu'on envoie sur le Télécom des fonctionnalités. Et ça, c'était très important et on a suivi ça.

La théorie étagée ou étape par étape, on a fixé un périmètre clair. La technologie, vous l'avez vu vous-même, douze à quatorze (12-14)

fonctionnalités possibles. Nous en prenons deux principales. On travaille les autres, mais on veut deux. Alors, plus on élargit le périmètre, plus on élargit la sollicitation de ce Télécom-là, on n'a pas le temps de se rattraper sur l'expertise, on n'a pas le temps de développer notre propre expertise et on risque à ce moment-là de se trouver dans une situation où même le « scope » ou la résultante attendue en termes d'économique n'est pas là.

Donc, pour nous, on est très fier d'avoir fixé un périmètre clair, une technologie qui fonctionne. C'est quand même une utilité d'envergure comme la nôtre qui l'a utilisée depuis plusieurs années. Et même en Italie, ce que j'ai compris, c'est des vingtaines de millions de compteurs, donc c'est robuste, c'est mature. Il y a toujours des risques, c'est un risque d'apprentissage et d'expertise de reconnaître, dans le fond, de développer notre propre expertise.

Et ça, pour cela, nous avons demandé aux gens de Landis+Gyr d'être avec nous tout le long du déploiement. On veut qu'ils nous accompagnent dans notre Centre d'exploitation de mesurage pour que ce transfert d'expertise envers nos propres

ressources, donc nos employés, soit fait et qu'on puisse prendre en charge de plus en plus cette façon de faire.

D'ailleurs, si vous regardez au niveau juste de la Télécommunication, le fait qu'on est sur notre propre réseau de distribution déjà, c'est notre monde qui l'installe, ce n'est pas de l'externe à Hydro-Québec et donc on a commencé déjà ce transfert d'expertise-là. Landis+Gyr nous suit et nous aide à savoir comment « pin pointer » ou trouver la localisation optimale pour un routeur ou un collecteur. Donc, ce transfert d'expertise est essentiel en termes d'atténuation.

Alors, outre le fait que le périmètre est fixé, c'est par phase et non pas les trois phases, donc les fonctionnalités sont par phase, et le transfert de façon structurée de cette expertise-là, je pense qu'on a atténué le risque combiné avec des contrats dont les prix sont fixés pendant tout le long du projet.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Merci, c'était la seule question que j'avais. Alors, ça termine pour aujourd'hui. Je comprends qu'on commence avec le panel 4 lundi matin ou 3?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça va être le panel 4.

LE PRÉSIDENT :

Le panel 4 lundi matin, neuf heures trente

(9 h 30). Alors, on ajourne. Merci et à lundi.

Bonne fin de semaine à tout le monde. Ah! Oui,

bien, évidemment, sauf monsieur Hébert et monsieur

Abiad, le panel est libéré.

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel,
certifie sous mon serment d'office, que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
exacte et fidèle de la preuve en cette cause, prise
par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la
Loi. Et j'ai signé.

Claude Morin
sténographe officiel